

R E V U E  
d' HISTOIRE  
de Charlevoix

N u m é r o s 7 6 - 7 7

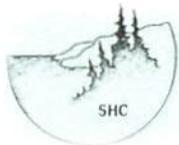
M a r s 2 0 1 4



*Fernand Dumont*

*Assemblées révolutionnaires à La Malbaie*

*Un Américain à Baie-Saint-Paul*



# La Société d'histoire de Charlevoix

Le logo évoque les trois pays de Charlevoix, tels que perçus par Félix-Antoine Savard : la mer, la terre et la forêt.

## Membres corporatifs (1 000\$ et plus)

**DR JEAN-LUC DUPUIS**  
CASINO DE CHARLEVOIX

**POWER CORPORATION**  
HYDRO-QUÉBEC

**CENTRE DE SANTÉ BEAUTÉ**  
FRANCINE THIBEAULT

## Membres bienfaiteurs à vie (1 000\$ et plus)

Alarmes et Extincteurs  
Charlevoix  
Robert Ascah  
Auberge La Maison Otis  
Auberge La Pinsonnière  
Yvon Bellemarre et Janine  
Tourville  
Johanne Bergeron  
Rosaire Bertrand  
Jean-Pierre Bouchard  
Marc Bouchard  
Martin Brisson  
Janet C. Casey  
Rémi Clark  
Marc DeBlois

Yolande et Pierre Dembowski  
Yves Downing  
Jean-Claude Dupont  
Domaine Forget  
Fondation René-Richard  
Georges Fournier  
Raymond Gariépy  
M. et Mme Leslie H. Gault  
Léonard et Aurore Gauthier  
Fernand Harvey  
Imprimerie de Charlevoix Inc.  
Fernand Labrie  
Laurent Lafleur  
Paul et Rita Lafleur  
Monique Larouche

Pierre Legault  
L'Héritage canadien du Québec  
Ghislaine Le Sauteur<sup>\*</sup>  
Lico imprimeur  
Xavier Maldague  
Municipalité de  
Notre-Dame-des-Monts  
Municipalité de  
l'Isle-aux-Coudres  
Petites Franciscaines de Marie  
Guy Paquet  
Municipalité de Saint-Hilarion  
André P. Plamondon  
Maurice Potvin  
Gilles Poulin

Diane et Jean-François Sauvé  
Walter et Mary Schatz  
Réjeanne Sheehy  
Cyril Simard  
Rita Simard-Perrault  
Yolande Simard-Smookler  
Huguette Tremblay  
Jean Tremblay  
Louis Tremblay  
Louis-Marie Tremblay et  
Yvette Froment  
Ville de Clermont  
J.C. Roger Warren

## Membres bienfaiteurs (100\$ à 999\$)

Pierre E. Audet  
Arthur Beaulieu  
Pierre Beaupré  
Hilarion Bergeron  
Madeleine Boies-Fortier  
André Bouchard  
Simon Bouchard et  
Gilberte Harvey  
Léonce Brassard  
Caisse populaire de La Malbaie

Victor Cayer  
Martial Dassylva  
Henri Desmeules  
Johanne Desrochers  
Geneviève Dufour  
Thomas Donohue  
Simone Éthier-Clarke  
Réal Gaudreault  
Léonce Gauthier  
Hélène Gervais

Magella Girard  
Jean Giroux  
Raymond Guay  
Monique Hervieu  
Guy Lachapelle  
Fernand Lapointe  
Guy Le Rouzès  
André Maltais  
André Morin  
Municipalité Les Éboulements

Lyse Nantais-Godin  
Danielle Ouellet  
Restaurant Vices Versa  
Lorraine Rochette  
Martin Rochette  
Céculie Simard  
Denis Tourangeau  
Claude et Janine Tremblay  
Hervé Tremblay  
Jonathan Tremblay

## Membres de soutien (50\$ à 99\$)

Louis Asselin  
Auberge Fleurs de Lune  
Jean Bergeron  
Louis Bhérer  
Bernard Bouchard et  
Micheline Dufour  
Boulangerie Bouchard  
Ulysse Brassard  
Guy Bureau  
Claude L. Casgrain  
René Cayer  
Henri Chaperon  
Marc Clotuche  
Antoine Desmeules  
Germain Desmeules  
Marc Desmeules  
Claude Despins  
Suzanne Duchesne  
Jacques Dufour  
Mathias Dufour  
Luc Filion

Rodolphe Forget  
Denis Fortier  
Hélène Fortier  
Pierre Gaudreault  
Janine Gauthier  
Pierre Gauthier  
Serge Gauthier  
Yvon et Élisabeth Gauthier  
Robert Giroux  
Johanne Guérin  
Madeleine Guérin  
Claude Harvey  
Claude Harvey  
Christian Harvey  
Daniel Harvey  
Hélène Harvey  
Hélène et Jean-Luc Harvey  
Robert Harvey  
Sylvain Harvey  
Édith Jean  
Esther Jean

Lucille Lafond-Colombeau  
Claude Lapointe  
Daniel Lapointe  
Réal Lapointe  
Michel Leclerc  
Jean-Marie Lemieux  
François Maltais  
Gabrielle Marceau  
Robert Marcotte  
René Martin  
Patrick McKenna  
André Michaud  
Jacques Michaud  
Jean Miller  
René Moisan  
Jean-Denis et Marthe Paquet  
Jean-Pierre Paquet  
Philippe Poulin  
Yvon Racine  
Claire Renaud-Tardif  
Restaurant et Motel Le Mirage

Carol Richard  
Jean-Paul Robidoux  
Hélène Rochette  
Raymond Roussel  
Municipalité de  
Saint-Aimé-des-Lacs  
Municipalité de Saint-Urbain  
Pierre-Paul Savard  
Claude St-Charles  
Réal St-Laurent  
Sébastien Thibeault  
Carole Tremblay  
Daniel et Jeannine Tremblay  
Georges-Étienne Tremblay  
Johanne Tremblay  
Raymond Tremblay  
André Trotier  
Gilles Turcotte  
Ville de La Malbaie

# PRÉSENTATION

*À l'orée du trentième (1984-2014)*

Notre Société d'histoire de Charlevoix aura trente ans le 27 juin 2014. C'est un anniversaire marquant que nous voulons signaler par des parutions exceptionnelles, des activités, des conférences et par des cérémonies marquant la deuxième remise des Prix Gourganés 2014. Le contenu impressionnant et la nouvelle présentation de ce numéro double de la *Revue d'histoire de Charlevoix* (76-77) marque ainsi avec brio le début de ces fêtes. Nous vous invitons, membres et amis de notre Société d'histoire, à ne rien manquer de ces festivités qui s'annoncent comme mémorables et qui seront publicisées dans notre bulletin électronique *Le Menaud* et par divers communiqués. En passant, pour recevoir *Le Menaud* tout à fait gratuitement il vous suffit de nous envoyer votre adresse courriel à [shdc@sympatico.ca](mailto:shdc@sympatico.ca).

Que contient ce numéro double de notre Revue? Des articles de grand intérêt et surtout de grande qualité. Tout d'abord un hommage à Fernand Dumont (1927-1997) un grand sociologue québécois qui a longtemps résidé comme villégiateur à Saint-Joseph-de-la-Rive dans Charlevoix. Ce dossier comprend notamment un hommage au conteur Pierre Pilote des Éboulements rédigé par Fernand Dumont, mais aussi des souvenirs de sa vie estivale dans Charlevoix retracés auprès de la famille. Notons finalement, un article de Fernand Harvey, sociologue et historien qui connaît bien l'œuvre de Fernand Dumont. Nous sommes très heureux de présenter cet hommage à un grand intellectuel québécois qui saura nous inspirer en ce début d'année de notre 30<sup>e</sup> anniversaire. Il faut noter que se tiendra à la Bibliothèque Félix-Antoine-Savard des Éboulements (Espace-Claude Le Sauteur) une exposition de photos en lien avec Fernand Dumont et ses séjours estivaux dans Charlevoix. L'exposition *Reconnaissance à Fernand Dumont (1927-1997)* sera aussi à l'affiche à nos bureaux de la Société d'histoire de Charlevoix (156, de l'Église à La Malbaie) de septembre 2014 et jusqu'en juin 2015.

Notre numéro double regroupe aussi des articles du grand historien québécois Mario Lalancette. Il s'agit de contributions majeures sur les assemblées révolutionnaires à La Malbaie en 1813 et aussi sur les pêcheries de marsouins dans la seigneurie de l'Île-aux-Coudres sous le régime français. Deux textes fort impressionnants qui révèlent des pages inédites de notre histoire de Charlevoix sous la plume d'un historien passionné et passionnant. Nous avons voulu aussi offrir une version en français du texte de l'intellectuel américain Charles Farnham (1841-1929) intitulé *A Canadian Habitant* publié dans la revue américaine *Harper's Magazine* en août 1883. Ce texte savoureux présente la vie rurale à Baie-Saint-Paul autour de 1880. Ce petit bijou vous est offert en traduction libre grâce aux efforts de Raymond Falardeau que nous remercions pour son travail. Nous vous invitons à admirer les belles illustrations reproduites avec l'article qui sont d'époque. Sous le titre « Un américain à Baie-Saint-Paul » c'est un moment d'histoire unique qui vous est donc offert.

Ce numéro double se complète par une chronique du livre et par un article sur un personnage significatif de l'histoire militaire de Charlevoix soit Jean de Roussel Warren raconté par Raymond Falardeau. Signalons que monsieur de Roussel Warren a été propriétaire de l'ancien Château Murray démoli par la municipalité de Pointe-au-Pic en 1978 et maintenant il continue de résider à la Maison dite Warren, dernière trace de son ancien commerce, elle aussi menacée de destruction par le projet Campus Charlevoix. Notons finalement un document de recherche de Christian Harvey sur des éruptions volcaniques à Baie-Saint-Paul lors du tremblement de terre de 1791.

Voilà bien le travail vraiment essentiel de notre Société d'histoire de Charlevoix depuis 30 ans: raconter l'histoire de Charlevoix et tenter d'en sauvegarder les traces. Une tâche ne va pas sans l'autre. Notre patrimoine régional a besoin de notre engagement et non de notre indifférence. Malheureusement c'est souvent par le mépris que notre patrimoine est traité. Mais nous ne désespérons pas. Et nous ne lâcherons pas. Trente ans d'engagement c'est un effort important et rien n'est fini : la tâche prophétique de notre Société d'histoire de Charlevoix comme gardienne de l'héritage historique de notre région se poursuivra encore et tant qu'il sera nécessaire de le faire. Nous aurons ainsi un heureux trentième anniversaire sous le signe de l'histoire de Charlevoix et nous vous convions à participer à nos événements spéciaux de cette année et surtout bonne lecture de ce numéro double de la *Revue d'histoire de Charlevoix*.

SERGE GAUTHIER, Ph. D.  
Président de la Société d'histoire de Charlevoix

## EN COUVERTURE

# JAMES DUNCAN À LA MALBAIE (MURRAY BAY)

Le peintre et professeur de dessin James Duncan (1806-1881) est principalement reconnu pour ses aquarelles, huiles et gouaches représentant des scènes du quotidien des rues de Montréal, une ville dont il est pendant de nombreuses années l'artiste par excellence.

Duncan serait venu une première fois dans la région de Charlevoix, à Baie-Saint-Paul, en 1864 et il aurait alors réalisé une aquarelle. Quelques années plus tard, il se rend également à La Malbaie. En 1868, lors de sa première exposition montréalaise, se retrouvent dans le catalogue de James Duncan deux aquarelles de La Malbaie : le numéro 95 Murray Bay (50\$) et le numéro 103 Village of Murray Bay (25\$).

L'aquarelle publiée en page couverture du présent numéro pourrait être une de ces deux œuvres. La datation correspond à plusieurs égards et pourrait situer la production de l'œuvre autour de 1865. On peut notamment y voir l'édifice du Palais de Justice de La Malbaie construit entre 1859 et 1863. La construction est récente car aucun arbre ne se trouve à proximité. De même, on peut y observer les caractéristiques du troisième pont de La Malbaie érigé en 1858. Cet ouvrage comprend une cage centrale reliant deux ailes construites en bois. Les photographies de cette époque, celles de Livernois et d'Alexandre Henderson montrent un espace habité semblable à celui de l'aquarelle.



## LE PONT DE LA MALBAIE

En 1816, la population de La Malbaie demande par la voie d'une pétition la construction d'un pont permettant de traverser la rivière Malbaie. Ce pont est construit à l'été 1818. Il faut toutefois procéder à des réparations sur ce pont dès 1831-1832 et en 1839 alors qu'il est victime d'un bris. C'est que la crue printanière de la rivière Malbaie cause fréquemment des dommages au pont de La Malbaie.

Le pont de bois se retrouvant sur l'aquarelle de James Duncan a été construit en 1858. Il a été emporté par les glaces en 1892, en même temps que 28 maisons du village. Un pont de fer est ensuite construit et il porte le nom de Pont Mercier en l'honneur d'Honoré Mercier (1840-1894) qui fut premier ministre du Québec de 1887 à 1891.

Au printemps de 1936, une inondation majeure survient à La Malbaie. Un embâcle de glace vient près d'emporter le pont de fer. Au cours de 1956, un pont de béton est construit (Pont Leclerc en l'honneur du député-ministre de Charlevoix Arthur Leclerc qui a vécu de 1902 à 1979). Le pont actuel de La Malbaie a été construit en 1999 et, au cours des travaux, on a procédé à la démolition des maisons de la rive est de la rivière Malbaie qui sont toutefois bien visible sur l'aquarelle de James Duncan.

Il y a donc un pont qui relie depuis près de 200 ans les deux rives de ce qui fut autrefois les seigneuries de Murray Bay et Mount-Murray et, de nos jours, le centre-ville de La Malbaie et les secteurs de Rivière-Malbaie et de Cap-à-l'Aigle. Le pont a fait l'objet d'une légende désormais fort connue sous le nom du diable et le pont de la rivière Malbaie qui fut racontée dans le numéro 22 de la Revue d'histoire de Charlevoix.

(Nous remercions la Galerie Alan Klinkhoff qui nous a permis de reproduire cette aquarelle

Textes et recherches : Christian Harvey et Serge Gauthier)

REVUE D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX  
Numéros 76-77, Mars 2014  
15\$ l'exemplaire  
ABONNEMENT : 35\$ par année / 4 numéros

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ  
D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX :

Serge Gauthier (Président), Raymonde Simard (Vice-présidente), Christian Harvey (Secrétaire-trésorier), Jean-Benoît Guérin-Dubé, Laurence Harvey, Claude Lapointe, Hélène Tremblay, (Administrateurs/trices).

DIRECTEUR ET ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ  
D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX :

Christian Harvey

COMITÉ DE RÉDACTION :

Serge Gauthier et Christian Harvey

COLLABORATEURS DU PRÉSENT NUMÉRO :

Fernand Dumont\*, Raymond Falardeau, Serge Gauthier, Christian Harvey, Fernand Harvey et Mario Lalancette.

MONTAGE: Christian Harvey

COUVERTURE :

James Duncan

*Village of Murray Bay, c. 1865*

Galerie Alan Klinkhoff de Montréal

POUR NOUS JOINDRE:

Société d'histoire de Charlevoix  
156, de l'Église (La Malbaie)  
G5A 1R4

Téléphone: (418) 665-8159

Courriel: shdc@sympatico.ca

Web: www.shistoirecharlevoix.com

Le bureau de la Société d'histoire de Charlevoix est ouvert sur rendez-vous jusqu'en juin 2014. Pour la période estivale et automnale, notre bureau sera ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00. Des frais s'appliquent pour la consultation des archives, sauf pour les membres de notre Société.

Les opinions émises dans le présent numéro n'engagent que les auteurs et pas le comité de rédaction de la *Revue d'histoire de Charlevoix* ni la Société d'histoire de Charlevoix.

Tous droits réservés, Société  
d'histoire de Charlevoix, 2014.  
Dépôt légal, 1<sup>er</sup> trimestre 2014.  
ISSN 0829-2183

Port de retour garanti

Envoi de publication.

Numéro de convention: 42624513

# SOMMAIRE

## REVUE D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX

### NUMÉROS 76-77 / MARS 2014

#### *Présentation*

Page 1

#### *James Duncan à La Malbaie*

Page 2

#### *Sommaire*

Page 3

#### *Reconnaissance à Fernand Dumont (1927-1997)*

##### *Les séjours à Saint-Joseph-de-la-Rive.*

##### *Souvenirs de son fils François Dumont*

Pages 3-6

#### *Reconnaissance à Pierre Pilote*

(Par Fernand Dumont)

Page 7

#### *Fernand Dumont, ou l'art de s'imprégner de deux cultures*

(Par Fernand Harvey)

Page 8

#### *Fernand Dumont à Saint-Joseph-de-la-Rive*

Page 9

#### *Les "assemblées révolutionnaires" de La Malbaie*

(Par Mario Lalancette)

Pages 12-22

#### *Un Américain à Baie-Saint-Paul (vers 1883) L'habitant canadien*

(Par Charles Haight Farnham)

Pages 23-31

#### *Description et analyse du rapport pêche/agriculture à*

##### *l'Île-aux-Coudres au 18<sup>e</sup> siècle*

(Par Mario Lalancette)

Pages 32-37

#### *Jean de Roussel Warren*

(Par Raymond Falardeau)

Pages 37-38

#### *Des éruptions volcaniques à Baie-Saint-Paul*

##### *lors du tremblement de terre de 1791?*

(Par Christian Harvey)

Pages 39-40

#### *Chronique du livre*

Page 41

# RECONNAISSANCE À FERNAND DUMONT (1927-1997)

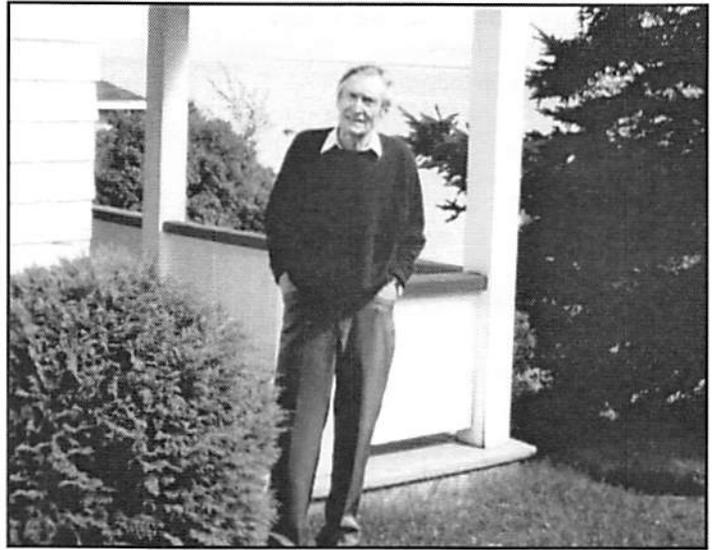
## RÉSUMÉ BIOGRAPHIQUE

**F**ernand Dumont est né à Montmorency (près de Québec) le 24 juin 1927. Il fut sociologue, essayiste, poète, théologien et philosophe.

Figure marquante dans le domaine de la sociologie, il a obtenu de nombreux prix et distinctions tout au cours de sa vie. Professeur au département de sociologie de l'Université Laval, il fut le président-fondateur de l'Institut Québécois de recherche sur la culture (IQRC).

Auteur du Rapport Dumont en 1968 sur la situation de l'Église catholique au Québec, il participe à l'élaboration de la Loi 101 sur la langue française au Québec et rédige aussi le Livre blanc sur la culture québécoise pour le Gouvernement du Québec alors dirigé par le Premier ministre René Lévesque à la fin de la décennie 1970. Il meurt en 1997 à Québec. Ses Œuvres complètes parues en 2008 aux Presses de l'Université Laval comprennent plus de 3600 pages.

Fernand Dumont a été villégiateur à Saint-Joseph-de-la-Rive dans Charlevoix durant plus de quarante étés.



En 1992, à Saint-Joseph-de-la-Rive

## LES SÉJOURS À SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE SOUVENIRS DE SON FILS FRANÇOIS DUMONT



Fernand Dumont dans les bras de sa mère, Léda Pilote

«Jardin jonché de secrets  
Près du fleuve à l'orgueilleuse durée  
Locre parfum des printemps d'autrefois  
Saigne encore à la levée des rêves

Générosité de l'arbre  
En ses racines premières  
Jeunesse de la soif  
D'avant les vieux mirages»

Poème de Fernand Dumont tiré de *La part de l'ombre*  
(Hexagone, 1996. p. 182)

### Origines dans Charlevoix

La mère de mon père (Léda Pilote) était originaire de Charlevoix. Elle venait des Éboulements, du rang Saint-Pascal. Elle a travaillé en usine à Montmorency comme son mari (mon grand-père Philippe Dumont). Dans son enfance, mon père allait parfois aux Éboulements. Sa mère y retournait de temps à autre, seule ou avec les enfants. Pierre Pilote (le conteur) était le cousin de ma grand-mère.

### La famille Pilote

Mon père me parlait souvent de la famille Pilote, qui était restée plus proche de lui que la famille de son père. En effet, plusieurs membres de la famille Pilote avaient émigré à Montmorency. Ma grand-mère était la «cheffe de famille». C'était comme s'ils avaient transporté un peu des Éboulements à Montmorency.

### *Voyage de nocés dans Charlevoix*

Mon père et ma mère, Cécile Lafontaine, ont fait leur voyage de nocés à Saint-Joseph-de-la-Rive en 1953. Ils avaient loué un des chalets de la famille Dumais (celui qui était au fond, le plus éloigné du quai). La famille leur avait fait un « charivari » à cette occasion.

### *Premiers étés à Saint-Joseph-de-la-Rive*

Par la suite, mes parents ont loué une fois un chalet près de l'église, puis, à partir de 1966, toute notre famille a commencé à passer deux semaines en été à Saint-Joseph-de-la-Rive, dans différents chalets de la famille Dumais. Une année, toutefois, mes parents se sont pris trop tard et ils ont loué une maison à Pointe-au-Pic. C'était une très vieille petite maison, près de l'Hôtel Chamard. Ils tenaient vraiment à passer leurs vacances dans Charlevoix.

### *Pas des voyageurs*

En fait, mes parents allaient rarement ailleurs que dans Charlevoix. Ils sont allés en France dans leur jeunesse et, à l'occasion, en Gaspésie avec des amis, mais en général, ils n'étaient pas « sorteux ». Ils préféraient la paix de Saint-Joseph-de-la-Rive.

### *Pas d'auto*

Pendant longtemps, mes parents n'ont pas eu d'auto. On se rendait à Saint-Joseph-de-la-Rive en « petit train ». On prenait le train à la Gare Centrale de Québec et l'on descendait à l'Hôtel Beauséjour. Il fallait marcher avec les bagages pour se rendre jusqu'à la maison.

Mes parents ont acheté la maison de Saint-Joseph-de-la-Rive en 1973. Cette maison était la propriété de Jean-Marie Joly. On faisait nos commissions au village. Ce n'était pas évident de passer des vacances à Saint-Joseph-de-la-Rive sans auto, mais aller « faire les commissions » à pied était agréable : on passait par les « buttes » où autrefois il n'y avait ni maisons ni clôtures. Il y avait des vergers et un petit sentier qui aboutissait au chantier naval, qui était déjà abandonné. C'était la promenade préférée de mon père. Par ce sentier, on allait souvent à deux endroits : à la Boulangerie-épicerie du village et au magasin général Chez Rodolphe. Mon père aimait beaucoup marcher.

### *Un grand lecteur*

À Saint-Joseph-de-la-Rive, l'activité préférée de mon père restait la lecture. L'image que j'ai de lui là-bas, c'est de le voir lire en arpentant la galerie. Pendant ses vacances, il aimait apporter l'œuvre complète d'un auteur et passer à travers.

### *Des amis*

Il avait quelques amis qui avaient un chalet là-bas, comme Gaston Cholette. Mon père était très proche de Bernard Corriveau, qui était notaire. Monsieur Corriveau avait lui-même construit un chalet dans la montagne. Son épouse, Monique Corriveau, était une auteure pour la jeunesse et une grande amie de ma mère. Ils avaient 10 enfants.

Arthur Tremblay (qui fut sous-ministre au gouvernement du Québec et, plus tard, sénateur) et sa femme Pauline étaient de grands amis de mes parents. Les Tremblay avaient 10 ans de plus qu'eux. Ils avaient déjà séjourné dans la maison que mes parents achèteraient plus tard. L'épouse d'Arthur Tremblay est de la famille Dubuc et son grand-père avait un domaine à Saint-Irénée.

Mon père était un ami de Pierre Perrault et de sa femme Yolande. Mes parents allaient parfois les voir à leur maison de Baie-Saint-Paul. Le père Vincent Harvey, un Dominicain, originaire de Grand-Fonds, était aussi l'un de ses amis. Mon père l'admirait beaucoup. Je suis allé une fois à la pêche avec mon père et Vincent Harvey à Grand-Fonds. Mais mon père n'était pas un pêcheur : c'était les gens de la région et la forêt qu'il aimait.

### *Grand attachement envers la région de Charlevoix*

Mon père ne s'est jamais senti totalement chez lui à Québec même, où nous habitions. Il se sentait davantage chez lui à Montmorency, qui était une sorte de prolongement de Charlevoix à cause des nombreux Pilote qui résidaient à proximité. Ils étaient devenus des ouvriers, mais avaient gardé vivantes les traditions du monde rural.

Mon père aimait beaucoup Charlevoix. Il aimait les villages, les montagnes, et surtout, je crois, la présence du fleuve. À Montmorency, son père avait bâti une maison d'où on voyait le fleuve. Il a donc passé une bonne partie de son enfance devant le fleuve. Ça comptait beaucoup pour lui. La beauté des lieux lui faisait beaucoup d'effet.

En famille, nous allions à Saint-Joseph-de-la-Rive au mois d'août. Depuis que les enfants ont grandi, certains y vont en juillet et à d'autres moments de l'année. Nous sommes cinq enfants : Marie, Geneviève, Hélène, Véronique et moi. Nous sommes tous restés très attachés à la maison. C'est d'ailleurs aussi le cas pour mon fils Guillaume et pour Clara, la fille de ma sœur Véronique.

### *Un endroit qui attirait les intellectuels*

Saint-Joseph-de-la-Rive était un endroit fréquenté par des écrivains. Félix-Antoine Savard demeurait à Saint-Joseph-de-la-Rive. Anne Hébert y venait régulièrement. La poétesse Marie Uguay y séjournait aussi. Je crois qu'elles résidaient à l'Auberge l'Été. Mais je ne crois pas que mon père les ait souvent rencontrés.

Mon parrain Yves Martin (un sociologue qui a notamment travaillé comme sous-ministre pour le gouvernement du Québec et qui a été recteur de l'Université de Sherbrooke), venait voir mon père à Saint-Joseph-de-la-Rive. Ils se connaissaient depuis le collège et sont toujours restés de grands amis. Les Martin ne se sont jamais installés à Saint-Joseph-de-la-Rive, mais l'une des filles de mon parrain, Catherine (cinéaste), a habité notre maison lors d'un tournage dans Charlevoix. C'était pour le très beau film *L'esprit des lieux*, sur le photographe Gabor Szilasi, qui a visité Charlevoix en 1970.



Les parents de Fernand Dumont, Léda Pilote et Philippe Dumont



Avec sa grand-mère, Anna Tremblay, et son oncle Aristide Dumont

### Une belle maison

La maison est restée comme à l'origine. Il y a eu des rénovations pour solidifier le solage. C'est une maison ancienne habitée autrefois par un marin. Le deuxième étage a été rénové en bois naturel, mais le rez-de-chaussée est demeuré à l'ancienne. Quand mes parents ont acheté la maison, les divisions avaient déjà été enlevées. Les portes sont très basses. C'est une maison que je trouve magnifique. Mon père s'y sentait bien. Lorsqu'il a été malade à la fin de sa vie, il y allait quand même.

### Écriture à Saint-Joseph-de-la-Rive

Mon père écrivait parfois à Saint-Joseph-de-la-Rive. Ma mère lui avait acheté un petit bureau à Baie-Saint-Paul. Ce n'était pas le même mode de vie que quand il était à Québec, où il écrivait quotidiennement, toujours debout. Lorsqu'il écrivait à Québec, c'était d'une façon tendue, mais à Saint-Joseph-de-la-Rive, c'était différent : il s'asseyait et ne vivait pas l'écriture comme une « bataille » (c'était le mot qu'il utilisait). Il était plus dans l'esprit de la poésie que du côté de ses travaux théoriques. Dans ses poèmes, il évoque d'ailleurs des « noms de villages », le fleuve et la forêt.

### Pierre Pilote

Mon père s'intéressait beaucoup à la culture populaire, et en particulier au passage de la culture rurale à la culture urbaine. Il admirait Pierre Pilote. Le conteur l'avait fasciné quand il était enfant. C'était un point de repère lorsqu'il parlait de la « sagesse populaire ». Pierre Pilote était, disait mon père, le premier « maître de la parole » qu'il ait rencontré, dans un milieu où c'est surtout le silence qui régnait.

C'est Jacques Labrecque (chanteur folklorique) qui avait demandé à mon père d'écrire un texte sur Pierre Pilote.

Monsieur Labrecque était venu à Québec pour rencontrer mon père à ce sujet. Mon père, dans certains de ses livres, reprenait des textes déjà écrits et il les retravaillait. Lorsqu'il a écrit ses mémoires, *Récit d'une émigration*, il a remanié son texte sur Pierre Pilote.

### Homme de foi

Mon père était croyant. Il allait à la messe le dimanche à la petite église de Saint-Joseph-de-la-Rive. Il discutait beaucoup avec l'abbé Jean Moisan, le curé de la paroisse, qu'il considérait comme un ami et qui avait été son confrère de classe au Petit Séminaire de Québec.

(Propos recueillis lors d'une entrevue accordée à Serge Gauthier et Christian Harvey le 20 novembre 2013 à l'Université Laval.)

### NOTE GÉNÉALOGIQUE

La mère de Fernand Dumont, Léda Pilote, est née aux Éboulements le 10 août 1900. Elle était la fille d'Edmond Pilote, cultivateur, et de Marie Anna Tremblay. Léda a passé les premières années de sa vie dans la résidence familiale située sur le lot 107, dans le rang Saint-Pascal. Ses grands-parents, Louis Pilote et Adèle Tremblay, avaient habité là auparavant. En février 1915, un dernier enfant naît du mariage d'Edmond Pilote et Marie-Anna Tremblay aux Éboulements. Quelques mois plus tard, la famille Pilote va s'installer dans la paroisse de Saint-Grégoire-de-Montmorency, près de l'usine de la Dominion Textile. Edmond Pilote décède là le 31 octobre 1916. En 1920, sa veuve vend la terre familiale à son beau-frère Elzéar Pilote, le père du célèbre conteur Pierre Pilote. Le 14 septembre 1925, Léda Pilote épouse Philippe Dumont. Un premier enfant, Fernand, naît le 24 juin 1927, puis Lilianne et Jean-Marie. Plusieurs enfants du couple sont morts à la naissance en raison d'une incompatibilité *rhésus*.

# RECONNAISSANCE À PIERRE PILOTE

PAR FERNAND DUMONT\*



*Pierre Pilote*  
Coll. SHC

Pierre Pilote est un conteur célèbre. Ses récits sont même consignés dans les archives orales. C'est un prince de la culture que nous appelons, faute de mieux, « traditionnelle ». De prime abord, je ne vois pas ce que les propos d'un écrivain, d'un praticien de l'« autre culture » peuvent ajouter à sa notoriété. D'ailleurs, le péril est bien connu : l'écriture se nourrit souvent des chefs d'œuvres de la parole populaire pour les déraciner de leur contexte et de leurs intentions propres, pour les dissiper sous prétexte d'en faire l'éloge.

Pourtant, j'arriverai sans doute à me garder de ce péril grâce à la distance des années. J'ai connu Pierre Pilote, je l'ai vu à l'œuvre dans mon enfance : je ne l'ai pas revu depuis. De sorte que ce n'est pas tout à fait moi qui l'évoquerai mais l'enfant que je fus. Ratoureux comme il est, il doit bien se méfier quelque peu des intellectuels; mais il ne refusera pas l'hommage d'un enfant.

On ne saurait esquisser le portrait d'un conteur en le détachant de son contexte. Il tient son rôle, son inspiration, sa magie, d'un entrelacement complexe de liens sociaux qui est bien différent de ce public un peu lointain et un peu abstrait auquel s'adresse l'écrivain. Aussi, à l'exemple des contes, vais-je m'attarder aux alentours du personnage.

Pierre Pilote est cousin de ma mère. Celle-ci venait, comme lui, du pays de Charlevoix qui, chacun le sait, est le plus beau du Québec. Orpheline très tôt, elle a quitté très jeune aussi Les Éboulements pour Montmorency où elle a été ouvrière à la filature de la Dominion Textile. Mais elle est toujours restée proche, de sentiment et de pensée, de la grande famille des Pilote. Le père de Pierre, que nous appelions l'« oncle Elzéar », incarnait sans doute la figure de mon grand-père décédé.

C'était un personnage que l'oncle Elzéar. Jeune, c'est lui qui faisait le voyage à Québec, aux dernières semaines de l'Avent, pour vendre quelques produits de la ferme au marché et ramener, pour sa famille et la parenté, d'indispensables ressources, dont la boisson forte du temps des fêtes. Il rapportait

aussi de ce long voyage en voiture à cheval, où il s'arrêtait en route chez des fermiers comme lui, des fantastiques descriptions de la ville de Québec dont ma mère m'a transmis les échos savoureux. Pierre avait de qui tenir!

L'oncle Elzéar a continué jusqu'à un âge avancé ses pèlerinages annuels à Québec. Chaque fois, il demeurait quelques jours chez nous. C'était la grande visite, anticipation du Jour de l'An. Je me rappelle un souvenir très précis. Avant le souper, j'apprenais péniblement les conjugaisons des verbes, accoudé à la table de cuisine. J'écoutais d'une oreille la conversation : quel étonnement c'était pour moi d'entendre l'oncle Elzéar se jouer avec aisance, et sans y prêter attention, avec le plus-que-parfait du subjonctif. Quel langage admirable de richesse, de syntaxe... Et quel pauvre apprenti j'étais.

Toujours est-il – ainsi qu'on dit dans les contes – que nous allions, nous aussi, visiter l'oncle Elzéar. C'était l'été. Je partais avec ma mère pour passer une semaine chez l'oncle Elzéar et la parenté. Chaque fois, j'étais dépaysé. À Montmorency, à part quelques rares chiens et chats, le monde animal était inconnu. L'usine dominait le village et les conversations. Au rang Saint-Pascal, par contre, je me trouvais brusquement plongé dans un milieu où le grand jardin de la tante de ma mère, les animaux de toutes espèces, le ruisseau jureux, la bande nombreuse des petits cousins occupaient tous les esprits. Je n'entrais pas dans ce monde sans quelque timidité, que j'ai à tort ou à raison conservée.

Le soir, en l'honneur de la cousine, on se rassemblait dans des veillées. J'ai vu le cousin Pierre travailler au champ comme tout le monde.

Mais un soir, il m'apparut bien différent de tous les autres. Nous étions – combien? une quarantaine de personnes – peut-être assis face à lui. Il se tenait debout derrière une chaise. Il racontait une longue histoire. Je n'ai jamais retrouvé ailleurs un auditoire aussi attentif. Dans les récits de Pierre se rencontraient des animaux et des hommes; on y traversait des périls; on y éprouvait aussi des joies inhabituelles, surtout, il y avait souvent des forêts enchantées et parfois, trop peu à mon goût, des femmes belles comme le jour.

Cette veillée, ce conte, c'était pour moi l'accomplissement de la journée. C'était la part du rêve reprise à même le labeur et les jeux. Sans doute parce que cette part était accordée à l'enfance. Quand je revenais à la ville, à l'ombre de l'usine, je me remémorais bien des fois ce pays merveilleux où tout le jour des gens voisinaient avec des animaux, des bois et des rêves qui, le soir, prenaient résonnance dans les contes de Pierre.

Au cours de ces soirées, dont le souvenir est aussi tendre et brumeux pour moi que le pays d'enfance, Pierre Pilote m'a-t-il introduit sans le savoir dans ce monde durable du songe, un monde qui ne serait différent du sien qu'en apparence? C'est vivre à l'écart que se livrer aux rêves et à la poésie, au plaisir impérieux des mots et des images. Je rangerai donc, qu'il me le permette, Pierre Pilote parmi mes maîtres, à côté de ceux qui ont écrit ou qui écrivent. Car un maître parfaitement accompli, de quelque côté qu'il vienne, de quelque culture qu'il se réclame, est avant tout un enchanteur. À l'exemple du Merlin des vieux contes.

# FERNAND DUMONT, OU L'ART DE S'IMPRÉGNER DE DEUX CULTURES

PAR FERNAND HARVEY,  
SOCIOLOGUE ET HISTORIEN

Dans ce merveilleux extrait tiré de *Récit d'une émigration*, le sociologue Fernand Dumont (1927-1997) évoque la figure du conteur charlevoisien Pierre Pilote qu'il a connu dans son enfance alors qu'il avait dix ans à peine. Avec d'autres membres de sa parenté il avait assisté à une séance de conte de ce cousin éloigné qui faisait défiler les aventures de ses personnages en puisant tantôt dans la tradition orale tantôt dans son imagination pour captiver son auditoire. Cette expérience vécue, qui remonte à 1937, s'est imprimée de façon indélébile dans la mémoire de Fernand Dumont; elle lui a rappelé ses racines rurales charlevoisiennes du côté de sa mère, bien qu'il soit né dans la ville industrielle voisine de Montmorency, à l'ombre de l'usine de la Dominion Textile.

Fernand Dumont se rappelle aussi l'«oncle Elzéar», le père de Pierre Pilote, qui effectuait chaque année son «pèlerinage» depuis Charlevoix vers la ville de Québec. Il séjournait alors quelques jours chez les Dumont, à Montmorency. À cette époque du «Temps d'une paix», l'oncle Elzéar devenait un passeur de nouvelles entre la ville et la campagne. Tout comme Pierre Pilote, ce personnage haut en couleur aura marqué la vision du monde du jeune Dumont. En effet, des années plus tard au fil de ses lectures et de sa formation intellectuelle, surgira chez lui une question centrale sans cesse reprise dans sa théorie sociologique et philosophique : comment habiter une culture qui fasse sens en tenant compte à la fois de ses racines et de sa propre capacité à se situer et se projeter face au monde?

Dans ce texte qui rattache Fernand Dumont au pays de Charlevoix, on peut distinguer au moins trois types de polarisation. La première – sans doute la plus explicite – établit une certaine distance entre la ville et la campagne. Dumont en prend conscience très jeune en visitant sa parenté du côté maternel aux Éboulements. Lui, l'urbain de première génération, est fasciné par l'environnement rural qu'il découvre avec animaux, paysages et façons de faire si différentes de la ville. Par ailleurs, son milieu de Montmorency sert de point de chute pour les membres de sa famille qui quittent Charlevoix à la recherche d'un emploi à l'usine de la Dominion Textile. Cette migration vers la ville n'est d'ailleurs pas un fait isolé puisque nombre de familles de Charlevoix ont quitté la région durant l'entre-deux guerres pour venir s'établir à Québec ou à Montréal, à la recherche d'un emploi salarié plus stable. Mon propre grand père, Alfred Harvey, a ainsi quitté l'île aux Coudres avec sa famille au début des années 1920 pour émigrer à Montréal. C'est dire à quel point la distance ville/campagne qui existait à cette époque a bousculé bien des habitudes de vie dans bon nombre de familles.

Chez Fernand Dumont, une seconde polarisation s'articule, plus discrètement, entre l'âge de l'enfance et celui de l'adulte. Il s'avère difficile de retourner au pays merveilleux de l'enfance qu'on ne peut évoquer qu'à travers des images diffuses tirées de sa mémoire, ainsi qu'il le souligne lui-même,

non sans une certaine nostalgie. Et pour rendre hommage à Pierre Pilote dont on a conservé les contes traditionnels dans les archives orales, Dumont, en toute modestie, lui délègue l'enfant toujours blotti au fond de lui, plutôt que l'adulte et le savant qu'il est devenu.

La troisième polarisation de ce texte nous amène sur le terrain plus théorique de ses préoccupations de sociologue et de philosophe de la culture. Le recours à ses souvenirs d'enfance lui sert, en quelque sorte, de terrain d'observation pour établir implicitement une distinction entre la tradition et la modernité, une thématique récurrente dans ses écrits. À travers ses souvenirs d'enfance dans Charlevoix, il prend conscience d'avoir «connu la culture traditionnelle d'avant l'avènement de l'électricité et de l'eau courante». Mais au-delà de ces éléments matériels, la culture traditionnelle de Charlevoix est présente dans son esprit à travers la fréquentation de ses cousins de la campagne. Il a aussi été témoin des travaux de la ferme, mais surtout de ces veillées de famille où un conteur de talent détenait le pouvoir d'enflammer l'imagination de son auditoire et de le tenir en haleine. Cette culture rurale traditionnelle n'avait pas encore été complètement évacuée de la ville moderne, puisque chez les Dumont de Montmorency, on continuait de vivre au rythme des fêtes et de rencontres ponctuées de coutumes jusque-là transmises de génération en génération.

Les préoccupations théoriques de Fernand Dumont se manifestent aussi dans le lien qu'il établit entre le savoir du conteur et celui du savant. Pierre Pilote l'aurait-il introduit dans un monde qui ne diffère du sien qu'en apparence? Oui, répond d'emblée Dumont, car le savant puise aussi dans son imaginaire pour élaborer ses théories. Et rien n'interdit au savant d'être aussi poète que l'est, à sa manière, le conteur.

C'est donc à travers son expérience de vie, révélé en partie par ce bref extrait de ses mémoires et souvenirs d'enfance dans Charlevoix, que Fernand Dumont a élaboré sa théorie générale de la culture qu'on ne saurait ici résumer en quelques énoncés réducteurs. Qu'il suffise de rappeler la distinction qu'on y retrouve entre la culture populaire et la culture savante. Pourquoi se souvenir, se demande Fernand Dumont dans ses mémoires? Sa réponse est liée à un sentiment d'émigration d'une culture à une autre :

«Dans mon enfance et mon adolescence, j'ai connu ce qu'on dénomme la culture populaire. Le passage à l'école, à la science, m'aura laissé une persistante inquiétude dont j'ai fait problème d'école et de science<sup>1</sup>.»

Au delà de la distance introduite par le questionnement scientifique, il ne faut donc pas s'étonner que Dumont ait vu en Pierre Pilote l'un de ses maîtres à penser qui le ramenait avec fierté à ses propres origines.

1. Fernand Dumont, *Œuvres complètes, t. V Poèmes et mémoires*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, p. 215.

# FERNAND DUMONT À SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE



Le 26 avril 1973, Fernand Dumont achète de Jean-Marie Joly une maison à Saint-Joseph-de-la-Rive. Cette résidence, aujourd'hui probablement centenaire, avait été à l'origine la propriété du cultivateur et navigateur Alban Tremblay.



Toute la famille Dumont dans les années 1980

Toutes les photographies de la section Reconnaissance à Fernand Dumont proviennent de la collection de la famille Dumont.

Fernand Dumont à Saint-Joseph-de-la-Rive en août 1953 lors de son voyage de noces

## LA BIBLIOTHÈQUE DES ÉBOULEMENTS (PAR FERNAND DUMONT)

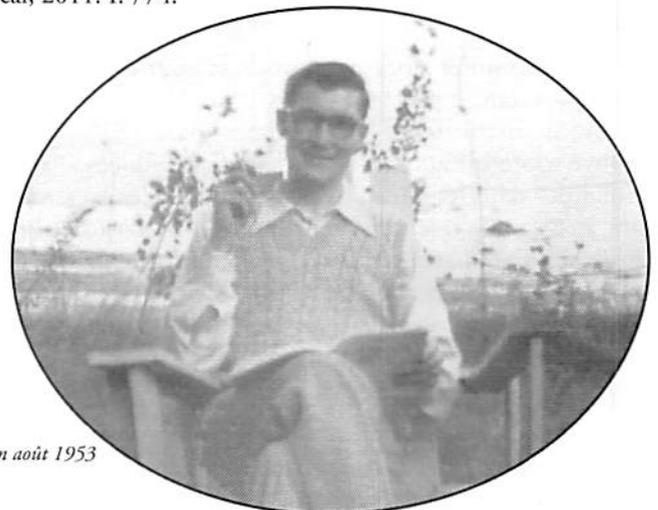
L'été, dans le pays ancestral de Charlevoix où je reprends racine, je fais de temps en temps une visite à la petite bibliothèque municipale des Éboulements. Je furete dans les rayons, je cueille quelques bouquins. Je feuillette aussi le fichier des emprunts, rêvant autour de livres imaginaires. Par la fenêtre qui ouvre sur la montagne, je peux voir les verts pâturages, et plus près les vieilles demeures et les édifices tout neufs. Cela compose, en microcosme, un paysage de culture. Comment en pénétrer la signification, discerner ce qui mène de ce village à l'enceinte des livres, ce qui inspire le travail fervent des bénévoles et le choix des volumes que la jeune caissière du magasin général vient d'emporter.

Œuvres complètes de Fernand Dumont. Tome 3. Raisons communes. p. 621.

## RENCONTRE AVEC GASTON MIRON À SAINT-JOSEPH-DE-LA-RIVE (1996)

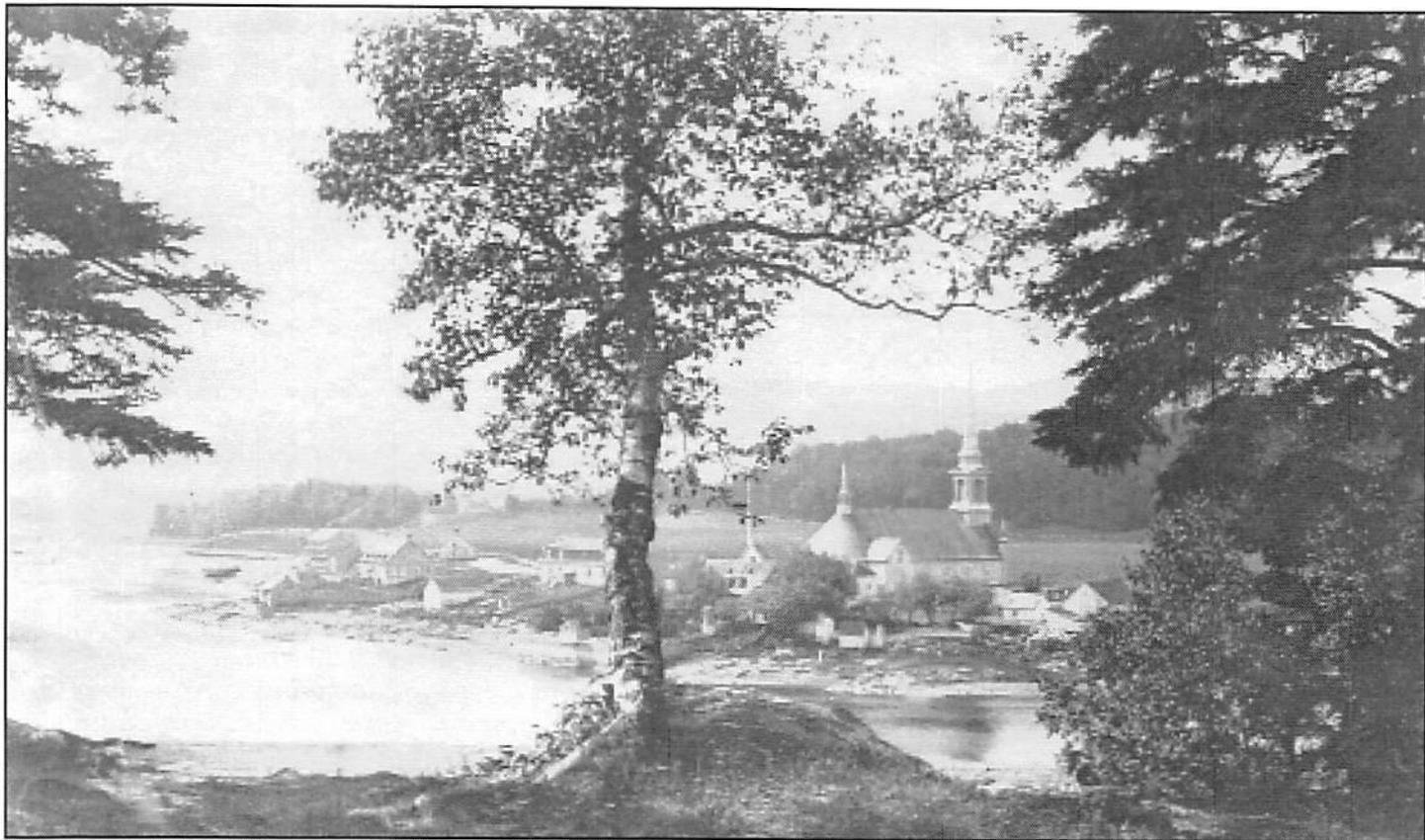
Le lendemain, 9 juin, vers Charlevoix, ils passent saluer les Perrault à Baie-Saint-Paul et décident de poursuivre le long de la côte. À Saint-Joseph-de-la-Rive, par hasard, on croise Fernand Dumont et sa femme. Dumont ne va pas très bien : un cancer dont il a été opéré en 1992 connaît une récurrence et il doit mener un nouveau combat. Malgré la maladie, vaillant qu'il est, il a entrepris d'écrire un autre livre, le récit de sa formation, de cette « émigration » qui l'a fait passer du milieu pauvre et ouvrier de son enfance, à Montmorency, vers la culture savante du milieu universitaire. La rétrospective de son œuvre poétique, trop souvent occultée par son prestige de sociologue, vient de paraître à l'Hexagone : *La part de l'ombre*. Lui et Miron ont presque le même âge, solidaires dans le destin largement partagé d'une génération qui s'est arrachée à un atavisme ancestral pour accéder à l'élite intellectuelle et littéraire. Face à face tout à coup devant l'île aux Coudres, ils ignorent qu'une autre solidarité, beaucoup plus tragique, est sur le point de les frapper. On cause encore un peu et on promet de se redonner des nouvelles d'ici l'automne.

Pierre Nepveu. *Gaston Miron. La vie d'un homme*. Montréal, Borel, 2011. P. 774.



# LES «ASSEMBLÉES RÉVOLUTIONNAIRES» DE LA MALBAIE

PAR MARIO LALANCETTE<sup>1</sup>



La Malbaie vers 1880 Coll. SHC

« We live here in a corner where neither the soil nor the inhabitants are so smooth as in others parts of the Province. » Malcolm Fraser, seigneur de Mount Murray et colonel de la division de milice de Baie-Saint-Paul – Murray Bay, 19 avril 1813<sup>2</sup>.

Le 4 avril 1813, trois juges de paix du comté de Northumberland (district de Québec) ordonnent aux officiers de milice locaux « de conduire de capitaine en capitaine et livré à la prison » six habitants de la paroisse de La Malbaie pour « avoir fait des assemblées révolutionnaires contre notre gouvernement; ils avaient excité les jeunes gens commandés pour servir dans la milice incorporée de ne point obéir<sup>3</sup>. »

Nous sommes alors au cœur de la guerre de 1812 qui oppose la Grande-Bretagne et les États-Unis sur le continent nord-américain de juin 1812 à mars 1815<sup>4</sup>. On ne retrouve toutefois aucune trace de ces assemblées « révolutionnaires » dans les journaux de l'époque<sup>5</sup>. Ces événements n'ont aussi guère retenu l'attention de la plupart des historiens et érudits qui se sont intéressés à l'histoire de la région de Charlevoix. Pourtant, dès 1908, George M. Wrong les dénonçait dans son ouvrage sur la famille Nairne, propriétaire de la seigneurie de Murray Bay :

*Certains Canadiens français s'agitaient [en 1813] (une agitation qui devait mener à la rébellion de 1837) et ces gens malavisés rêvaient de se débarrasser du joug anglais à la faveur de la présente guerre avec les États-Unis. Ces hommes à l'âme traîtresse tenaient des réunions à Murray*

*Bay. [Malcolm] Fraser les surveillait étroitement et il fit emprisonner quelques habitants pendant certains temps, sous prétexte qu'ils avaient trahi. Pour un homme de son âge, il fit preuve d'une étonnante vigueur<sup>6</sup>.*

On ne trouve aucune référence à ces « assemblées révolutionnaires » tant dans l'historiographie des mouvements populaires au Bas-Canada (1791-1840) que dans la massive production historique consacrée à la guerre de 1812<sup>7</sup>. Souvent en réaction aux rumeurs ou accusations de déloyauté, de manque de courage et de faible contribution des Canadiens français dans les conflits armés auxquels le Canada a participé, la plupart des historiens canadiens, anglophones et francophones, ont pendant longtemps soutenu la thèse de la loyauté de l'ensemble des Canadiens envers la Grande-Bretagne lors de la guerre de 1812<sup>8</sup>. On rappelle d'abord que ce loyalisme contraste avec leur neutralité généralisée lors de la première invasion américaine (1775-76). Puis, on insiste sur l'importante contribution de ces descendants des braves miliciens de Nouvelle-France à l'effort de guerre dans les bataillons de miliciens, comme volontaires ou conscrits. On souligne aussi à gros traits leur participation à la mythique bataille de Châteauguay<sup>9</sup>. Certains auteurs découvrent des conditions socio-économiques favorables à l'émergence de ce loyalisme, tandis que d'autres n'y voient qu'une simple expression de la mentalité conservatrice des Canadiens à laquelle est associé un attachement viscéral à la monarchie, issu du régime français, qui s'est tout naturellement transféré vers la Couronne britannique. Les quelques

résistances à la conscription répertoriés ont été dépeintes comme des faits marginaux et non significatifs. L'historien Fernand Ouellet amalgame bien le tout dans son explication de la loyauté de la « masse » canadienne en 1812 : les classes dirigeantes bas-canadiennes francophones et anglophones, manifestant une très grande unanimité face à l'ennemi américain ont fortement influencé le comportement des milieux populaires et « dans l'ensemble, la conscription, qu'elle soit volontaire ou forcée, se fait sans objections de la part des individus concernés [sic]. » Le loyalisme généralisé de la « masse » relève de la difficile situation économique et de l'attrait de la solde qui « au lieu d'inciter fortement l'habitant à demeurer sur sa terre, le pousse à encourager ses fils à participer au conflit [sic]. [...] Ces réalités donnent de la force à l'attachement des milieux populaires à la monarchie et à leurs croyances politico-religieuses traditionnelles [...]. En s'opposant à l'envahisseur, les milieux populaires avaient conscience de défendre leurs intérêts et de chercher à protéger un héritage culturel<sup>10</sup>.

Trop peu d'historiens se sont intéressés aux diverses formes de résistance individuelle ou collective qui se sont manifestées au Bas-Canada face à la conscription pendant la guerre de 1812<sup>11</sup>. En 1964, Jean-Pierre Wallot inaugure ce champ d'enquête avec son article consacré à une émeute « anticonscription » survenue à Lachine en juillet 1812 et aux troubles qui affectent diverses paroisses rurales de l'ouest de l'île de Montréal. Après analyse des faits, il conclut « qu'en aucun temps, il n'y a eu sentiment de révolte contre le roi ou le gouvernement britannique et qu'il faut attribuer l'événement à l'« anticonscriptionnisme » et aux circonstances [sic] plutôt qu'à une désaffection particulière ou générale de la population à l'égard du gouvernement. Dans l'ensemble, le recrutement des conscrits se serait fait facilement à travers la province, même si à divers endroits on proteste contre les conditions matérielles déplorables (nourriture, logement, équipements) et l'arbitraire ou l'incompétence des officiers. Contrairement à ce qui s'était produit en 1775-1776, l'espoir d'obtenir bientôt démocratiquement leur État national aurait poussé les Canadiens, de toutes origines sociales confondues, à ne pas encourager les visées des républicains américains sur leur territoire et à massivement soutenir la Couronne britannique. « Ce qui motive d'abord les Canadiens en 1812, c'est la « fidélité à eux-mêmes<sup>12</sup> », « la résolution, toujours la même, de rester dans leur pays et d'avoir une vie à eux » » Wallot ne s'éloigne donc guère de l'interprétation traditionnelle et ses conclusions seront même aisément récupérées pour confirmer la loyale participation des Canadiens à la guerre de 1812<sup>13</sup>.

Les ouvrages d'histoire militaire consacrés à la participation des « Canadiens français » à la guerre de 1812 considèrent que les miliciens canadiens ont su démontrer leur courage – en particulier lors de la bataille de Châteauguay – et que les résistances individuelles ou collectives connues ne remettent aucunement en cause l'importance et la sincérité de la contribution canadienne à la défense des intérêts de la Couronne britannique en sol nord-américain<sup>14</sup>. En 1986, Luc Lépine apporte enfin une première analyse plus circonspecte de la participation canadienne à la guerre de

1812. Il confirme l'ampleur de l'implication des Canadiens au sein de la milice incorporée (plus de 8000 conscrits), mais souligne les difficultés bien réelles que rencontrent les autorités pour mener à bien cette conscription, que ce soit à travers des résistances individuelles (malades et infirmes opportunistes, réfractaires, déserteurs, etc.) ou collectives (mutineries, mouvements populaires locaux). Il attire aussi notre attention sur la propagande unilatérale des journaux de l'époque en faveur de la conscription<sup>15</sup>.

Deux historiens, Sean Mills et Christian Dessureault, ont récemment choisi de réexaminer l'émeute de Lachine de 1812. Comme Wallot, Sean Mills n'y voit pas un mouvement de contestation du gouvernement colonial. Il s'agirait plutôt d'une démonstration de la réticence généralisée des paysans canadiens face à la conscription et de leur fidélité à leur milieu de vie. Mills va toutefois plus loin que Wallot et soutient que : « Drawing on a long tradition of resistance to militia duty, and an even longer tradition of popular protest, they had the goal of re-establishing a sense of mutual rights and obligations between themselves and their political and military leaders. » Si les paysans canadiens choisirent finalement de servir la Couronne britannique, c'est qu'ils ne se sentaient pas capables de défier l'ordre établi. Contrairement à Wallot, Mills considère que leur loyalisme de circonstance ne peut être l'expression d'un nationalisme canadien, car à cette époque ce concept n'était pas suffisamment ancré dans l'esprit de la masse paysanne et ne se retrouvait que chez certaines élites bourgeoises<sup>16</sup>.

Mills et Wallot rapportent et interprètent les faits survenus dans l'ouest de l'île de Montréal sans se soucier du micro-contexte socio-économique et en se basant quasi essentiellement sur des documents produits par les élites politiques et militaires et par le système judiciaire. De plus, comme beaucoup d'autres historiens, ils conçoivent la paysannerie canadienne comme un bloc monolithique au sein duquel n'existe ni hiérarchie, ni intérêts contraires<sup>17</sup>. Christian Dessureault rappelle à ses confrères les limites des sources qu'ils utilisent et propose une relecture de l'émeute de Lachine en y ajoutant une analyse du profil socio-professionnel des principaux acteurs en cause, y compris leur passé et leur futur<sup>18</sup>. D'entrée de jeu, il considère que, contrairement à ce que la plupart des historiens ont affirmé jusque-là la conscription [de 1812] ne s'effectue toutefois pas si facilement, surtout en milieu rural. Certains conscrits évitent de se rapporter au camp de Laprairie [principal lieu de rassemblement des conscrits pour la région de Montréal] et, pour ceux qui s'y rendent, les désertions sont nombreuses. Les contestations collectives contre la conscription demeurent toutefois rares, compte tenu de leurs conséquences potentielles. Ces actions radicales sont assurément l'expression d'un désaveu profond d'une partie des paysans envers le pouvoir colonial, envers ses élites et envers ses représentants politiques à la Chambre d'assemblée<sup>19</sup>.

Les plus récentes contributions à l'histoire des résistances des Canadiens à la conscription pendant la guerre de 1812, nous indiquent donc quelques pistes d'enquête à suivre pour étudier ces « assemblées révolutionnaires » qui

se sont tenues dans la région de Charlevoix au printemps de 1813 pour s'opposer à la mobilisation forcée de jeunes gens célibataires de 18 à 30 ans. Sont-elles le fruit d'un « anticonscriptionnisme » instinctif illustrant la primauté de la fidélité de ces rebelles à leur famille et à leur communauté locale? S'agit-il plutôt pour ces derniers d'un moyen de manifester leur insatisfaction à l'égard du gouvernement britannique et des élites qui le servent et le soutiennent? Ou encore affirment-ils leur identité nationale en organisant des réunions qui auraient pour but de « se débarrasser du joug anglais » et seraient les signes précurseurs d'« une agitation qui devait mener à la rébellion de 1837 », comme le prétend George Wrong<sup>20</sup>?

Dans le présent article, nous retracerons d'abord le déroulement de la conscription de 1812 dans la division de milice de Baie-Saint-Paul jusqu'au moment de la tenue des premières « assemblées révolutionnaires » à la fin de mars 1813. Ensuite, nous ferons état des informations que nous avons pu réunir sur la rébellion elle-même et sur sa répression. Dans une seconde partie, à être publiée ultérieurement, nous identifierons le profil socio-professionnel des principaux acteurs, rebelles et loyaux, et tenterons de cerner leurs motivations en tenant compte du contexte micro-social et de la conjoncture socio-économique locale. Le tout devrait nous permettre en conclusion d'esquisser un portrait de la nature et de la portée de ce mouvement populaire méconnu de notre histoire nationale.

### 1. Premières levées de miliciens « commandés » de la division de milice de Baie-Saint-Paul – mai 1812 à mars 1813

Dans une lettre datée du 2 février 1812 qu'il adresse à sa mère, demeurant à La Malbaie, le jeune seigneur de Murray Bay, Thomas Nairne, lui confie depuis Québec :

*To public news, there is nothing of any consequence [...] except the continual and contradictory reports of a war with the Americans. Whether peace or war, I being a mai- gre politician will not pretend to determine, but what one day declares for the next contradicts. I will therefore leave it to political circle at Murray Bay to settle this interesting affair in which ever way they think, may be most conducive to the benefits and advantage of our country as well as to that of the Seigneurs – God help them – and other private individuals<sup>21</sup>.*

Une nouvelle loi sur la milice est adoptée par la Chambre d'assemblée bas-canadienne le 4 avril 1812. Elle autorise le gouverneur à mobiliser les jeunes gens célibataires de 18 à 30 ans en cas de guerre. Le 18 avril, Malcolm Fraser, seigneur de Mount Murray et colonel de la division de milice de Baie-Saint-Paul, avise l'adjutant-général de la milice du Bas-Canada, François Vassal de Monviel, qu'il attend les nouveaux règlements concernant la milice. Il en profite, en ce temps de crise annoncée, pour lui offrir de servir dans l'armée en faisant valoir sa bonne santé malgré les 80 ans qu'il aura le 26 mai suivant<sup>22</sup>. Début mai, Fraser signale à son supérieur de nouveaux retards dans leurs communications et lui recommande d'expédier désormais son courrier à l'attention de ses adjudants John Warren, de

Baie-Saint-Paul, et Antoine Riverin, de Murray Bay, plutôt qu'au lieutenant-colonel Joseph Dufour, trop isolé à l'Île-aux-Coudres. Il confie à son supérieur être à la recherche de nouveaux officiers pour son bataillon avec l'aide de Riverin, mais précise qu'il est difficile de trouver dans cette région, « men who can read and write and who at all events, must be of good character<sup>23</sup>. »

Le 20 mai 1812, avant même que la guerre ne soit officiellement déclarée, George Prevost, gouverneur du Canada (1811-1815), ordonne la levée au sein de la milice sédentaire de 2000 jeunes gens célibataires de 18 à 30 ans conscrits dans une « milice d'élite et incorporée » qui soutiendra l'armée régulière<sup>24</sup>. Le colonel Fraser reçoit le 25 mai l'ordre d'envoyer 35 hommes aux camps de rassemblement des miliciens « commandés » (conscrits) de la région de Québec (Voir Tableau I). Les jeunes gens sont d'abord réunis à Baie-Saint-Paul. Fraser procède à la revue des recrues et dit avoir constaté avec satisfaction que « all the young men who were ordered from our division as well those from Murray Bay as those from the other four parishes as they seing and seemed cheerful and not only obeyed my orders but they were also very attentive to me in particular<sup>25</sup>. » Le 4 juin, Fraser s'appête à quitter Baie-St-Paul pour Québec et expédie une dépêche à Monviel pour l'informer du départ des jeunes conscrits par bateau: 21 vers Saint-Thomas-de-Montmagny, sous les ordres de l'adjutant Riverin, et 14 pour Pointe-aux-Trembles-de-Neuveville, sous le commandement du lieutenant-adjutant Warren<sup>26</sup>.

Tableau I

Miliciens conscrits de 1812 à 1815 dans la division de milice de Baie-Saint-Paul pour servir dans les bataillons de milice incorporée en activité auprès de l'armée régulière.

Date de l'ordre de la levée	Nombre de miliciens
20 mai 1812	38 <sup>27</sup>
24 juillet 1812	4
30 janvier 1813	116
7 octobre 1813	21
4 janvier 1814	47
2 janvier 1815	34
<i>Total:</i>	260

SOURCE : « Retour général du nombre des miliciens qui ont été commandés en vertu de l'Acte des milices aux années 1812-1815 pour servir dans les Bataillons en activité », *Journal de l'Assemblée Législative du Bas-Canada (JALBC)*, 1819, Appendice O, 17 avril.

La déclaration de guerre américaine du 18 juin 1812 ne parvient à Québec que le 26 juin. Malcolm Fraser, toujours dans la capitale, se charge d'annoncer la nouvelle à ses parents et amis de Murray Bay et les informe aussi du départ de son protégé Thomas Nairne avec le « Royal Newfoundland Fencible Regiment » pour le Haut-Canada<sup>28</sup>. Face aux réelles exigences de la guerre, le Colonel ne sait

plus s'il pourra vraiment servir dans l'armée et croit qu'il devrait peut-être se contenter de montrer le bon exemple et d'encourager les jeunes hommes à faire leur devoir. C'est ce qu'il avoue à son gendre Joseph Bélanger, un jeune marchand de 21 ans à qui il a récemment confié l'administration de la majeure partie de son fief malbaien. Étranger à la région avant son mariage, Bélanger a même été propulsé par son beau-père au poste de capitaine de milice de La Malbaie<sup>29</sup>.

Le 20 juillet, six déserteurs de la milice incorporée sont expédiés vers Québec depuis Baie-Saint-Paul et leur capitaine espère que l'Adjudant-général n'exercera « point toute la rigueur de la Loi envers eux vue qu'ils ont reconnu eux-mêmes leurs fautes et qu'ils se proposent être fidelle à l'avenir<sup>30</sup>. » Monviel se plaint de la mauvaise qualité du service de milice dans la division de Baie-Saint-Paul. Fraser, toujours à Québec, explique à son supérieur que les défaillances constatées dans sa division sont avant tout dues aux difficultés de communication que suscite la vaste région inhabitée – dite des Caps – qui existe entre la côte de Beaupré et Baie-Saint-Paul<sup>31</sup>.

L'automne venu, c'est l'adjudant Antoine Riverin qui, « en l'absence du Colonel Fraser », expédie en retard le rapport général des rôles de la division de Baie-Saint-Paul. Dès le lendemain, 13 octobre, le Colonel est cependant de retour à La Malbaie d'où il écrit deux jours plus tard à ses supérieurs. Il explique sa longue absence par sa mauvaise santé et aborde ensuite divers sujets concernant sa division: délais dans l'arrivée des nouvelles recrues, déserteurs, recommandations pour les plus fidèles collaborateurs de son état-major, remerciements pour les nouveaux émoluments accordés aux commandants de division et à leur adjudant, etc.<sup>32</sup>. Et il insiste encore une fois sur les difficultés de communication entre sa région et la ville de Québec pour expliquer les carences de son service.

À son retour sur la rive nord du fleuve, Fraser ne semble pas avoir trouvé des problèmes uniquement au sein de sa division de milice. À titre de commissaire au serment d'allégeance, nomination obtenue à Québec au mois de juin précédent, il invite les habitants de La Malbaie à signer, « le tout, sans subterfuge mental ni restriction secrète », un « serment d'allégeance et de fidélité à Sa Majesté », dont le préambule dénonce « les perfidies vis-à-vis le Roi et sa Couronne<sup>33</sup> ». Le Colonel a-t-il décidé de recueillir ces signatures après avoir constaté par lui-même ou appris de son entourage qu'il y avait un sérieux malaise parmi les habitants de La Malbaie à l'égard de la conscription, voire même la propagation de propos déloyaux envers le Roi? Chose certaine, il a effectivement dû constater suite à cet exercice qu'il n'y avait plus au sein de la collectivité malbaine unanimité – si jamais il s'en était persuadé – à l'égard de la fidélité et du service militaire dus à Sa Majesté George III. Si plus de 270 hommes signent le document devant lui entre le 18 octobre et le 8 décembre 1812, près d'une centaine s'en abstiennent<sup>34</sup>.

Fraser décide de passer l'hiver à Murray Bay. En janvier 1813, il informe Monviel qu'il a auprès de lui deux hommes exemptés pour maladie qui sont maintenant mieux,

mais qu'il ne peut lui envoyer avant la reprise de la navigation. L'un d'eux est le fils d'Antoine Perron, un des fermiers du seigneur de Murray Bay, et petit-fils de François Imbeau dont la famille est au service des Nairne depuis quarante ans<sup>35</sup>. Quelques jours plus tard, Fraser est sans doute bouleversé par le décès de son gendre et homme de confiance Joseph Bélanger, à peine âgé de 22 ans qu'il avait nommé capitaine de milice à La Malbaie et sur qui il devait certainement compter pour maintenir l'ordre et la discipline dans ce bataillon. De plus, le vieillard a toujours de sérieux problèmes de santé et, selon une amie très proche, sa mémoire n'est plus fiable<sup>36</sup>.

Début février, le Colonel reçoit l'ordre de procéder à la levée de 116 nouvelles recrues pour le début mars, soit trois fois plus que l'année précédente (Voir Tableau I). Il demande aussitôt un délai, car la navigation est impossible avant le début d'avril. De plus, la pauvreté des miliciens « who are totally destitute of almost every necessary for a march and some of them even of shoes » l'incite à réclamer des fonds pour leur procurer le nécessaire. Finalement, le 10 mars, il avise Monviel que ses recrues partiront, par bateau si possible, le 30 mars prochain, mais qu'il lui fera parvenir la liste des miliciens commandés dès que faire se pourra<sup>37</sup>.

Au sujet des plaintes voulant que des jeunes gens de 16 ans et de mauvaise santé aient été « commandés » illégalement dans sa division, Fraser se dit informé de ces irrégularités mais prévient son supérieur : « but you knows Sir, as well as I do the dangerous consequence if may of to the service if Captain and all others officers are not supported to the almost, in doing their duty. » Fraser s'en remet encore une fois à Antoine Riverin pour régler l'affaire et suivant les conseils de ce dernier, c'est désormais le docteur Pierre de Sales Laterrière, seigneur des Éboulements, qui examinera les candidats et évaluera les plaintes concernant les infirmités, les maladies ou l'âge requis. « I beg leave here to remark that I think he [Laterriere] has on this occasion done every thing in his power with his duty as a medical man to promote his Majesty's service. » [Fraser reconnaît que lui et Riverin ont eu dernièrement] « great trouble indeed and likely to have more in arranging this business, but I hope it will terminate well. » Tout indique que les choses ne se déroulent pas aussi bien qu'il l'espérait. Le Colonel conclut sa lettre sur une note qui laisse croire qu'il aimerait bien ne plus devoir procéder à de nouvelles levées de conscrits: « I pray God that you may be able to write me soon the news of an approaching peace<sup>38</sup>. »

Fraser se dirige vers Baie-Saint-Paul pour superviser le rassemblement des miliciens « commandés », mais bientôt de fâcheuses nouvelles lui parviennent concernant la levée des nouvelles recrues dans les paroisses de La Malbaie et des Éboulements<sup>39</sup>.

## 2. Les « assemblées révolutionnaires » de La Malbaie et des Éboulements – 24 mars au 4 avril 1813<sup>40</sup>

Lorsque, conformément à un ordre émis le 24 mars par le colonel Fraser, le lieutenant-colonel Riverin se présente à La Malbaie pour recevoir cinq miliciens devant

servir dans la milice incorporée, il n'en trouve que deux prêts à le suivre tandis que les autres seraient « déterminés à se révolter ». Selon les rapports des capitaines de milice locaux, les frères Alexis et Henri Brassard sont « les auteurs de cette révolte » et des miliciens des Éboulements sont d'accord avec eux et prêts à suivre leur exemple. Les miliciens de La Malbaie « avaient fait provision de poudre et ils sont armés et assemblés chez les Brassard. On dit aussi qu'il y a une grande partie de la paroisse de la Malbaie qui sont pour les aider ». Riverin juge alors bon d'interdire aux marchands du lieu de vendre des munitions à qui que ce soit, à l'exception des capitaines de milice en cas de nécessité pour le service<sup>41</sup>.

Les premiers murmures contre la nouvelle levée de jeunes miliciens annoncée au début de février remontent sans doute à plusieurs jours déjà, voire des semaines. Pierre Savard, père d'un milicien commandé des Éboulements, témoignera plus tard qu'il y a bien eu « des veillées où on a effectivement commenté les commandements. » (Pierre Savard, 8-4-1813). Le tout ne semble toutefois se transformer en résistance organisée qu'au moment de l'appel des conscrits pour le ralliement de Baie-Saint-Paul. Les premières assemblées d'insurgés se seraient tenues à La Malbaie chez les frères Brassard, cultivateurs dans la concession de Rivière Murray Bay Sud-Ouest. Le 28 mars, des témoins rapportent que les Brassard :

*font et ont fait des assemblées dans leur maisons et ont attiré assistance aux dites assemblées un grand nombre de monde à qui ils ont déclaré et prêché plusieurs fois de ne pas obéir aux commandements que l'on faisaie aux miliciens, que c'étaient là commandements d'enfants et ne remues pas mes enfants, nous sommes hommes pour vous autres nous vous défendrons jusqu'à nous faire hacher en chair à patés pour vous autres. Les honnêtes gens ne ce mêleront pas dans la crasse comme à présent, se disant être les honnêtes gens et que ceux qui commandaient n'étaient que de la crasse. Jean Henri Brassard prit alors la parole et dit : nous sommes greillés d'armes, comme tu vois et nous les repousserons le même Henry offrit une arme au déposant Louis Boi pour faire comme eux. [...] que le nombre des révoltés s'élevaient à 102 personnes et que pour signe de défense ils n'avaient qu'à couper la cue [queue] d'un chat que c'était la bataille et le secours. (Jean Filion et Louis Bois, 28-3-1813)<sup>42</sup>.*

Le 25 mars, jour de la mi-carême, de nouvelles réunions ont lieu. Plus d'une centaine de personnes y participent à La Malbaie. Les Brassard fourniraient aux rebelles armes, poudre et plomb et tenteraient de détourner ceux qui veulent obéir à l'appel de Fraser. Deux miliciens commandés de La Malbaie déclarent que « les Brassard et un nommé Veillon Jos Castongué, qui forge, » les ont invités à les soutenir en leur montrant leurs munitions<sup>43</sup>. « Dans leur sermon, ils expliquaient le Nouveau Testament qui les exemptaient d'obéir aux ordres de tels commandements et que si le Colonel avait eu des forces pour les obliger à marcher, il n'aurait pas été à la Baie-Saint-Paul, preuve qu'il n'avait aucun droit. » (Jean Filion et Louis Bois, 28-3-1813). Selon un autre témoin, les Brassard affirment dans leurs ha-

rangues qu'« il n'y a que Dieu qui est leur Roi. [...] Que les commandements c'était sans droit et aucune justice, qu'ils appartenaient encore aux Français ni ayant pas encore 50 ans que les Anglais étaient au Canada et qu'il ne faut pas obéir à ces ordres anglais qu'ils avaient pas de force. Les Brassard disaient qu'ils perdraient la vie avec les miliciens s'il fallait la perdre. » (Baptiste Simard, 2-4-1813).

Le même jour, une assemblée « entre commandés » se tient aux Éboulements chez Louis Tremblay à Joseph-Marie et réunit une douzaine de participants. Joseph Lavoie à François est choisi comme « président-harangueur ». Il aurait dit « que les miliciens ne devaient pas partir sans avoir reçu des armes et des habits et un capitaine et autres officiers ou qu'ils se révolteraient, aimans mieux mourir en se défendans ici contre les commandemens que d'aller à l'armée. Et ont tous demeuré d'accord sur cet arrêt. » Godfroy Girard dit à Augustin Girard, en cognant sur le poêle, qu'il le tuerait s'il persistait à obéir aux commandements : « lui ou moi mourrait soit par l'arme, sabre ou pistolet ». Les miliciens des Éboulements auraient aussi décidé ce soir-là de déléguer deux représentants à La Malbaie (Augustin Girard dit Bois, 26-3-1813)<sup>44</sup>.

Le 28 mars, à la sortie de l'église des Éboulements, le capitaine de milice du lieu aurait entendu Joseph Lavoie lui crier à haute voix « qu'il se moquait des commandements que je ne savais pas ce je faisais ». Pierre Tremblay à René aurait ajouté, toujours à l'adresse du capitaine, que ces commandements n'étaient « que des saloperies et que ceux qui les écouterait seraient brisés et que ce serait un sacré gueux » (ou « vieux sot » selon l'enseigne Desgagné) (capitaine Louis Tremblay, lieutenant Barthélémy Audet Lapointe et enseigne Étienne Desgagné, 29-3-1813). Lorsque Jean Filion et Louis Bois, passent par Les Éboulements pour se rendre au rassemblement de Baie-Saint-Paul, « on leur dit que si les commandés de La Malbaie ne marchaient pas, ils ne marcheraient pas eux non plus » (Jean Filion et Louis Bois, 28-3-1813).

Lavoie raconte avoir quitté la maison de son père le 29 mars « après minuit » pour se rendre à La Malbaie « joindre les miliciens commandés qui étaient chez Henry Brassard » et savoir s'ils voulaient partir ou non. Les miliciens au nombre de sept lui dirent « qu'ils ne voulaient pas partir aimant mieux être tués [...], à quoi le bonhomme Henry dit qu'il se mettrait à la tête avec son frère Alexis pour les défendre jusqu'à la mort et de rester avec eux ». Pour se défendre, les miliciens étaient armés de fusils et « avaient de la poudre et du plomb pour en payer contre ceux qui voudraient les prendre. »

Pendant son bref séjour à La Malbaie, Lavoie est témoin d'une rencontre entre Alexis Brassard et Madame Nairne (née Christine Emery), veuve John Nairne, mère du jeune seigneur de Murray Bay, Thomas Nairne<sup>45</sup>. Celle-ci s'est rendue chez Brassard pour le convaincre de se livrer, mais il lui aurait répondu :

*Que Fraser pouvait venir avec 100 pièces de canon il lui ouvrirais les portes et fenêtrés et se mettrais le premier en défense à la tête de tous les miliciens. Cette dame lui dit*

*que M Le Colonel aurait des forces du gouverneur pour les réduire et qu'il devrait se rendre, répondu par Brassard qu'il ne voulait jamais se rendre, qu'il ne voulait pas d'autre défense que sa langue et que les soldats étaient armés pour le défendre. Qu'il n'existait point de roi et qu'il n'y en a plus et que ce n'est pas pour un roi que l'on se bat et que les hommes n'ont pas droit de commander qu'il n'y a que Dieu qui pouvait commander pour la foi et que le pais n'est pas aux Anglais qu'ils l'ont volé aux Français et qu'il y retournera. (Joseph Lavoie, 1-4-1813).*

Le lendemain, 30 mars, Brassard aurait conseillé à Lavoie de repartir et que « s'il était pris qu'ils iraient le chercher jusque dans les prisons. » (Joseph Lavoie, 1-4-1813). Au moins deux autres habitants des Éboulements ont aussi assisté aux réunions de La Malbaie. L'un d'eux affirme que les Brassard leur auraient demandé « de dire à leur gens des Éboulements de ne pas obéir et de marcher que quand ils marcheraient. » (Igoni Gauthier, 8-4-1813).

En attendant la réaction des autorités, les Brassard recommandent à leurs compères « de rester tranquille et de se défendre avec des fusils. » (Baptiste Simard, 2-4-1813). Pendant ce temps, François Gay, un des principaux rebelles, faisait apparemment « des balles pour la défense de ceux de La Malbaie qui se gardoient des fusils dans quelque maisons en désobéissance au ordre du Roi pour point aller au service de Sa Majesté<sup>46</sup>. »

### 3. Répression de la rébellion – du 26 mars au 9 septembre 1813

Les autorités locales n'ont pas attendu des ordres de Québec pour réagir. Dès le 26 mars, en tant que juge de paix de Sa Majesté, le colonel Fraser, en route pour Baie-Saint-Paul, reçoit aux Éboulements la déposition d'un milicien « commandé » sur une « assemblée concernant l'attitude de rebelles face à la milice » qui s'est tenue la veille dans cette paroisse. Il siège en compagnie de Pierre de Sales Laterrière, seigneur des Éboulements, qui ne prête son serment d'office comme « juge à paix » entre les mains du même Fraser que le lendemain. Le médecin siège donc comme juge sans avoir été dûment assermenté à Québec à cause de la trop grande distance et pour des « raisons extraordinaires de nécessité [qui] ont dans ce moment absolument requis son assistance<sup>47</sup>. »

Le 27 ou 28 mars, Fraser reçoit le rapport d'Antoine Riverin qui lui annonce la « révolte » menée par les Brassard. Deux autres juges de paix se joignent au Colonel et à Laterrière, soit Jean-Baptiste Tremblay, major de milice de Baie-Saint-Paul, et Louis Bélair, capitaine de milice et marchand de Baie-Saint-Paul, pour mener l'enquête sur les événements en cours. Le 28 mars Fraser, Laterrière et Bélair entendent et transcrivent les témoignages de Jean Filion et Louis Bois, deux Malbaisiens « commandés » que les Brassard et les miliciens rebelles des Éboulements ont vainement cherché à détourner de leur devoir d'obéissance. Leur curieuse déposition bicéphale sera désormais à la base des accusations portées contre les rebelles<sup>48</sup>. Les juges de paix émettent immédiatement des « warrants » (ordres d'arrestation) pour certains rebelles, mais les officiers de

milice locaux, tant à La Malbaie qu'aux Éboulements, auraient manqué de courage face aux armes des mutins. On songe donc rapidement à prendre des moyens plus efficaces pour mettre un terme à la révolte.

Le 29 mars, Laterrière soumet un premier rapport à Fraser qui s'est rendu à Baie-Saint-Paul :

*Le soussigné connaissant bien la nature délicate et dangereuse de la mutinerie existante, soutenue et ouvertement défendue à la Malbaie, à la tête de laquelle il reste aucun doute que les nommés Alexis Brassard, Henri Brassard, Simard fils de Jean-Baptiste René, Veillon Astongué et Louis Picoté fils n'en soient les chefs [...] puisqu'il existe réellement dans cette paroisse un mal contre les intérêts de notre souverain, il faut y appliqué sans délai un remède?<sup>49</sup>*

Pour réduire les « entêtés », il recommande la levée dans toutes les paroisses de la région de bons sujets à qui, « pour connaître les amis », il faudra demander s'ils veulent agir contre les rebelles et « la réponse doit être oui ou non? ».

*Qu'avec ces moyens prudammens organisé et malgré que les officiers de La Malbaie aient montré quelques molesses, de manques de courage pour exécuter le warrant [ordre d'arrestation] des magistrats on leur fera dire de se rendre en paix à la clémence et bonté de son Excellence [le gouverneur Prevost] que si les révoltés persistent la rigueur doit être exercée et mise en action contre eux par la force ou au défaut de succès en informer son Excellence pour un prompt secours<sup>50</sup>.*

Le docteur Laterrière écrit le même jour à Herman W. Ryland, secrétaire du gouverneur, pour le remercier de sa nomination comme « juge à paix » et lui faire part de son diagnostic et de ses prescriptions :

*[...] une rébellion exige une prompt exécution et du poison ne peut être arrêté qu'avec un prompt recour et énergique remède : en connaissant la conséquence, j'ai donné à M. le Colonel Fraser comme mon humble opinion qu'il fallait l'employer au plus vite avec justice et sans molesse, qu'un jour perdu fournirait aux cellerats révoltés des Brassard, Simar, Pierre Tremblay et Joseph Lavoie (les moyens ont été d'abord des warrants) des moyens qui deviendront insurmontables sans le secours de son Excellence. [...] ces moyens se sont de requérir la masse de la milice, à faire usage de canons et de fusils en hivernement à la Bay [Saint-Paul] [...]. Le parti des corrompus est de La Malbay et les chefs sont Alexis et Henry Brassard, Pierre Simard et Picoté de la Malbaye et Joseph Lavoye et Pierre Tremblay fils de René des Éboulements contre qui nous avons envoyé des prises de corps contre les corrompus de La Malbaie, qu'aucun officier n'a pas eu la résolution de servir parce que les révoltés sont renfermés dans les maisons des Brassard et s'y gardent armés. M. le Colonel auprès de qui je suis, va essayer avec l'aide des loyaux moyens les plus prudents et sages, avans de supplier son Excellence de nous faire aider à réduire les mutinnaires et mal conseillés sujets du Roy<sup>51</sup>. »*

Depuis Baie-Saint-Paul, le 30 mars, Fraser expédie à l'Adjudant-général une longue lettre d'une

piètre calligraphie, contrairement à son habitude.<sup>52</sup> Il commence par les bonnes nouvelles : 80 miliciens ont obéi aux ordres du gouverneur de la province dont une quarantaine sont déjà en route pour Québec sous la direction d'officiers de milice locaux. Deux de ces derniers n'ont toujours pas de commissions en bonne et due forme, mais il a pris sur lui la responsabilité de leur octroyer des postes d'enseigne pour faire face à la nécessité, ce dont il s'excuse. Le Colonel annonce ensuite les moins bonnes nouvelles : une trentaine de jeunes miliciens des Éboulements et de La Malbaie ont eu l'impudence de ne pas obéir aux ordres de Son Excellence. Il désire donner un délai à ces jeunes obstinés pour leur permettre de voir leur méprise ; sachant ne pas avoir lui-même le pouvoir de leur pardonner, il prend cependant la liberté de recommander au gouvernement d'être clément envers les mutins qui se rendront avant son intervention avec un groupe armé de loyaux sujets de Sa Majesté. Car il est bien dans son intention de prendre tous les moyens en sa possession pour ne pas avoir à faire appel à l'aide de Son Excellence pour régler la mutinerie. Après avoir abordé quelques sujets accessoires, il conclut sa dépêche par un dernier commentaire sur l'embarrassante nouvelle qu'il vient d'apprendre à son supérieur :

*I had almost forget to mention to you that it is not the number of the mutineers and deserters in these parishes of Eboulements and Malbaie who are by themselves of which consequence, but as they probably have aiders and abettors in great numbers [...] I can conveniently raise in the loyal parishes of Saint-Paul's Bay and Petite-Rivière for the reduction of the rebels at Eboulement and Malbay and this I will endeavour to do as speedily as possible, but at the same time with all the prudence and discretion in my power*<sup>53</sup>.

C'est donc plus du quart des conscrits qui ne se sont pas présentés au ralliement de Baie-Saint-Paul (36 sur 116), ce qui correspond bien à la situation observée ailleurs dans la Province lors de la première levée de miliciens commandés<sup>54</sup>.

La patience de Fraser porte finalement ses fruits. Le 1<sup>er</sup> avril, la mutinerie semble chose du passé aux Éboulements, le « président harangueur » Joseph Lavoie, « mutin et déserteur » s'étant rendu de lui-même à Fraser « pour obtenir la grâce de ce que le colonel lui a promis » (Joseph Lavoie 1-4-1813). Les « sermons » des Brassard ne l'ont sans doute pas frappé autant que les arguments de Mme Nairne. Le Colonel lui précise qu'il n'a pas le pouvoir de lui pardonner, mais l'expédie aussitôt à Québec avec un message pour Monviel à qui il recommande de faire preuve de clémence envers le jeune homme<sup>55</sup>. Reste les « corrompus » de La Malbaie dont l'opiniâtreté oblige Fraser à faire usage de l'« énergique remède » du docteur Laterrière.

Le 2 avril, le colonel Fraser ordonne au lieutenant-colonel Joseph Dufour de « commander » (au sens de lever, mobiliser ou recruter) un détachement de 150 miliciens dans les quatre paroisses loyales de la division pour intervenir à La Malbaie. Dufour devra les diriger vers le presbytère des Éboulements d'où ils iront sous le commandement

du Colonel réduire « tous les miliciens réfractaires et autres complices qui ont désobéi dans la paroisse de la Murray Bay ou Malbaye par mutinerie et révolte contre le gouvernement et notre Souverain Seigneur le Roi George ». Fraser précise le nombre d'officiers et de miliciens que chaque paroisse devra fournir pour :

*[...] être aux Éboulements avec 8 jours de vivre pour marcher sans aucune réplique sous les ordres du Colonel Fraser et tels autres officiers de l'État-major qu'il nommera pour prendre les dits accusés [...] pour les conduire devant tels magistrats [...] pour les examiner et traiter suivant la Loi. Tous milicien qui n'obéit pas aux ordres sera coupable de Haute-Trahison envers le gouvernement, le Roi et punis comme rebelles suivant la loi et à perdre leur honneur, leur vie et leurs biens ».*

Le choix est simple pour les miliciens sédentaires « commandés » pour réduire les rebelles : servir ou mourir dans la ruine et le déshonneur. Dufour devra « transmettre cet ordre aux officiers et à tout autres sujets sans exception loyaux de la paroisse de La Malbaie [...] et le metre à exécution sans aucun délai et même s'il est possible avant que les miliciens des autres paroisses se mettent en marche. » Fraser espère que les miliciens loyaux de La Malbaie pourront capturer les rebelles, mais il hésite, sans doute parce qu'il ne connaît pas le nombre exact de rebelles rassemblés autour des Brassard. Il précise donc que « s'il se trouve qu'il n'y a pas assez de sujets loyaux dans La Malbay pour cet effet et qu'il y eut trop de rebelles d'en avertir le Colonel Fraser, commandant de la division, pour qu'il agisse suivant les ordres et instructions [...] de son Excellence le Général et Commissaire en chef de la Province<sup>56</sup>. »

Dès le lendemain, Laterrière écrit de nouveau au secrétaire Ryland pour lui annoncer cette fois que les miliciens rebelles se rendent un à un, dont tous ceux des Éboulements, y compris leur « président harangueur » Joseph Lavoie devenu témoin à charge contre les Brassard. Cinq autres « mutins » de La Malbaie se sont aussi rendus, dont Baptiste Simard, « un des plus méchants » qui est lui aussi devenu témoin de la Couronne. Il ne reste que les « prédicateurs et chefs » Alexis et Henri Brassard et quatre miliciens que le juge espère voir se rendre le jour même, soit d'eux-mêmes ou en raison :

*d'un ordre adressé hier par notre bon colonel à Joseph Dufour et par ce dernier à Monsieur Riverin à la Malbaie. J'espère que ces moyens mettrons tout à sa place sans être obligé de solliciter du secours de son Excellence. Sitôt que les chefs et leurs adhérens seront pris, nous aurons l'honneur de vous envoyer avec copie exacte de tous les procédés et priez que vous aurez la bonté de mettre sous les yeux de Son Excellence<sup>57</sup>.*

Le 4 avril, les jeux sont faits. L'opération de répression organisée par les autorités locales se solde par un franc succès et ce, sans avoir eu apparemment à rassembler le détachement de 150 miliciens prévu, ni même à tirer un coup de feu. Nous ne savons pas si les rebelles se sont rendus d'eux-mêmes, après avoir appris les ordres du Colonel pour les réduire à sa merci, ou s'ils ont été capturés par

les miliciens fidèles de La Malbaie comme l'espérait Fraser. Chose certaine, Laterrière, Tremblay et Bélair ordonnent le jour même à tous les officiers de milice en poste entre Baie-Saint-Paul et Québec :

*De conduire de capitaine en capitaine et livré à la prison Alexis Brassard, Henry Brassard, habitants de la Malbaie, traduit devant nous sur l'accusation de Jean Filion et Louis Boi, miliciens du dit lieu, d'avoir fait chez eux des assemblée Révolutionnaires contre notre gouvernement ; Ils avaient excité les jeunes gens commandés pour servir dans la milice incorporés de ne point obéir. Et aussi les corps de Vilbon Guay fils de Jos Guay, et Louis Trambly, fils de Picotte, de la dite paroisse, par la même accusation, complice, et aussi Henri Brassard fils et Baptiste Simard fils de René aussi de la dite paroisse, deux militaires commandés qui ont entrés dans le partie de la Révolution, dont le dit Baptiste Simard c'est rendu par lui-même devant nous, avant d'être arrêté et c'est rendu témoin du Roy, et a déposé devant dieu de nous l'affirmatif des accusations ci-dessus mentionnés – et de les livrés au geolier d'icelle<sup>58</sup>.*

De son côté, depuis Baie-Saint-Paul, Fraser expédie vers Québec le 5 avril dix jeunes miliciens conscrits de La Malbaie et un de Baie-Saint-Paul qui ne s'étaient pas présentés au rassemblement de Baie-Saint-Paul. La liste contient les noms de Jean Brassard et Jean-Baptiste Simard avec la mention « en prison » et on semble hésiter à faire de même avec Olivier Brassard, neveu des chefs de la rébellion<sup>59</sup>.

Une fois les principaux rebelles et leurs acolytes en route vers Québec, les juges de paix poursuivent leur enquête. Si certains accusés ont collaboré avec empressement, d'autres font preuve de prudence par souci de ne pas trop s'incriminer. Joseph-Honoré Tremblay reconnaît avoir assisté aux assemblées des Brassard, mais garde le silence sur les discours des mutins « en s'en prenant à sa tête et disant que tous ce qu'il avait vu et entendu lui avait passé comme un vent... » (Joseph-Noré Tremblay, 8-4-1813). Igoni Gauthier reconnaît lui aussi avoir été aux assemblées, mais demeure tout aussi laconique disant qu'il a bien « oui qu'il avait qu'un roi mais qu'il ne se rappelle pas si c'était de la Terre ou du ciel ». À toutes les autres questions des juges, Gauthier dit ne plus s'en rappeler (Igoni Gauthier, 8-4-1813)<sup>60</sup>. Pierre Savard, des Éboulements, n'aurait pas assisté aux assemblées des Brassard et nie avoir tenu une assemblée chez lui, car « il n'y a eu que des veillées où on a effectivement commenté les commandements. » S'il a retenu son enfant commandé, c'est qu'on lui avait annoncé de l'argent et des vivres et qu'étant pauvre, il les avait toujours attendu. Il se refuse à tout commentaire sur « la conspiration des Brassard » (Pierre Savard, 8-4-1813).

Le 19 avril, Fraser informe Monviel qu'il lui manque toujours 19 hommes pour compléter le contingent de 116 miliciens conscrits en février. Plusieurs des jeunes gens expédiés le 29 mars sont déjà revenus malades ou parce qu'ils n'ont pu passer les Caps. Il a déjà donné des ordres pour réunir les retardataires et trouver d'autres hommes pour remplacer les malades. Conscient de la mauvaise impression qu'il a donné à ses supérieurs, Fraser transmet dans

cette même lettre ses excuses :

*I am sorry to see that matters have not terminated in this Division in regard to 116 militia men commended from it quite so agreeably as I at first flattered myself they might but I must not omit to mention that things would have still gone worse had I not been zealously assisted by Lt-Col. Dufour and Riverin and Major Trambly and also by all captains and other officers of the Division and indeed by all the more respectable inhabitant of it. But I think it my duty to mention particularly that the priest and curates of the parishes in it showed their zeal in promoting his Majesty service on this occasion<sup>61</sup>.*

Enfin, après avoir réclamé à son supérieur de quoi récompenser les officiers de milice qui se sont dévoués pendant la crise, Fraser, apparemment sur la défensive, conclut sa missive par une belle assertion : « We live here in a corner where neither the soil nor the inhabitants are so smooth as in others parts of the Province<sup>62</sup>. »

De son côté, le seigneur des Éboulements annonce le 20 avril avec « grande joie » au secrétaire Ryland que :

*l'arrêt des Brassard a opéré comme un coup électrique, l'effet de la plus grande tranquillité dans les cinq paroisses et jusqu'aux femmes qui n'osent plus parler. [...] Nos affaires étant finies à la Bay Saint-Paul, j'ai fait ici [aux Éboulements] toutes les perquisitions nécessaires et n'ai peu decouvrir que les nommés Joseph Noré Tremblay et Igoni Gauthier qui se soient trouvés sois disant par accident aux assemblées des Brassard<sup>63</sup>.*

Le juge de paix leur a imposé « des reconnaissances de 20£ chaque réponsées par deux autres personnes pour eux envers Sa Majesté. » Bon courtisan, Laterrière termine son message en précisant qu'il ira en mai à Québec pour avoir « l'honneur de vous remettre les déclarations de reconnaissance de leurs cautions avec tous les autres procédés qui y ont eu lieu à tous égards. » Les autorités coloniales ont apparemment jugé autrement l'« accident » survenu à ces deux hommes qui se retrouvent bientôt en prison avec les Brassard<sup>64</sup>. Par contre, Joseph Lavoie, des Éboulements, témoin à charge et messenger de Fraser, semble avoir échappé à l'emprisonnement malgré son rôle actif dans les assemblées. Tout semble indiquer que les recommandations du Colonel sont plus efficaces que les prescriptions du médecin des Éboulements<sup>65</sup>.

Fin avril, François Gay, de La Malbaie, prisonnier à Québec, est amené devant le juge. Il obtient sa libération en promettant de se présenter à la Cour et en signant une reconnaissance de 500 £. Jean-Baptiste Simard, qui comme Lavoie est devenu témoin à charge, est finalement accusé le 5 mai 1813 en Cour Supérieure criminelle d'« avoir refusé d'obéir aux commandements de la milice<sup>66</sup>. »

Les problèmes du Colonel de la division de milice de Baie-Saint-Paul ne sont pas pour autant terminés. Les déserteurs, les demandes d'exemption, les malades se multiplient. Le 26 avril, sans doute pour calmer les esprits, tant dans son entourage immédiat qu'au bureau de l'Adjudant-général, Fraser envoie avec ses recommandations vers leur

bataillon de milice incorporée Antoine Perron et Jérémie Marié, exemptés à sa demande en janvier. De plus, il ne parvient à expédier les 19 miliciens nécessaires pour compléter la levée de février qu'à la mi-mai<sup>67</sup>.

Le 8 juin 1813, la Cour du Banc du Roi reçoit une pétition d'Habeas Corpus (empêchement d'emprisonnement arbitraire) pour les trois Brassard toujours « emprisonnés dans la prison de Québec », Alexis et Henri étant « très infirmes et malades »<sup>68</sup>. La démarche échoue, puisqu'ils sont toujours en prison en fin septembre 1813<sup>69</sup>.

Le capitaine Thomas Nairne, seigneur de Murray Bay, est toujours avec son régiment dans le Haut-Canada. Il semble ignorer tout des événements du printemps. En juin, il écrit à sa mère : « I hope you are making money fast my dear mother and that everything is in flourishing way with you. [...] I wish you success in marsouin fisheries this season. I must the habitants have enough to do this year, without middling with flambeaux fishing<sup>70</sup>. »

Tout au long de l'été des réfractaires et des déserteurs se manifestent. Les uns pour se rendre, d'autres pour persister dans leur fuite. Pierre Cloutier, habitant des Éboulements, ramène son fils déserteur et offre même de le reconduire à Québec à ses frais, tandis que Christophe Dufour, commandé en juillet, mais qui refuse de se rendre aux ordres, est fait prisonnier et s'échappe pendant qu'on le transportait à Québec<sup>71</sup>. Jean-François Gagnon, l'officier de milice des Éboulements accusé de mollesse dans son service au début d'avril, voit son fils Félix revenir malade à la maison. Il obtient le 21 juillet 1813 un verdict médical de Laterrière qui reconnaît l'« imbécillité corporelle » du jeune homme, maladie « souvent fort dangereuse » selon le praticien<sup>72</sup>. Gagnon ne semble pas le seul à avoir invoqué des problèmes de santé pour contourner le service militaire, comme l'indique le rapport de la division de la milice de Baie-Saint-Paul daté du 27 juillet 1813 (Voir Tableau II). On y apprend que près de 23% des hommes de 16 à 60 ans susceptibles de participer à la milice sédentaire sont déclarés « infirmes ». En 1793, ce même taux n'était que de 6% ; après avoir culminé à 9 % en 1797 et 1800, il chute à 5% en 1804<sup>73</sup>.

Le 9 août suivant, Fraser avise François Vassal de Monviel, qu'il doit trouver des remplaçants pour Félix Gagnon et François Simard, « who I believe to be infirm », même s'ils sont revenus de leur bataillon de milice incorporée sans congé officiel. Il annonce dans la même lettre qu'il a récemment demandé à Laterrière de devenir le chirurgien de sa division, nomination que ce dernier a accepté et que Fraser prie son supérieur de bien vouloir approuver<sup>74</sup>.

Lorsque le procès des Brassard s'ouvre à Québec en fin septembre 1813, six accusés sont toujours en prison: Alexis Brassard, Henri Brassard, Jean Brassard et Louis Tremblay, de La Malbaie ; Igoni Gauthier et Joseph-Honoré Tremblay, des Éboulements. Ils font face à une accusation de « rebellion, March 25th 1813, committed by Jean-Baptiste Tremblay, Louis Bélair et Pierre de Sales Laterrière : for having held revolutionary assemblies against His Majesty government and for having excited the young people commanded to serve, not to obey the Militia Act,

4-4-1813<sup>75</sup>. » Nous n'avons retrouvé à ce jour aucun autre document relatif au déroulement de ce procès, à la sentence et à la libération des prisonniers. Nous ignorons donc pour l'heure les suites du procès et qui étaient leurs défenseurs et leurs juges devant la Cour du Banc du Roi. Chose certaine, les frères Brassard sont dès l'année suivante de retour à La Malbaie puisque le 26 avril 1814, Henri Brassard assiste au mariage de sa fille Modeste et qu'Alexis Brassard témoigne à celui de son fils Clément le 10 janvier 1815<sup>76</sup>.

Tableau II

Division de la milice de Baie-Saint-Paul  
Rapport du 27-7-1813

12 compagnies
76 officiers : 1 Colonel, 2 Lieutenants-colonels, 1 major, 1 adjudant, 11 capitaines, 13 lieutenants, 12 enseignes, 35 sergents.
Portant les armes : 182 garçons célibataires ; 516 mariés ; 18 absents ; 234 infirmes ; 4 exemptés. Total : 1030 (y compris les officiers)
Fusils : 237
Milice en masse de 16 à 60 ans : 1025
Sujette à être incorporée de 18 à 30 ans : 35
Sujette à marcher de 16 à 50 ans : 678

SOURCE : JALBC, 1814, Appendice K. (27-7-1813)

Au cours de l'automne de 1812, Thomas Nairne avait écrit à sa mère depuis le Haut-Canada : « When the war is over I trust God we shall all have happy meeting again in Murray Bay » et qu'il désirait se rendre en Écosse pour y trouver une épouse et revenir s'établir sur ses terres sans plus attendre<sup>77</sup>. Au début d'août 1813, réagissant à une lettre de son vieux mentor, Malcolm Fraser, qui lui avouait qu'il souhaitait bientôt avoir l'occasion de danser à ses noces, le capitaine Nairne reconnaît que s'il survit à cette guerre, l'idée de voir son ami de 80 ans danser serait pour lui un considérable encouragement à se marier<sup>78</sup>.

Le 18 novembre 1813, le juge Edward Bowen, vieil ami de la famille Nairne, prie l'abbé Gabriel Le Courtois, curé de La Malbaie et ami des Nairne, de bien vouloir annoncer à Madame John Nairne et ses trois filles, la mort de Thomas Nairne, survenue le 11 novembre, à la bataille de Crysler's Farm. Bowen présume que ce sera un choc énorme pour la mère. C'est le second fils de Madame Nairne à mourir au service de Sa Majesté George III. On imagine sans peine que pareille nouvelle a dû secouer l'ensemble de la communauté malbaisienne, et tout spécialement Madame Nairne et les frères Brassard, mais nous ne connaissons jamais leurs réels sentiments, car ni la seigneuresse, ni Alexis et Henri Brassard ne savaient écrire<sup>79</sup>. Comment Christine Emery interprète-t-elle à présent les événements du printemps précédent dans lesquels elle a été directement impli-

quée? S'est-elle demandée si c'était là le prix qu'elle et tous les siens devaient être prêts à payer pour démontrer leur loyauté envers la Couronne britannique?

(À suivre)

#### Notes:

1. Ce texte fait suite à notre article sur « La Malbaie et la Révolution française » présenté en 1987 au 6<sup>e</sup> colloque du Centre interuniversitaire d'études européennes (CIEE) : « Le Canada et la Révolution française ». D'abord paru dans les Actes du colloque (Montréal, CIEE, 1989, p. 45-67), il a été réédité dans la *Revue d'histoire de Charlevoix (RHC)*, 67, février 2011, p. 9-17. Je désire remercier Mme Sylvie Dépatie, historienne (UQAM) et Mme Louise Tremblay, historienne, pour leur lecture attentive du présent texte et leurs judicieux conseils.

2. Bibliothèque et Archives du Canada (BAC): RG9, 1A1, volumes (v.) 2-43, Correspondance des officiers de la division de milice de Baie-Saint-Paul (BSP) source à laquelle nous référerons désormais par « Corr. », v. 6 : Fraser à Monviel, M., 19-4-1813. L'abréviation M. représente un des toponymes alors en usage pour désigner la vallée de la rivière Malbaie : La Malbaie, Malbaye, Murray Bay et Mount Murray.

3. N.B. : Nous respectons l'orthographe des textes cités et nos ajouts et commentaires dans les citations apparaissent entre crochets [...]. BAC: MG8 F131, Les Éboulements (Ébou.), p. 935, « Par Pierre de Sales Laterrière, Jn-Baptiste Trambly et Louis Bélair, trois des juges de paix de Sa Majesté du district de Québec (comté de Northumberland). À tous les officiers de milice entre ici [Baie-Saint-Paul] et la ville de Québec », 4-4-1813. En 1812, le comté de Northumberland comprend la Côte-de-Beaupré et la région de Charlevoix. La division de milice de Baie-Saint-Paul regroupe cinq paroisses de Charlevoix: Petite-Rivière, Baie-Saint-Paul, Les Éboulements, Île-aux-Coudres et La Malbaie.

4. Voir le site web officiel du Gouvernement du Canada soulignant le bicentenaire de la guerre de 1812 : <http://1812.gc.ca> et la chronologie de ce conflit présentée par Parcs Canada: [http://www.historicplaces.ca/fr/pages/33\\_1812.aspx](http://www.historicplaces.ca/fr/pages/33_1812.aspx). Le gouvernement conservateur canadien a choisi de célébrer le bicentenaire de la guerre de 1812 parce qu'il s'agit selon lui d'« un événement marquant dans l'édification de notre grand pays » et qu'« au Bas-Canada (Québec), la milice canadienne-française a joué un rôle essentiel dans la défense du Canada contre l'invasion – plus particulièrement lors des batailles de la ferme Crysler et de Châteauguay. » La première affirmation a été contestée : voir Annie Mathieu, « Commémoration de la guerre de 1812 : un conflit, deux versions », *Le Soleil*, 17-6-2012; Josée Boileau, « Guerre de 1812 – Refaire l'histoire », *Le Devoir*, 19-6-2012. Quant au « rôle essentiel » de la milice canadienne-française, il correspond aux milliers de Canadiens qui ont été conscrits dans des bataillons de miliciens incorporés à l'armée régulière. Ces jeunes gens de 18 à 30 ans n'ont donc pas vraiment eu le choix de servir le Roi George III. Ordonnée le 20 mai 1812 – avant même la déclaration de guerre annoncée par le président américain le 18 juin – la conscription a été effective jusqu'en mars 1815.

5. La *Gazette de Québec* du 7 avril 1813 rapporte dans un article daté du jeudi 1<sup>er</sup> avril 1813 : « Sur environ 150 paroisses que contient la province, il ne s'en est trouvé qu'une seule qui se soit opposée aux dernières levées de miliciens pour les frontières : Saint Joseph de la Nouvelle Beauce. [Trente soldats expédiés sur place y font 25 prisonniers envoyés à Québec.] Les jeunes gens furent dissuader et même empêcher de marcher par quelques personnes ignorantes et obstinées qui prétendaient que, n'ayant point voté aux Élections, ils n'étaient pas liés par la loi de Milice et que les officiers de milice n'avaient point d'autorité pour ce qu'ils avaient fait. » Le texte est commenté et cité au long par Madeleine Ferron et Robert Cliche, *Les Beaucerons, ces insoumis*, Montréal, HMH Hurtubise, 1974, p. 141-142 (de l'édition 1982). Luc Lépine rapporte une autre « émeute » survenue

à Pointe-Lévy en août 1812 : il s'agit plutôt d'une mutinerie au sein du 4<sup>e</sup> Bataillon de la milice d'élite et incorporée et non d'une émeute impliquant la population locale, comme à Lachine, St-Joseph ou La Malbaie. Luc Lépine, *Le Québec et la guerre de 1812*, Québec, PUL, 2012, p. 100-101.

6. George M. Wrong, *A Canadian Manor* (1908) ou *Un manoir canadien et ses seigneurs – 1761-1861. Cent ans d'histoire*, Présentation de Philippe Dubé, P.U.L., Québec, 2005, p. 163-164. Le fief de Murray Bay occupait la rive sud-ouest de la rivière Malbaie et comprenait une partie de la paroisse des Éboulements. Burt Barker résume les propos de Wrong dans un chapitre sur Malcolm Fraser dans *The McLoughlin Empire and its rulers*, A.H. Clark Co, Glendale, Calif., 1959, p. 69. Dans « Joseph Dufour à Bona », *Dictionnaire biographique du Canada (DBC)* (1987 - web), Pierre Dufour dénature le rôle du lieutenant-colonel et les événements. Le roman historique de Bernard Andrès, *L'Énigme De Sales Laterrière*, (Édition Québec-Amérique, 2000, p. 788-789) rappelle le rôle actif de son héros dans la répression de la rébellion. Dans *Malcolm Fraser – De soldat écossais à seigneur canadien, 1733-1815*, (Québec, Septentrion, 2006, 360 p.), Jean-Claude Massé traite longuement de la période de la guerre de 1812, mais garde le silence sur les assemblées. Louis Pelletier évoque « une sourde opposition à la mobilisation » dans *La seigneurie de Mount Murray – Autour de La Malbaie*, (Québec, Septentrion, 2008, p. 81-82) et s'attarde davantage sur la conscription que sur la rébellion dans *John Warren et son époque*, Québec, 1988, 208 p.

7. Pour un bilan historiographique sur les mouvements populaires de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Mario Lalancette « La Malbaie et la Révolution française », *RHC*, p. 9. Pour un aperçu de l'historiographie des rébellions de 1837-1838: Allan Greer, *Habitants et Patriotes. La Rébellion de 1837 dans les campagnes du Bas-Canada*, Montréal, Boréal, 1997, 370 p. Il y réfère à quasi tous les ouvrages qui ont été publiés sur le sujet et, entre autres, aux travaux historiographiques de Jean-Paul Bernard (p. 2). Sur la guerre de 1812, voir les ouvrages auxquels nous allons référer ci-après.

8. « Les Canadiens » désignent ici les descendants d'expression française des colons installés au Canada sous le régime français. Le terme « Canadien français » n'apparaît qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> s. Pour un bref bilan historiographique de la participation des Canadiens à la guerre de 1812 : Sean Mills, « French Canadians and the Beginning of the War of 1812 : Revisiting the Lachine Riot », *Histoire sociale/Social History (HS)*, 38, 75, mai 2005, p. 37-40.

9. Voir Louise Dechêne sur le mythe du brave milicien canadien du régime français, *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le régime français*, Montréal, Boréal, 664 p. Sur le mythe de la bataille de Châteauguay : Michelle Guitard, « Les miliciens de la bataille de Châteauguay », *Mémoire de maîtrise, Histoire, Université d'Ottawa*, 1980, p. 129-156 ; Luc Lépine, *Le Québec et la guerre de 1812*, Québec, PUL, 2012, p. 107-118.

10. Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada : 1791-1840 : changements structurels et crise*, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1976 (1980) p. 145-172 (citations p. 160-161 et 169). Tout ce scénario « Johnny s'en va-t-en guerre » est sans références précises et accompagné d'une boutade envers l'article de Jean-Pierre Wallot (voir ci-après).

11. Sur la formation par conscription des « bataillons de milice d'élite et incorporée », voir Lépine, *op. cit.*, p. 60-68. Les recrues sont désignées en principe par tirage au sort parmi les hommes célibataires de 18 à 30 ans. En mai 1812, elles sont enrôlées pour 90 jours, mais leur mobilisation pourrait durer jusqu'à deux ans si la guerre éclate et perdure. Aussi Parcs Canada, « La guerre de 1812 – Chronologie » : [http://www.historicplaces.ca/fr/pages/39\\_1812\\_2.aspx](http://www.historicplaces.ca/fr/pages/39_1812_2.aspx) qui souligne les résistances en milieu rural en 1812.

12. Jean-Pierre Wallot, « Une émeute à Lachine contre la conscription (1812) », *Un Québec qui bougeait*, Montréal, Boréal Express, 1973, p.

107-142 (d'abord paru dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française (RHAF)*, 18, 1 (juin 1964). Citation de Lionel Groulx, p. 135. Notons que dès 1958, l'historien C.P. Stacey remettait en cause la loyauté générale des habitants du Haut-Canada et plusieurs études ont depuis révélé leurs résistances à la conscription et leur peu d'enthousiasme pour la guerre. Voir aussi: Wallot, « Une émeute à Lachine ... », p. 141, note 128, et Mills, « French Canadians and... », p. 39, note 7. Dans *Loyalities in Conflict: A Canadian Borderland in War and Rebellion, 1812-1840*, (Toronto, University of Toronto Press, 2008), John Little trouve les mêmes résistances chez les anglophones des Cantons de l'Est et décrit la « crise de la conscription » qui frappe cette région peuplée d'immigrants américains, p. 24-37.

13. Voir Ouellet, *op. cit.*, p. 169. Aussi les travaux de Michelle Guitard et Martin Auger (ci-après). Wallot reconnaît ne pas vouloir « décortiquer tout le problème de la participation canadienne-française à la guerre de 1812 » par ce qu'il appelle « ses coups de sonde ». Wallot, « Une émeute à Lachine ... », p. 135.

14. Par exemple, Michelle Guitard, « Les miliciens de la bataille de Châteauguay », Mémoire de maîtrise, Histoire, Université d'Ottawa, 1980, 168 p. (qui traite des Voltigeurs (volontaires) et de la milice incorporée (conscrits)). Martin Auger, « French Canadian Participation in the War of 1812. A social study of Voltigeurs Canadiens », *Canadian Military History*, v. 10, no 3, été 2001, p. 23-41. Ces auteurs s'en remettent aux analyses socio-économiques et politiques de Wallot et Ouellet aussi bien pour expliquer le loyalisme de la majorité que l'origine des quelques résistances reconnues.

15. Lépine rappelle que près du tiers des conscrits de mai 1812 manque à l'appel et le quart en 1813. Désertions et mutineries touchent plus de 15 % de l'ensemble des conscrits. Luc Lépine, « La participation des Canadiens français à la guerre de 1812 », Mémoire de maîtrise, Histoire, Université de Montréal, 1986 et *Le Québec et la guerre de 1812*, Québec, PUL, 2012, 134 p. En juin 1812, seulement 28 conscrits sur les 59 commandés dans l'ouest de l'île de Montréal se sont présentés au camp de rassemblement local de Laprairie et quatre ont aussitôt déserté: Wallot, « Une émeute à Lachine ... », p. 108-112.

16. Sean Mills, « French Canadians and ... », p. 37-57. John Little reprend les propos de Mills: « the habitants were, themselves, still not interested in fighting in the name of religion or nation, despite the rhetoric of loyalty and patriotism issuing from their bourgeoisie and clergy. The loyalty of rural people was primarily to kinfolk and neighbours », *op. cit.*, p. 55.

17. Sur la critique des sources et la différenciation sociale au sein de la paysannerie canadienne du début du XIXe : Christian Dessureault, « L'émeute de Lachine 1812 : la coordination d'une contestation populaire », *RHAF*, v. 62, no 2, 2008, p. 219-220. Sur le second thème : Greer, *op. cit.*, p. 46-49 ; Mario Lalancette, « La Malbaie et la Révolution française », *RHC*, p. 13-15; Colin Coates, *Les Transformations du paysage et de la société au Québec sous le régime seigneurial*, Sillery, Septentrion, 2003, 255 p. Une critique des sources utilisées pour la présente étude sera comprise dans sa deuxième partie à paraître.

18. Christian Dessureault, « L'émeute de Lachine ... », p. 215-251.

19. Christian Dessureault, « L'émeute de Lachine ... », p. 222 et son bilan historiographique sur l'émeute de Lachine, p. 216-220. Pour l'importance des résistances à la conscription en milieu rural, il se réfère à Wallot, « Une émeute à Lachine ... » et Lépine, *op. cit.*

20. Wrong, *op. cit.*, p. 163.

21. BAC : Fonds John et Thomas Nairne, 6 volumes (désormais Nairne) Nairne, v. 1, p. 544 : Thomas Nairne à Mrs John Nairne, Qué., 2-2-1812, 1<sup>er</sup> et 2-7-1812. Sur les Nairne, George M. Wrong, *op. cit.*, et Malcolm Neaum Nairne, chercheur écossais qui a déposé à BAC en 1988 une copie d'un imposant dossier historique sur la famille Nairne: Nairne, v. 6. Il est aussi abondamment question des Nairne dans les ouvrages de Massé et Pelletier, *op. cit.*

22. Corr., v. 2 : Fraser à Monviel, M., 18-4-1812. Sur Malcolm Fraser, voir Massé et Pelletier, *op. cit.* Le fief de Mount Murray occupait la rive nord-est de la rivière Malbaie et s'étendait sur la rive nord du fleuve jusqu'à la rivière Noire (actuelle paroisse de Saint-Siméon).

23. Corr., v. 2 : Fraser à Monviel, M., 13-5-1812 ; Fraser à Lanaudière, M., 15-10-1812, même demande ; Fraser à Monviel, M., 5-7-1813, Fraser dit ne pas douter du zèle et des capacités de Joseph Dufour, mais insiste pour que l'on dirige d'abord les ordres à Riverin et au major Tremblay de Baie-Saint-Paul.

24. Sur la milice, son organisation et son rôle en Nouvelle-France, Dechéne, *op. cit.* Pour une brève introduction à l'organisation et au fonctionnement de la milice au Bas-Canada lors de la guerre de 1812, voir Lépine, *op. cit.*, et Idem, *Les officiers de la milice du Bas-Canada 1812-1815*, Montréal Société généalogique canadienne-française, 1996, p. 9-26. Christian Dessureault et Roch Legault, « Évolution organisationnelle et sociale de la milice sédentaire canadienne : le cas du bataillon de Saint-Hyacinthe », *Revue de la Société Historique du Canada (RSHC)*, Nouvelle Série, v. 8, 1997, p. 87-112.

25. Nairne, v. 1, p. 575, Malcolm Fraser à Miss Nairne (fort probablement Miss Christine Nairne 1774-1817), Québec, 9-5-1812[sic]. La lettre est en fait du 9 juin, car Fraser y réfère aux miliciens commandés et à leur départ pour les camps de ralliement. Il y déclare aussi : « I set off from there [BSP] Friday morning and arrived here [Québec] early on Saturday the 6th ». Or, le calendrier de 1812 indique que le 6 juin est un samedi et le 6 mai un mercredi.

26. Corr., v. 2 : Fraser à Monviel, BSP, 4-6-1812.

27. Le Retour général indique 38 miliciens, mais Fraser annonce bel et bien 35 miliciens dans sa lettre à Monviel du 4-6-1812.

28. Nairne, v. 1, p. 581 : Malcolm Fraser à Mrs John Nairne, Québec, 2-7-1812.

29. Bibliothèque et Archives nationales du Québec – Centre d'archives de Québec (BANQ-CAQ) : Fond Fraser II – 71 : Fraser à Joseph Bélanger, Québec, 2-7-1812. Originaire de Saint-Jean-Port-Joli, Bélanger épouse Anne Fraser, fille illégitime de Fraser, à La Malbaie le 23 octobre 1811. Peu après, il devenait fermier de la seigneurie de Mont Murray et d'une des fermes domaniales. La date exacte de sa nomination comme capitaine nous est inconnue; Massé, *op. cit.*, p. 258-261, 270-273 et Pelletier, *op. cit.*, p. 69-72.

30. Capitaine J.-B. Tremblay à Monviel, BSP, 4-6-1812. Cinq d'entre eux sont de la division de Baie-Saint-Paul (dont au moins 2 de Malbaie) et un autre de Baie du Febvre (région du Lac-Saint-Pierre). Tremblay devient major le 3-8-1812.

31. Corr., v. 2 : Fraser à Xavier de Lanaudière, député-adjutant-général de la milice, Québec, 27-7-1812. Monviel est un Canadien et connaît certainement l'existence de cet obstacle naturel et l'absence de route pour le franchir.

32. Corr., v. 2 : Riverin à Monviel, M., 12-10-1812, Fraser à Lanaudière, M., 15-10-1812 ; Fraser à Monviel, M., 21-10-1812. Fraser avait quitté Québec le 10 août, mais pour Rivière-du-Loup, sur la rive sud du fleuve, où il possédait un autre fief et demeurait une partie de sa nombreuse descendance illégitime. Selon ses dires, sa mauvaise santé l'avait empêché de revenir plus tôt à Murray Bay, mais des ennuis judiciaires peuvent aussi expliquer cette absence : Massé, *op. cit.*, p. 274-275.

33. Musée Laure-Conan, Fonds Cabot - Manuscrits et documents relatifs à la seigneurie de Mount Murray (1764-1850), Dossier FF – 4941- 4945. Nous ignorons si des serments ont été recueillis dans les quatre autres paroisses de la région. En juin 1812, d'autres commissaires ont été nommés ailleurs dans la province. Le seul historien qui, à notre connaissance, a utilisé des serments d'allégeance de 1812-1815 comme source historique est John Little, *op. cit.*, dans son étude sur la loyauté des habitants des Cantons de l'Est.

34. Nous reviendrons sur ces serments dans la deuxième partie à

paraître de cette étude.

35. Fraser fera plusieurs interventions pour protéger Perron de 1812 à 1814 : Corr., v. 6 : Fraser à Lanaudière, M., 6-1-1813, Fraser à Monviel, BSP, 30-3-1813 et M., 26-4-1813. En 1814, Fraser intervient de nouveau avec plus d'insistance, à la demande d'Antoine Perron père qui veut que son fils, toujours conscrit, rentre à la maison : Corr., v. 12: Fraser à Monviel, M., 8-8-1814.

36. Nairne, v. 1, p. 639, Madeleine (Madie) Nairne-McNicoll à James Kerr, M., ?-1813. Discutant de ses affaires avec son chargé d'affaires écossais, elle affirme : « Colonel Fraser is not here at present. I hope you will find this correct (accounts). Poor man his memory is very much failed and can now be of very little use to us though he endeavours to do all he can with his advice and we still miss him much when not here. ».

37. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, M., 8 et 21-2-1813, 10-3-1813.

38. « Pierre de Sales Laterrière », Pierre Dufour et Jean Hamelin, *DBC*, v. V, 1983-2013 (site web). Très décevante biographie de ce singulier personnage où l'on ignore son rôle dans la répression des rébellions de 1813. Voir plutôt les publications de Bernard Andrès : <http://www.revueargument.ca/article/2011-10-01/572-pierre-de-sales-laterriere-1743-1815-memoires-et-oublis.html>. Laterrière ne touche mot de la rébellion de 1813 dans ses mémoires qu'il termine avec l'achat de sa seigneurie (*Les Mémoires de Pierre de Sales Laterrière – Correspondances*. Montréal, Triptyque, 2003, 320p.) ce qui explique sans doute le silence du *DBC*. Voir Lysandre Boulanger, « L'invention d'une vie : Pierre de Sales Laterrière, aventurier – mémorialiste (1743-1815) », *Mémoire de maîtrise, Études littéraires*, UQAM, 2010, 149 p.

39. Fraser écrit le 23 mars à Monviel depuis Murray Bay et Riverin reçoit le 24 ses ordres pour conduire les miliciens de La Malbaie au rassemblement de Baie-Saint-Paul.

40. Pour suivre le déroulement des assemblées : BANQ-CAQ: Cour du Banc du Roi - Cour supérieure - Criminelle (CSC), article 2358, dossiers 797, 822 et 826 : CSC-797 : Dominion Rex contre Alexis Brassard, Henri Brassard et Jean Brassard (désormais CSC-797 : Dominion Rex / Brassard), 30-9-1813, « Committed by J.B. Tremblay, Louis Bélair et Pierre de Sales Laterrière for having held revolutionary assemblies against his Majesty government », 4-4-1813. Ce dossier regroupe divers documents produits par les juges de paix qui ont enquêté du 26 mars au 8 avril 1813 : lettres, serments, aveux et dépositions ou témoignages auxquels nous référerons simplement en citant le nom des témoins ex. : (Baptiste Simard, 2-4-1813). Les deux autres dossiers de la CSC concernent les accusés François Gay (822 – 27-4-1813) et Baptiste Simard fils de René (826 – 5-5-1813). D'autres informations proviennent de la correspondance des officiers de la division de milice de Baie-Saint-Paul (BAC), des fonds d'archives des familles Nairne, seigneurs de Murray Bay (BAC), Fraser, seigneurs de Mount Murray (BANQ-CAQ et BAC) et Laterrière, seigneurs des Éboulements (BAC).

41. CSC-797, Riverin à Fraser, M., 27-3-1813. Fraser est déjà informé des troubles quand Riverin lui écrit, car le 26 mars il a assisté aux Éboulements à la déposition d'Augustin Girard dit Bois.

42. Il existe deux versions de cette curieuse déposition bicéphale: CSC-797 : « Témoignage d'André [sic], Filion fils d'André et de Louis Roc Bois fils de Roq de Malbay (28-3-1813) ; BAC : Ébou., p. 942-945, « Copie des serments de Jean Filion et Louis Roch Roy contre Alexis Brassard Drapeau et Henri Drapeau de La Malbaie » [sic], 28-3-1813. Il s'agit sans doute des deux miliciens que Riverin a trouvés auprès des capitaines de milice malbaisiens le 27 mars. Dans la plupart des documents, il y a une foule d'erreurs ou de variantes dans les noms et prénoms.

43. « Veillon Jos Castongué, qui forge » selon les témoignages de Filion et Bois (CSC-797) est François Gay, fils de Josse Gay, mentionné dans diverses autres sources, dont CSC-822. Son patronyme varie :

Castongay, Gay, Guay, etc.

44. Il existe une seconde version de cette déposition datée du 29 mars et jointe au dossier de la Cour supérieure (CSC-797) plus incriminante que celle du 26 mars conservée dans les papiers de Laterrière: BAC: Ébou., p. 930. Joseph Lavoie et Pierre Tremblay sont sans doute les deux délégués expédiés par l'assemblée vers La Malbaie.

45. Christianna ou Christine Emery (c1743-1828) est veuve de John Nairne (1731-1802), premier seigneur de Murray Bay (1762) et premier colonel de la division de milice de Baie-Saint-Paul, Elle vit à La Malbaie depuis 1766 et connaît fort bien les Brassard, une des familles pionnières du lieu (1767). Voir infra note 79.

46. Corr., v. 46 : George Duberger à Monviel, M., 30-6-1835. Dénonciation par le lieutenant Duberger pour s'opposer à la nomination de l'enseigne François Guay au poste de capitaine de milice. En fait, Duberger voulait ce poste, mais comme il avait quitté la région pour devenir commis dans les Postes du Roi, le lieutenant-colonel Isidore Lévesque lui avait préféré Gay.

47. BAC : RG4 A1, v. 128, Série S, p. 410007 : Serment d'office prêté le 27 mars 1813 par Pierre de Sales Laterrière devant Malcolm Fraser, Louis Bélair et Jean-Baptiste Tremblay, juges de paix. Il écrit le 29 mars à Herman Ryland, secrétaire du gouverneur : « Il a plus à son Excellence de me nommer juge à paix mais j'en avoye pas envye, les circonstances et colonel Fraser dois vous avoir exposées, mon assistance (toutes les formes officielles n'ont pas été respectées mais [...]) » BAC: Ébou., p. 937-938 : il s'agit d'un brouillon comme pour la plupart des documents relatifs à la rébellion dans ce fonds. Jusque-là tenu à l'écart des charges officielles, étant donnée sa réputation sulfureuse, les autorités locales semblent maintenant disposées à s'associer le docteur Laterrière pour faire face à la révolte des « miliciens commandés » dans sa seigneurie.

48. CSC-797 : Dominion Rex / Brassard : « Serment prêté par Jean Filion et Roc Bois le 28 mars 1813 contre les Brassards » ; BANQ-CAQ, Cour du Banc du Roi, article 381, Ex parte, *Petition for Habeas Corpus*, 8-6-1813, « sous l'accusation de Jean Filion et Louis Bois pour avoir fait des assemblées révolutionnaires (...), 4-4-1813 ».

49. BAC : Ébou., p. 931-932. « Opinion de M. De Sales Laterrière pour la marche contre les rebelles de la Malbaie, 29 mars 1813 ». Il existe une autre version de cette lettre dans CSC-797, « Copie de la lettre que j'écrivis [Laterrière] à M. le Colonel Fraser, 29-3-1813 ».

50. CSC-797, « Copie de la lettre que j'écrivis [Laterrière] à M. le Colonel Fraser, 29-3-1813 ».

51. BAC : Ébou., p. 937-938, Laterrière à Ryland, 29-3-1813.

52. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, BSP, 30-3-1813. Fraser ayant négligé de remettre cette lettre au capitaine Isidore Lévesque, parti deux heures plutôt pour Québec, il précise à son supérieur: « I am obliged to send an express after captain Lévêque to deliver this letter to him. »

53. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, BSP, 30-3-1813.

54. Voir les données sur l'absentéisme au moment de l'appel des conscrits réfractaires dans les ouvrages de Lépine, *op. cit.*, Wallot, « Une émeute à Lachine (...) » et Dessureault, « L'émeute de Lachine (...) ».

55. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, BSP, 1-4-1813. La recommandation de Fraser semble avoir été retenue, car on ne retrouve Lavoie ni parmi les prisonniers à Québec, ni dans la liste de déserteurs expédiée à Monviel: Fraser à Monviel, BSP, 5-4-1813.

56. BANQ-CAQ : Fond Fraser II – 74 : Fraser à Joseph Dufour, BSP, 2-4-1813. Dans la biographie de Dufour, *DBC*, v. VI, on accorde un rôle de commandant au lieutenant-colonel, mais il est en fait responsable de la mobilisation des loyaux miliciens que Fraser voulait utiliser pour aller soumettre les rebelles.

57. BAC : Ébou., p. 933-934, Laterrière à Ryland, BSP, 3-4-1813. Il s'agit d'un brouillon.

58. BAC : Ébou., p. 935 : « Par Pierre de Sales Laterrière, Jn-Baptiste

Tramblay et Louis Bélair... », 4-4-1813. Voir aussi BAnQ-CAQ: Cour du Banc du Roi - CSC, article 381, Ex parte, Petition for Habeas Corpus, 8-6-1813, (avec résumé de la lettre aux officiers de milice et géôliers de Québec, 4-4-1813. Aussi CSC-797, Dominion Rex/ Brassard, 30-9-1813 ; CSC-822, Mandat d'amener contre François Gay, prisonnier à Québec, 27-4-1813, (même accusation que les Brassard selon un «warrant» daté du 24-4-1813); CSC-826, « contre Baptiste Simard fils de René pour avoir refusé d'obéir aux commandements de la milice », 5-5-1813. Aucune autre information dans ce dossier.

59. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, BSP, 5-4-1813 « Olivier Brassard ou enprison? » [sic]. Un autre petit-fils de François Imbeault, Hilaire Imbeault, voit son nom rayé de la liste par Fraser.

60. La résistance manifeste de ces hommes explique peut-être pourquoi ils vont rejoindre les Brassard en prison. BAnQ-CAQ: CSC-797, Dominion Rex / Brassard, 30-9-1813 : Aveu de Joseph-Noré Tremblay, 8-4-1813 ; Aveu d'Igoni Gauthier, 8-4-1813.

61. Des officiers de milice auraient pourtant fait preuve de «moesses» selon Laterrière mais un seul semble avoir été inquiété par les juges : Jean-François Gagnon, enseigne de milice des Éboulements, est accusé de désobéissance et de mauvais exemple par David Tremblay, enseigne de La Malbaie, pour ne pas avoir voulu conduire de nuit un prisonnier à Baie-Saint-Paul. Gagnon prétend que sa femme étant malade, il aurait conduit le prisonnier le lendemain matin, mais Tremblay « paraissant très pressé, il lui aurait dit qu'il n'avait qu'à aller chez le voisin. » (Aveu, Jean-François Gagnon, 8-4-1813)

62. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, M., 19-4-1813. Curieusement, Fraser ne mentionne pas Laterrière.

63. BAC : RG4 A1, v. 128, Série S, p. 41148, Laterrière à Ryland, Ébou., 20-4-1813.

64. BAnQ-CAQ : CSC-797, Dominion Rex / Brassard, 30-9-1813.

65. BAnQ-CAQ : CSC-797, Dominion Rex / Brassard, 30-9-1813. Trois co-accusés sont en prison avec les Brassard depuis avril dernier: Igoni Gautier, Jos-Honoré Tremblay et Louis Tremblay Picoté fils, jeune homme de La Malbaie que son père aurait tenté de retirer du parti rebelle, mais qu'un «sermon des Brassard a fait arrêter.» (Joseph Lavoie, 1-4-1813).

66. BAnQ-CAQ : CSC-822, « Mandat d'amener contre François Gay, prisonnier à Québec, 27-4-1813. Mêmes accusations que les Brassard selon le « warrant » de Laterrière, datée du 24-4-1813. Son frère Antoine Gay et Étienne Lajoie, tous deux navigateurs, se portent garants pour 250 £ chacun. Notez la différence par rapport aux cautions imposées par Laterrière aux deux prisonniers des Éboulements. Voir aussi la variation des cautionnements imposés aux rebelles de Lachine, soit de 10 à 500 £, dans Wallot, « Une émeute... », p. 127-128. Pour Jean-Baptiste Simard : CSC-826, 5-5-1813.

67. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, M., 26-4-1813 ; 14-5-1813 (lettre écrite par Christine Nairne pour le Colonel). Il envoie le capitaine Louis Bélair avec 19 miliciens, mais le major Jean-Baptiste Tremblay annonce peu après qu'il n'envoie que 16 miliciens et 2 déserteurs : Tremblay à Monviel, BSP, 18-5-1813. Le mauvais sort a encore frappé le vieux colonel dans sa vie personnelle: un autre de ses gendres, John McLaughlin, de Rivière-du-Loup, périt noyé au large de La Malbaie le 28 avril 1813.

68. BAnQ-CAQ : Cour du Banc du Roi - CSC, article 381, Ex parte, Petition for Habeas Corpus, 8-6-1813.

69. La Cour du Banc du Roi ne tient chaque année que deux sessions criminelles à Québec, soit une au printemps et l'autre à l'automne. Sur l'usage de l'Habeas Corpus au Bas-Canada voir, Frank Murray Greenwood, Legacies of Fear : Law and politics in Quebec in the Era of the French Revolution, Osgoode Society, University of Toronto Press, Toronto, 1993, p. 19-27 ; Evelyn Kolish, Guide des archives judiciaires, Archives nationales du Québec, décembre 2000, 102.p

70. Nairne, v.1, p. 678, Thomas Nairne à Mrs Nairne, Mile Creek (Ontario), 30-6-1813. Voir Mario Lalancette, « La Malbaie et la Révolution française », *RHC*, p. 10-11, au sujet de l'opposition entre seigneurs et habitants de La Malbaie dans l'exploitation des pêcheries de saumon et de marsouin. Voir Massé, *op. cit.*, p. 275-282.

71. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, M., 17-6-1813, Fraser accepte l'offre de Cloutier pour éviter les dépenses qu'encourrait la conduite du prisonnier par des capitaines de milice de paroisse en paroisse et il fait même Cloutier porteur de sa lettre à Monviel ; Fraser à Monviel, M., 5-7-1813, au sujet de Christophe Dufour.

72. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, M., 22-7-1813, Fraser considère le fils comme déserteur parce qu'il n'a pu produire un congé officiel de son bataillon. Jean-François Gagnon ira, comme Cloutier, porté la lettre de Fraser à Monviel.

73. BAC: RG9, 1A2, vol. 2, 3 et 43: Retour des rôles de la milice de l'État-major de Baie-Saint-Paul, (1793-1794). Selon Luc Lépine, *op. cit.*, p. 44-47, le taux d'absence pour raison de santé (infirmes ou malades) varie généralement entre 1 et 6% en milieu rural dans la région de Montréal pour la période 1803-1811. Par contre, il grimpe à 13,7 % en 1813 tandis que le taux des exemptés (juges, clergé, officiers militaires, fonctionnaires, etc.) varie entre 10 et 13 %. Dans la division de Baie-Saint-Paul, il n'y a que 4 exemptés qui sont probablement les curés des paroisses.

74. Corr., v. 6 : Fraser à Monviel, M., 9-8-1813.

75. BAnQ-CAQ : CSC-797, Dominion Rex / Brassard, 30-9-1813. François Gay et Jean-Baptiste Simard semblent avoir été libérés avant le procès, au cours de l'été 1813.

76. Registres paroissiaux de St-Étienne-de-La Malbaie : Henri Brassard avait déjà fait donation de son bien à son fils Henri (BAnQ-CAQ, notaire Isidore Lévesque, 16-8-1809) et sera inhumé à La Malbaie âgé de 70 ans (69 en fait) le 3-4-1828. Alexis se donne à son fils Joseph, le 22-8-1821 (BanQ-CAQ, notaire Charles-Pierre Huot) et meurt à 72 ans (68 en fait) le 25 mai 1832.

77. Nairne, v.1, p. 617, Thomas Nairne à Mrs John Nairne, Prescott, 29-10-1812 ; Wrong, *op. cit.*, p. 158-168.

78. Nairne, v.1, p. 685, Thomas Nairne à Malcolm Fraser, Burlington Height, 3-8-1813.

79. Nairne, v.1, p. 701-714, diverses lettres adressées entre le 18 novembre et le 6 décembre 1813 aux membres de la famille Nairne, au curé Le Courtois, à Fraser et à James Ker, administrateur des biens des Nairne en Écosse. Nairne, v. 3, p. 470-471. John Nairne, fils aîné de John Nairne et Christine Emery, est mort aux Indes en 1799, dans une opération militaire et serait l'ancêtre de Malcolm Neaum Nairne, auteur d'une histoire non-publiée des Nairne (Nairne, v.6). Les archives des Nairne, pourtant très riches, ne contiennent aucune information susceptible de révéler les origines de Christianna ou Christine Emery (1743c-1828), Nairne, v. 6, p. 66-86. Pas un document du fonds Nairne ne réfère à ses parents ou amis personnels et on n'y trouve aucune lettre de sa main. Tout indique qu'elle est illettrée et d'origine modeste. Selon plusieurs historiens, elle serait écossaise, mais rien ne le prouve. Le généalogiste Cyprien Tanguay, se référant à l'acte de baptême de 1774 d'une des filles de Nairne qui mentionne que la mère est « Scholastique Emery », l'associe à la famille canadienne des Emery dit Coderre. On ne retrouve cependant pas dans cette lignée ni Christine, ni Scholastique, ni Catherine - trois prénoms qui lui ont été attribués dans les registres paroissiaux - susceptibles d'être devenue Mme Nairne. À la mort de son fils, elle devient l'unique propriétaire usufruitière de la seigneurie de Murray Bay. (BanQ-CAQ, notaire Isidore Lévesque, Inventaire de la communauté des biens de John Nairne, esq. et de Dame Christine Emery, 8 et 9 août 1815); Massé, *op. cit.*, p. 284-287.

# UN AMÉRICAIN À BAIE-SAINT-PAUL (VERS 1883)

## L'HABITANT CANADIEN

PAR CHARLES HAIGHT FARNHAM\*



J'avais vers Baie-Saint-Paul avant qu'une forte brise ne survienne du Nord-Est. Un lourd roulement de vagues apparut alors sur le fleuve Saint-Laurent qui, à cet endroit, est large de dix-huit milles. Cet important bras de mer est fort impressionnant, surtout lorsque l'on se trouve dans un simple canot. Plusieurs récifs émergent de chaque côté du canal, balayés par des vents de quatre ou cinq nœuds. Le grand fleuve bouge, mousse et rage comme une mer le long des berges montagneuses. Les nombreuses marées amènent un passage difficile pour les petits bateaux et les eaux bougent dans tous les sens. Quand le vent arrive, il crée une mer presque indescriptible. Les gros coups de vents, les courants, font que ce secteur maritime est difficile à traverser. Pour les marins, il faut souvent compter sur la chance et sur l'habileté à piloter pour naviguer dans ce secteur. Je côtoyais la côte nord de près afin d'échapper à ces marées quand tout à coup je me suis retrouvé sur le bord d'un célèbre gouffre au pied du Cap aux Corbeaux et il

s'agit d'un très mauvais passage. Le Père François-Xavier de Charlevoix dans son « Voyage en Nouvelle-France<sup>1</sup> » parle de ce gouffre comme d'un endroit à éviter pour les marins. Et l'abbé Henri-Raymond Casgrain dans son « Pèlerinage à l'île aux Coudres<sup>2</sup> » fait mention de la peur créée par ce lieu de nos jours. Les marins donnèrent un nom sinistre à ce Cap. Cette peur alimentée par ce nom lié aux corbeaux qui sont des oiseaux de proie a fait que des légendes racontent que ces derniers attendent leurs victimes dans les épaves afin de les dévorer. Tous les navigateurs qui empruntaient ce chenal du nord de l'île aux Coudres se tenaient à bonne distance de ces courants. On faisait même allusion à un serpent gigantesque quand on parlait des courants qui étaient transportés avec une force incroyable tournant à grande vitesse et tournoyant vers le centre pour finalement plonger dans un vortex sans fond<sup>3</sup>. Cette imagination qui pourrait être digne d'Edgar Allan Poe<sup>4</sup> et de quelques anciennes légendes parlent d'un immense dôme au-dessus

du Cap aux Corbeaux engloutissant les voiliers. Outre les légendes et croyances, le Cap fut toujours reconnu comme un endroit extrêmement dangereux ayant causé la disparition de plusieurs marins dont il devenait le cercueil. Tout en naviguant, je me tenais le plus près possible du pied de la rive ce qui m'amenait quelques vagues. J'ai doublé le Cap et je me suis retrouvé dans la Baie où se trouvaient des eaux plus calmes.

La rive nord du Saint-Laurent fait partie de la chaîne de montagnes des Laurentides et elle laisse passer, ici et là, de petites rivières. La Baie Saint Pierre et Saint Paul<sup>5</sup> constitue une de ces percées. Des monts escarpés de chaque côté de la Baie en font une gorge profonde. Par l'arrière, des montagnes plus hautes encore, se dessinent. On retrouve dans cette baie, des pins et des plages sablonneuses et, derrière, on aperçoit de petites maisonnettes. Lorsque vous regardez entre les rives du grand Saint-Laurent, à gauche et à droite de l'île aux Coudres, on peut apercevoir une ligne bleue de montagnes au loin. Du village on peut voir toute la scène, chevaux et charrettes qui arpentent le chemin comme des mouches. Aussi les villageois regroupés dans leurs petites maisons qui entourent une grande église de pierres. La rivière sur place est traversée par un pont rouge d'où quelques garçons aux jambes nues font flotter de petits bateaux. Le postillon passe en avertissant le maître de poste. C'est un village dont l'activité principale semble être à l'église et les portes de ce temple sont ouvertes à toutes les heures. Il est difficile de dire où le village se termine, les résidents semblent venir de partout mais tous convergent vers l'église<sup>6</sup>. Baie-Saint-Paul est un paysage remarquable avec de merveilleux pics montagneux et des terres fertiles. À marée basse, alors que les voiliers sont couchés sur leurs flancs, cela me rappelle les images du port de Honfleur réalisées par le peintre Turner<sup>7</sup>.

Comme je pagayais remontant la baie en direction de la Rivière du Gouffre, je vis la plaine sur le bord de la colline, où se trouvent des moulins à grains. Après m'être accosté en un lieu agréable, j'ai marché le long d'une grande ferme et je constatai comment sont divisées ces terres du Canada. Des voix sourdes d'abord devinrent audibles et c'est alors que j'aperçus un groupe de pittoresques paysans qui étaient assis. J'y reconnu le visage de deux travailleurs des champs. Ils étaient très abordables et gentils. Après les avoir salués, je leur ai demandé le gîte. Un vieux gentilhomme du nom de Tremblay m'invita. Lorsque je leur ai dit que j'étais venu en canot, on m'offrit d'aller le chercher pour le mettre sur la terre ferme. Comme j'entrais dans la maison, j'ai aperçu sur la porte derrière une vitre l'image d'une croix où se retrouvaient ces mots « Christus, nobiscum, state ».

- Pourquoi avez-vous ceci sur votre porte, ai-je demandé?

- C'est notre assurance, monsieur. Nous avons des tremblements de terre et des terribles tempêtes et ce depuis fort longtemps. En 1870, pratiquement toutes les cheminées (Note: des maisons de la paroisse) furent détruites par un choc et même l'église fut fort endommagée. Donc notre prêtre nous a donné ces images à placer sur nos portes, afin

de nous préserver des désastres. Nous ne devrions plus avoir de tremblements de terre. Le vent ne pourra plus toucher nos maisons grâce à cette protection. Ce furent des temps terribles. Nous avons prié des journées entières et même des nuits. Certains sont devenus fous comme des animaux. Dieu nous a envoyé ce tremblement de terre comme avertissement<sup>8</sup>.

Le souper fut bientôt servi et j'ai alors reçu une cuillère et un bol de soupe. Nous étions assis dix à une table plutôt faite pour 4 personnes. Une soupière remplie de soupe aux pois servie avec du pain en morceaux au centre de la table. Après m'avoir servi un bol, tous se servirent à même la soupière. C'était étrange de voir ces neuf bras se suivant en désordre. Le souper se prenait dans la pénombre, la pièce étant éclairée seulement par une lampe. Lorsque le souper fut terminé, une des filles essuya toutes nos cuillères avec une serviette qu'elle avait sur ses genoux. Après le souper, les hommes se retirèrent vers des chaises placées le long du mur pendant que les femmes retournaient à leurs tâches éclairées à la petite lampe. Quelques-unes d'entre elles coussaient, une pelait des pommes de terre pour le déjeuner et une jeune épouse aiguisait un rasoir. Quand le rasoir fut prêt elle apporta quelques accessoires et déboutonna son mari en lui disant « viens ici ». Il s'appuya sur la table en s'assoyant sur sa chaise. Elle commença à le raser. Durant le rasage, il restait muet. Pendant ce temps, nous avons pu discuter au sujet des États-Unis, mon pays d'origine. Un des fils de la famille avait passé deux années à travailler dans une usine de briques à Haverstraw<sup>9</sup> et comme plusieurs autres il est revenu avec une admiration envers notre civilisation progressiste. L'émigration vers les États-Unis est dénoncée par le clergé catholique et le gouvernement et l'on racontait que les gens de New York étaient les émissaires du diable, ce qui les rendait curieux vis-à-vis de moi. Un jeune homme se montra sceptique devant les propos de ses parents. Je changeai alors de sujet en leur parlant de mon fusil de type fly rod<sup>10</sup> et de d'autres pièces de mon attirail. Tôt dans la soirée, un vieux monsieur me regarda et dit :

- Maintenant, on va se mettre à prier et qu'allez-vous faire?

- Allez monsieur allez, je vous écouterai.

Ils se sont tous agenouillés ici et là regardant la croix noire. La mère récita les prières sur un ton monotone et les autres répondaient rapidement. Après cette prière commune, ils restèrent agenouillés en récitant leur chapelet individuellement. Après quoi, un à un, ils se dirigèrent vers leurs lits. Ils étaient quatorze dans la famille, la moitié d'entre eux se dirigèrent vers la chambre d'à-côté où il y avait deux lits. Ils retirèrent des couvertes Buffalo et quelques couvertures sur le plancher pour la nuit.

-Excusez-moi, monsieur, dit Tremblay, vous allez dormir seul. Si vous avez peur, nous allons mettre votre couchette dans l'autre pièce avec le reste de la famille. Demain les créatures (en français dans le texte) vous installeront un lit. Vous ne serez plus seul.

Quand je me suis réveillé, je n'étais aucunement seul. Une fille disait à l'autre « c'est tard, il est quatre heures et

demi ». Une autre ramassait des pois secs; une autre avait un balai et nettoyait. Un chat noir ronronnait semblant croire que le seul son que je faisais était de ronfler. Les enfants faisaient du bruit dans les escaliers en descendant et quand la famille de 14 se retrouva autour de moi, je dus constater que ce matin gris serait plutôt animé.

Après le déjeuner du dimanche, tous se rendirent à l'église. Les chemins étaient remplis de paroissiens des mieux habillés. De grandes charrettes contenant plusieurs passagers circulaient et aussi de plus petites avec des ressorts de bois. Il y avait également d'anciennes calèches sur lesquelles étaient attelés des bœufs au lieu de chevaux. Il était considéré comme très impoli pour un véhicule d'en dépasser un autre sans permission. Il n'était pas rare de voir ces voitures et calèches arriver à l'église à toute vitesse, les passagers étant secoués et les piétons devant monter sur des clôtures pour se protéger. Les rues du village étaient alors occupées par ces véhicules. Les paroissiens étaient surtout des paysans. Ils portaient des chapeaux foncés et les jeunes dames avaient des ornements sur les leurs. Il n'y avait aucune couleur sur leurs vêtements et tous semblaient vêtus pareil. Ils semblaient sobres, même sombres, jusqu'à ce que vous puissiez voir leurs visages. Le paysan canadien-français est généralement petit, mais fort sur le plan musculaire, bien bâti en somme. Ils ne sont pas attrayants et leur visage impressionnant fait qu'ils peuvent paraître à la fois mi animal, mi brute. Les jeunes femmes sont sveltes et jolies, mais d'allures modestes. En vieillissant, ils changent tout en conservant une rassurante mais placide expression. La beauté de cette race semble se limiter aux enfants qui sont robustes. Ce peuple peut apparaître sans expression, mais plus je les étudie et plus je les aime, surtout pour leur discrète courtoisie, la simplicité de leurs manières, leur hospitalité et leur délicatesse.

On retrouve plusieurs types de Canadiens. Chacun d'entre eux étant une page de l'histoire du pays. Il y a le canadien, un paysan de Normandie, demeuré comme il était à son arrivée au Canada il y a deux cents ans. Il conserve ses traits d'origine à un point tel que s'il retournait en France il s'intégrerait sans difficultés avec ce peuple. Il est petit avec une bonne force musculaire, ses yeux sont noirs de même que son teint, sa tête est ronde avec des traits honnêtes mais un peu amorphes. Il a survécu aux débuts du pays avec énergie, accomplissant un dur labeur et subissant des guerres. Il est très conservateur et il maintient ses valeurs même après la Conquête du Canada. Il y a aussi le canadien de sang indien, qui ne représente d'aucune manière un maillon faible de la population, ni en nombre ni en influence. Il est remarqué par ses traits, mâchoires hautes, petits yeux noirs. Ils sont souvent nommés « les petits-brûlés ». Il y a eu aussi du métissage dont la source est d'origine saxonne. En fait, il y eut peu de femmes en provenance d'Europe envoyées au Canada à ses débuts, contrairement à la Nouvelle-Orléans et aux Antilles. Les quelques femmes qui arrivèrent marièrent des français, mais plus tard des Écossais et des anglais engagés dans le commerce de la fourrure prirent union avec des « squaws » et ils fondèrent des familles métissées tout à fait légitimes. Il y avait des Wright, Blackburn,

MacPherson avec leurs yeux bleus et cheveux roux qui ne parlaient pas un mot d'anglais et qui marmonnaient des mots de français. Quelques-uns d'entre eux sont des descendants de soldats anglais qui ont mariés des Canadiennes et qui sont restés après la Conquête. D'autres sont des orphelins trouvés sur des épaves de bateaux d'émigrants. Ces vainqueurs de la Conquête anglaise sont maintenant conquis par l'Église catholique par la force des choses. Ils sont désormais dépourvus de leurs traits originaux distinctifs, absorbés au sein du peuple canadien-français qui est très homogène. Le meilleur type du paysan canadien est maintenant rare. Nobles descendants de paysans français, ils furent après la Conquête, pour la plupart, trop pauvres pour retourner en France. Ils devinrent ainsi des fermiers dont l'éducation était limitée. Leurs descendants restèrent presque tous paysans, mais en conservant leur patrimoine. Ils ont ainsi maintenu les traditions seigneuriales.



Revenant à la scène de l'église, les femmes entrent dans le saint lieu pour attendre l'office. Les hommes demeurent toutefois à l'extérieur pour bavarder. Les groupes sont animés, les discussions fortes. On fait même des transactions. C'est un moment de réjouissances sociales. À la fin de l'appel au service par le clocher, un constable portant un foulard rouge sort sur le perron de l'église et scande « Entrez, la messe commence ». Cet officier peut arrêter ceux qui ne rentrent pas pour la messe. L'église est une grande et solide bâtisse, construite pour supporter les tremblements de terre. Elle constitue le pivot de la paroisse. Ces églises canadiennes sont généralement imposantes et très grandes. Elles peuvent contenir tous les habitants de la paroisse. Celle de Baie-Saint-Paul est décorée de boiseries de pin peintes en blanc et ornementée de vitraux colorés. L'église s'inscrit dans les pratiques et la vie courante du peuple : elle est simple, économe et austère. Habituellement, les églises sont dépourvues d'orgue, mais un historien de Baie-Saint-Paul fait mention qu'un harmonium était en usage il y a quelques années<sup>11</sup>.

Le sermon offert constitue une belle illustration du pouvoir de l'Église catholique sur le peuple. Le Canada avec ses hivers arctiques et la plus grande part de son sol stérile, semble être la Norvège de l'Amérique, un pays de



forêts. La mince bande de terres cultivables a été divisée en hameaux à peine suffisants pour supporter les familles canadiennes. Il est donc naturel que les patriotes canadiens désirent conserver leurs fils sur ces terres. L'Église catholique est la seule dans cette république protestante à s'opposer à l'immigration et elle prêche le maintien de la vie agricole. L'Archevêque de Québec a émis un avis incitant les prêtres à prêcher « que l'émigration pourra être freinée si les parents se dévouent à ouvrir de nouvelles terres pour leurs fils au lieu de se payer du luxe et de l'intempérance. » Il fallait donc être une société opposée à l'émigration et favorisant la colonisation des terres. Les croyants désirant émigrer aux États-Unis s'exposent, selon le prêtre, au danger de perdre leurs âmes et de périr éternellement. La façon dont le prêtre expose tout cela est très impressionnante. Il parle avec force au peuple, même avec un air de dirigeant suprême. L'emphase l'emporte sur l'argumentation et l'émigration vers les États-Unis est fortement condamnée. Parlant de cela avec des prêtres, ils affirment que le peuple doit dépendre de l'Église et de l'influence du clergé dans tous les aspects de la vie. Sans cette direction, le peuple serait perdu, toujours selon l'avis de ces prêtres. L'émigration est une force agissant contre la préservation de la race et

il n'est donc pas surprenant que l'Église s'y oppose vigoureusement. Un prêtre missionnaire a été envoyé récemment aux États-Unis pour exhorter les nombreux Canadiens français émigrés chez nous à retourner au Canada afin de coloniser les terres du Manitoba. Le succès est très limité et ces canadiens tentaient plutôt de préserver leur foi, leur langue et coutumes mais tout en demeurant citoyen de notre république.

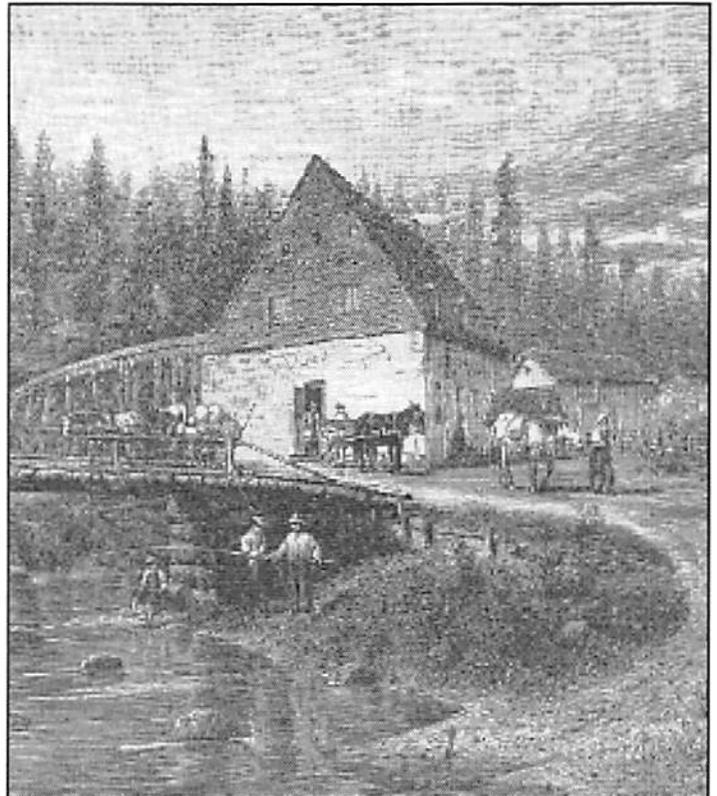
Après la messe, des groupes se formèrent en face de l'église. Les parents semblaient heureux de cette position en faveur de la colonisation présentée par le prêtre, mais les jeunes en étaient déçus. Toutefois, les « affaires » du dimanche n'étaient pas terminées. Le crieur appela tout le monde pour faire les annonces de la semaine. On pouvait considérer ce crieur comme faisant office de journal local, surtout que bien souvent cette population est illettrée. Il avait de la voix, de la mémoire et beaucoup d'assurance pour livrer toute une série de faits divers et d'affaires publiques. En plus, bien souvent il s'avérait plutôt comique et drôle. Son ton pompeux fait ainsi contraste avec les faits simples qu'il avait à livrer. Premièrement, venaient les affaires officielles, les avis légaux, les ventes du shérif, la loi de la police, des

notes sur les chemins, des nouvelles locales, après des annonces privées, des encans, la rubrique perdu ou trouvé, les nouveaux magasins, les services professionnels et autres. Quelquefois, il vendait un cochon pour « L'Enfant-Jésus » et le bénéfice allait aux pauvres. Jusqu'à récemment, l'annonce de courses de chevaux était faite après la messe. Le crieur terminait en annonçant que la paroisse avait eu à payer une assurance à un citoyen. Il semble que la paroisse s'assurait et que si quelqu'un perdait un bâtiment par le feu, elle faisait alors appel à une corvée populaire. Tous les voisins devaient faire un peu de travail et demander au prêtre la permission de travailler le dimanche et, après la messe, on s'assemblait pour la corvée. Si le paroissien était vraiment pauvre, on lui payait des charpentiers. En ce jour, une partie de la communauté se dirigea vers la montagne en après-midi pour construire une cabane de bois rond, ainsi qu'une grange. Toutes sortes d'activités pouvaient ainsi se tenir à la sortie de la messe.

La maison de ferme canadienne où je résidais était une bâtisse basse avec un toit pointu avec deux corniches et deux grandes cheminées. Son aspect était vénérable avec ses formes simples blanchies depuis le toit jusqu'à sa base. L'endroit semblait un peu désolé, sans arbre, avec un petit jardin. Il y avait un passage fait de pierres à côté duquel se trouvait la longue grange et de nombreuses clôtures. Les grandes routes droites du Bas-Canada se perdent de vue, avec de chaque côté des maisons distancées de 600 pieds entre elles. Mais cette austère civilisation possède un charme d'ancienneté et de simplicité. Tout est fait à la main, lentement et méticuleusement. Le lavage est fait à la rivière, avec une bassine et un fer. Comme toutes les maisons sont proches du chemin, des ruisseaux assurent l'eau et les familles la remettent dans des barils servant à l'usage personnel. Mon hôte (Monsieur Tremblay) m'invita à prendre un verre de rhum et l'on se servit à même la bouteille. Par la suite, on rajouta de l'eau. Le rhum était faible, mentionna Monsieur Tremblay. La cuisson est souvent faite sur quelques pierres devant la porte et l'orge pour la soupe est déposée dans un grand plat de mortier en bois avec un pilon formé comme un pic. Les chambres de la maison ont été fabriquées en pin qui a bruni avec le temps. Dans la cuisine, des chaises non peintes, une table, un comptoir et une étagère avec des bassins, un miroir, des peignes et des brosses. Le seul ornement s'avère être une grande croix noire sur le mur. Le salon est une grande pièce avec un tapis, quelques chaises, un bureau et sur le mur une image du pape et de la Sainte Trinité. Il y a aussi une vieille horloge qui pend au mur. L'ensemble de l'aménagement démontre une absence totale de goût. Un plat contenant de l'eau bénite est accroché au mur et la femme du foyer avant de se coucher, jette de cette eau sur le lit. Une épouse protestante se munirait plutôt d'un parapluie afin de se protéger de cette douche catholique. Les pièces sont chauffées par de longs poêles qui servent aussi à faire la cuisine. Le plancher fait en pin est balayé avec un balai de cèdre. Les seuls livres qui s'y trouvent sont ceux d'école, un catéchisme et d'autres livres d'Église. Les journaux sont utilisés comme tapisseries.

La pièce la plus intéressante est celle où se retrouve

l'atelier des femmes : tissus, harnais et même artisanat y sont présents. Leur vie est remplie de chansons nationales ou encore d'austères chants religieux. L'agriculture est primitive comme leur économie domestique. Ils attachent leurs charrues avec des courroies de fortune et des supports de bois. Ces techniques relèvent de deux cents ans de culture canadienne-française catholique. Ils font leur travail manuel sans l'apport des innovations modernes et cela occupe beaucoup de leur temps. Il n'y a ici même pas le début d'une vie intellectuelle. Malgré tout, cette civilisation possède certains aspects intéressants. Tous ces vieux outils et objets possèdent un côté antique. Ils sont issus de la main de l'homme et de la femme d'ici et cela leur donne du caractère. Cette civilisation privilégie toujours le travail manuel sans aide mécanique et ce avec une grande dignité. C'est une civilisation très humaine, éloignée de la mécanisation et de tout aspect commercial. Ce qui compte c'est le contact direct avec le travail manuel et les efforts qui y sont consentis. Cette façon de vivre se situe très en contraste avec l'univers des moteurs et des innovations que nous connaissons. Ces scènes canadiennes sont une véritable galerie de peintures de Millet<sup>12</sup> où les figurants sont rustiques et se tiennent dans un environnement harmonieux. Cette civilisation a conservé le caractère antique du Moyen-âge et ce au 19<sup>e</sup> siècle.



Le milieu de vie de ces habitants semble en parfaite harmonie avec son cadre patriarcal. La famille où je loge est vraiment typique de celle de la vie domestique de l'ensemble des Canadiens français. Ils sont quatorze avec les deux grands-parents, un fils et sa femme et dix enfants. Mon hôte, Monsieur Tremblay, est un Canadien moyen, petit et musclé au teint foncé. Son visage est peu expressif et il ne paraît aucunement nerveux. Il a soixante ans et



son physique porte la marque d'une vie de travail physique. Madame Tremblay est en bonne condition mentale et physique. Son visage est beau avec une expression de bonté, de bonne humeur et de dignité, sans aucune préoccupation intellectuelle. Les filles ne brillent pas par leur intelligence et ne sont pas très belles non plus. Mais elles ont une allure agréable avec des manières modestes. Les garçons, par ailleurs, sont plutôt bien faits. Quand la famille est assemblée, il s'en dégage une belle atmosphère de vertu, de courtoisie, de tranquillité, mais jamais une étincelle de curiosité intellectuelle. Ils ne paraissent pas avoir d'opinions ou de jugements personnels. Jamais la lampe du soir n'éclaire un livre ou un journal. Les femmes cousent pour passer les heures. Les hommes, en général, se tiennent ensemble et se visitent entre voisins. Il y a parfois des disputes entre eux et ils finissent par s'opposer. Ils aiment aussi à jouer aux cartes comme activité sociale. Leur humour est généralement respectueux. Un de leur trait caractéristique les plus évidents fut illustré lors de notre passage dans une paroisse voisine. Un jour un quêteux insistait pour avoir de la viande lors de son passage dans une maison. La maîtresse de la maison refusa cette demande et le quêteux la menaça de malheurs. « Vous allez peut-être penser que je ne suis pas charitable », m'expliqua la dame avec un ton d'excuse que je ne jugeais pas nécessaire. « Mais cet homme est un trouble-fête qui essaie de faire peur aux gens avec de la sorcellerie », ajouta-t-elle. « Oui, madame, apportez une de vos filles, et vous allez voir ce qui va lui arriver », disait-il selon elle. Le prêtre est venu sur place pour voir et il considéra que Dieu pouvait faire face à ce vieux quêteux menaçant. Mais, le matin suivant, la dame se rendit à la laiterie pour de la crème et elle revint avec consternation : « le sorcier nous a donné le mauvais sort et le lait est plein de petits vers même si c'est celui de ce matin. ». Son époux entra dans la laiterie avec ses enfants. Ils devinrent très agités. L'homme dit qu'il fallait

appeler le prêtre pour que ce dernier fasse une incantation en répétant : « nous allons voir qui est le plus fort en ce monde! »

Le visage calme de Madame G. se changea en une expression de peur et elle demandait à quitter le village. Elle redevint plus calme en s'asseyant et expliqua que le prêtre était fâché que le diable se soit introduit dans sa maison. Elle lui expliqua alors à propos du quêteux. Le prêtre affirma qu'il fallait être charitable mais ne condamna pas le geste de la maîtresse de maison. Ensuite, il lui donna une médaille sainte dédiée à Saint Joseph et lui dit de la suspendre dans la laiterie pour la protéger. Elle mit cette médaille dans sa sacoche mais, selon elle, le diable le lui a pris par la suite lorsqu'elle quitta la maison. Comme tous se retrouvèrent autour d'elle alors qu'elle vidait son sac pour retrouver la pièce Monsieur G. ordonna avec un air déterminé qu'il fallait aller chercher le curé. Une demi-heure plus tard, le prêtre arriva. Il avait l'air rassuré et tenta de calmer tous les gens sur place. « C'est la plus étrange chose du monde » dit Madame G. à Monsieur le Curé, j'ai mis la médaille dans mon sac comme vous l'avez vu. Ensuite, je suis venu à cheval ici. Je n'ai donné aucune chance au diable, je continuais de prier saint Joseph, tout le long du chemin. Ah! Je me souviens, j'ai baissé mes gardes une fois lorsqu'un gros chien sorti du canal fit peur au cheval que j'ai dû tenir fort. C'est tout. Il a dû la prendre de ma poche. Regardez Monsieur le curé, elle n'y est pas. » Le prêtre parut réservé pour quelques instants. « Je crois que je peux la trouver, dit-il ». Aussitôt, il prit la médaille sur la table. Tous furent surpris. « Maintenant, nous allons redresser les choses. Donnez-moi de l'eau bénite ». Ensuite, il se rendit à la laiterie et il dit une prière en y accrochant la médaille qu'il aspergea d'eau bénite. « Voici mes enfants...vous ne serez plus troublé par le diable. N'oubliez jamais que Dieu a une solution pour tout ». Les gens s'agenouillèrent en le remerciant. « Mainte-

nant c'est étrange ce que Monsieur le curé a fait au diable... et nous l'avons pas vu, mais nous devons jamais douter. » Est-ce que je crois qu'il y avait des vers dans le lait ou que la médaille disparue soit retrouvée? Tout ceci démontre comment ces gens ont leurs superstitions et leur foi religieuse.

La ferme canadienne est à la fois intéressante et surprenante. Chaque saison apporte son lot de travaux excepté pour la période d'hiver. Tous les aspects de cette vie sont vraiment très différents de nos manières et de nos façons de vivre. Le peuple d'ici travaille aux champs avec des méthodes qui relèvent de l'Antiquité et qui permettent seulement de subvenir à ses besoins. Cela confirme un parcours de vie simple qui cherche l'essentiel. Cet habitant n'a d'autre ambition que de travailler avec ferveur et cela lui donne une dignité certaine dans sa manière de vivre. Son labeur s'accompagne de superstitions, de coutumes et de légendes inspirées de la religion. Sa vie est remplie de tout cela et son caractère est simple, vertueux, austère et courtois.

Le Canada est notre jumeau sur le plan géographique mais est pourtant tellement différent de nous. Il est difficile de s'imaginer qu'en notre époque vivant dans une existence luxueuse on redécouvre la pauvreté et la vie austère de ce Canada. Cette civilisation possède un caractère poétique mais qui se nourrit aussi d'une certaine méconnaissance ou même pour une part d'inconscience.

Le labeur commence entre le 10 et 15 mai et les semailles entre le 15 et le 25 de ce même mois. Les labours semblent sortir d'une ancienne image avec ces canaux creusés par la charrue tirée par du troupeau.

Le grain ne saurait pousser sans le labeur et la providence procurée par la messe spéciale le jour de la Saint Marc (25 avril). Tous les paysans y apportent une poignée de grains contenus dans une pochette. Ils prennent le grain dans la paume de leurs mains et le tiennent ainsi alors que le prêtre passe le long de l'allée en versant de l'eau bénite. Par la suite, avec une méthode plus rapide en vue de bénir tout le grain, ce dernier est mis dans une grande urne placée sur l'autel. Après la bénédiction, chaque fermier prend une poignée de grains bénis qu'il apporte et qu'il mélange avec ses semences. Le foin est prêt entre le 20 et le 25 juillet, femmes et enfants travaillent alors dans les champs. S'il arrive des coccinelles, sauterelles ou autres plaies qui s'attaquent aux récoltes, les paysans demandent de l'aide au prêtre. Alors ils se dirigent à l'église comme pour le dimanche et une procession se met en marche avec bannières, la croix tenue par deux acolytes de chaque côté, avec des chandelles et les choristes chantent et arrive alors le prêtre. Tous transportent leurs livres de prières dans cette marche. Le prêtre asperge de l'eau bénite le long du chemin et après un demi mille au plus la procession retourne et se termine à l'église où elle prend fin.

J'ai demandé à Monsieur Tremblay s'il avait vérifié si les insectes étaient partis suite à la procession. Il me répondit : « Oh! Ce n'est pas nécessaire ils sont tous partis! ». Quelques jours plus tard, je suis revenu sur le sujet. « Mais maintenant, les insectes ne sont pas tous morts après tout », dit Monsieur Tremblay. Et il en restait des milliers sur ses

plantations de pommes de terre. Un prêtre d'une paroisse du Saguenay faisait une visite à Québec après une procession contre les insectes dans sa paroisse. Quand j'ai discuté avec lui, il s'est dit heureux d'un achat qu'il avait fait... d'une bouteille d'insecticide. (L'énoncé donne la valeur de la croyance du prêtre en ces processions.)



Les récoltes amènent encore une fois femmes et enfants dans les champs. Je les ai observés dans ces scènes pastorales pittoresques. Ruth, un personnage biblique, n'aurait pas paru une étrangère parmi ces femmes à chapeaux de paille. Elles ramassent le foin à mains nues, certaines même à genoux, quelques autres penchées, comme elles étendent le foin pour le faire sécher et elles préparent les cordes pour en faire des ballots. Toutes les brindilles sont ramassées à la main, sans l'usage de machines pouvant faire ce travail. Quand tous travaillent, ils le font modérément et en faisant des blagues. En me rendant dans les champs, j'ai aperçu trois générations y travaillant et ceci s'inscrit bien dans le quotidien de leurs vies. Lorsqu'ils quittent le travail ils se regroupent le long d'une clôture et les hommes s'allument une pipe. Ils causent pendant une heure des traditions et des superstitions de Baie-Saint-Paul. Les foins quelquefois se terminent avec une sorte de festival rustique, la fête de la grande gerbe soit la dernière produite qui est placée sur le dessus d'une charrette à grains comme symbole d'abondance et elle est décorée. Des marches et des chansons accompagnent le tout sur la route du retour à la maison. Le maître de la maison s'assoit sur un grand fauteuil au fond d'une pièce et il attend joyeusement l'arrivée de « son monde »

Ils arrivèrent dirigés par le plus vieux des fils qui a dans

ses mains une petite gerbe décorée de rubans et dans l'autre un verre. Avancé vers le maître de la maison, il lui remet la gerbe lui souhaitant une bonne moisson pour toutes les années de sa vie et par la suite lui verse un brandy dans le verre. Le vieux gentilhomme le remercie et vide le verre. Après quoi il va dans la pièce et sert la compagnie, après ils passent dans l'autre pièce pour le souper composé de lait, de crêpes, de sucre d'érable. Après le souper, ils vident leurs verres et le jeune homme qui a présenté la gerbe demande à son père de chanter une chanson. Chansons, danses et autres amusements ferment les festivités. Comme cette jolie cérémonie est tombée dans l'oubli il y a quelques années, le prêtre de l'une des paroisses de la côte sud du Saint-Laurent l'a reprise pour sa part et il en fit un événement religieux en transportant la grande gerbe sur l'autel en y servant la messe de remerciement pour les moissons. Comme ce rite a maintenant disparu, les paysans demandent au prêtre une messe de remerciements pour la moisson. Le grain ne devant pousser qu'avec la sainte intervention, la moisson doit être présentée au saint autel. Le pain qui en sera produit ne devra pas être coupé sans le signe de la croix, le pain étant au centre de leurs existences. Le grain est passé à tamis d'une manière antique par un grand objet rond et il est lancé dans les airs à plusieurs reprises ce qui est leur manière de le nettoyer. Quelques fermiers par contre ont un instrument plus élaboré dans la grange et il est activé par un ancien moulin à vent. Et maintenant personne n'a pensé à installer une scie circulaire pour couper le bois pour l'hiver. Tout était fait à la main.

J'ai vu une autre scène ancienne en octobre en marchant le long de cette vallée montagneuse. J'entendis alors le son de la voix d'une femme et quelques bruits d'un travail provenant d'une érablière. Un groupe de femmes étaient sous les arbres tissant du lin. Leurs enfants jouaient non loin sur le sol une légère fumée se dégageant à proximité. Comme j'arrivais, ils arrêterent de parler et les chiens les avertirent de ma présence. Elles retournèrent avec grâce mes salutations et me souhaitèrent la bienvenue. Elles avaient fait un feu contenu dans des pierres alignées. Elles se tenaient à côté de ce feu et elles avaient toutes un couteau. Cet instrument est un couteau au manche de bois de deux pieds. Le lin qui était ramolli par sa présence au sol durant un mois est étendu au-dessus du feu. Quand il est chauffé il l'est au point de perdre des fibres vers le haut, par la suite il est pris à la poignée et râpé le long de la lame du couteau de haut en bas et les fibres deviennent flexibles. Le lin est ensuite frotté pour enlever les fibres brisées et par la suite se forme une fibre que l'on peut utiliser. Mais les outils pour l'opération ne sont pas faciles à utiliser. Ainsi avec toutes ces méthodes le peuple a un avantage sur nos travailleurs mécanisés. Leur relation avec leur travail est directe, intime et satisfaisante. Ils produisent directement les objets dont ils ont besoin écartant les dépenses supplémentaires. Leurs travaux et besognes font partie de leurs vies intimes et ne sont pas la fraction insignifiante de la vie d'un homme ambitieux. Leurs efforts les satisfont parce qu'ils ne vont pas au-delà de leurs besoins.

Comme je laissais l'endroit resplendissant des couleurs du soleil et de l'automne, cela semblait presque musical avec le murmure de ces femmes heureuses et satisfaites de leur travail. Elles seraient, en fait, incapables d'être heureuses dans une vie ayant des objectifs à atteindre, mais battre ce lin d'une main habile transformera celui-ci en des vêtements qu'elles porteront. Les travaux de la maison se font durant toutes les saisons. En fait, la femme canadienne a la réputation d'être plus brillante que son homme. Certainement leurs produits sont aussi nécessaires que ceux faits par les hommes. La femme de la maison habille toute la famille par ses travaux. Elles prennent comparativement peu de temps à l'entretien ménager de leurs petites maisons très simples, elles ne perdent pas de temps en activités intellectuelles, leurs tables sont vite débarrassées des cuillères et de l'assiette soutenant le repas, la nourriture plutôt routinière est vite cuite : soupe aux pois, lait et pain sont la diète du fermier moyen, peut-être quelques-uns ont du lard salé et quelquefois une tasse de thé le dimanche matin, peu de légumes en été et de viandes fraîches en hiver. Les besoins de la ferme et de la famille sont minimes. L'homme, sa femme et leurs enfants font tous les travaux. Si de l'aide est nécessaire, les salaires sont bas, entre 20 et 25 dollars par année pour une femme et entre 80 et 100 dollars pour un homme. À l'île aux Coudres où la vie est encore plus patriarcale, les gages en temps de moissons sont de 20 sous par jour pour une femme et 25 sous pour un homme. Les outils sont simples et de mauvaise qualité. Le transport se fait par charrette. La plus simple coûte 15 dollars, celle de luxe 40. En marchant dans la partie haute du village, je vois un atelier. J'y ai remarqué des outils anciens et démodés qui ne pourraient qu'à peine satisfaire l'homme à tout faire de la ferme.

Un marchand du village m'a dit que le revenu d'un fermier prospère pouvait être évalué à 100 dollars pour les taxes, épicerie et tout. Quelques-uns peuvent atteindre entre 100 et 200 dollars dont ils peuvent profiter pour payer les études d'un fils. Également ces familles de ces fermes mieux nanties peuvent se procurer certains de ces produits: une livre de thé, deux livres de chocolat, deux gallons de sirop et cinquante sous de raisins et d'amandes.

Il est évident que l'économie locale est basée sur la plus grande simplicité. Une vieille servante de mes amis me racontait qu'elle portait ses robes sans les laver mais que c'était considéré comme beau et propre. Ses parents avaient eu seize enfants et ils les avaient élevés avec l'aide du catéchisme. Dans ce temps, selon la vieille servante, les anciens habitants dépensaient un sou avec plus de réticence que leurs descendants le font maintenant. Malgré tout, ils se considéraient en général riches même s'ils ignoraient le luxe. Leurs produits et leurs fermes leur fournissaient tout. Un riche habitant par exemple achetait pour sa fille un trousseau consistant en une robe, une paire de bas de coton, une paire de chaussures et tout ceci provenait du magasin. Cette toilette était transmise par la suite aux grands enfants de l'épouse. On pouvait ainsi constater sans surprise que les canadiens étaient généralement autonomes et indépendants.

Mais s'il y a un complément à cette excessive vertu, c'est un manque d'esprit d'entreprise qui les empêche de s'enrichir davantage. Leurs petites fermes, mal bâties, produisaient rarement plus que l'essentiel afin de survivre aux longs hivers. Les chevaux étaient bien soignés et même étaient la fierté de l'habitant. Mais le bétail nourri à la paille et gardé dans de petits pacages qui n'étaient jamais nettoyés, ou juste une fois la semaine, survivaient à peine à l'hiver et même au printemps trop faible pour se lever seuls sans aide. Le peu d'argent circulant dans la contrée provenait principalement des coupes de bois en hiver.

J'ai aussi parcouru la ville de Québec en hiver et en été me demandant tout le temps si je n'étais pas en voyage en France. À la Porte Saint-Jean pour le marché d'hiver la place est remplie de carrioles stationnées contre les trottoirs. Ici et là des carcasses de moutons et de porcs sont accrochées aux carrioles. Une rangée de flétans est placée contre le mur; un quartier de bœuf est étendu dans la neige. Mais généralement les provisions et les biens sont en plus petites quantités. Le marché est un charmant endroit où les produits manufacturés sont bien disposés et ils peuvent être utilisés à la maison comme dans la grange. Mais on y retrouve aussi quelques légumes, du beurre, des vêtements ou des jeux faits de bois. Quelquefois la femme accompagne son mari à Québec. La cargaison ne peut valoir plus que 3 dollars et la distance de Baie-Saint-Paul est de 50 ou même 100 milles. Mais le voyage coûte peu et il y a profit.

La date de mon départ arrive trop tôt. Alors je suis désolé de quitter cette gentille famille qui m'a longtemps donné son hospitalité et, en plus du gîte et de la nourriture, il était agréable d'être parmi eux. Ils sont tous venus sur la plage et comme je me distançais en payant, il me souhaitèrent « bon voyage » (en français dans le texte).

\* Charles Haight Farnham (1841-1929). *Intellectuel américain. Auteur d'une importante biographie de l'historien et spécialiste de l'horticulture Francis Parkman. Collaborateur fréquent au prestigieux Harper's Magazine, Charles Haight Farnham consacre plusieurs de ses reportages à la société canadienne-française et à ses traditions.*  
Tiré du Harper's New Monthly Magazine. Août 1883.

Traduction libre de l'anglais par Raymond Falardeau que nous remercions sincèrement pour son important travail.  
Saisie du texte et notes complémentaires par Serge Gauthier.  
Août-novembre 2013

#### NOTES:

1. Pierre François Xavier de Charlevoix. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait sur ordre du roi dans l'Amérique septentrionale* (1722). Paris, Nyon, 1744. 3 tomes. Bien que notre région porte le nom de cet historien jésuite depuis 1855, ce dernier fait peu référence à notre territoire dans sa monumentale *Histoire de la Nouvelle-France*. Il est intéressant toutefois de noter que Charles Haight Farnham connaissait ce livre et qu'il s'était grandement documenté avant de publier son article tel qu'un intellectuel digne de ce nom doit le faire.

2. Henri Raymond Casgrain (abbé). *Opuscule (Un pèlerinage à l'île-aux-Coudres)*. Québec, Imprimerie A.Côté et cie, 1876. 199 p.

3. Ici sans toutefois y référer directement Farnham paraît puiser

dans l'*Histoire de l'île-aux-Coudres* de l'abbé Alexis Mailloux parue en 1879. La description faite s'y apparente nettement. Pour plus de renseignements nous vous conseillons cette réédition récente : Alexis Mailloux. *Histoire de l'île aux Coudres suivi de Promenade autour de l'île aux Coudres* (Nouvelle édition présentée et établie par Serge Gauthier. Montréal, Lux Éditeur, 2011. 427 pages). Ce livre est en vente à la boutique de la Société d'histoire de Charlevoix. [www.shistoirecharlevoix.com](http://www.shistoirecharlevoix.com)

4. Edgar Allan Poe (1809-1849) : écrivain américain auteur de nouvelles puisant notamment dans le genre fantastique.

5. Nom religieux de la paroisse : Saint Pierre et Saint Paul de la Baie Saint-Paul. Il date de 1681.

6. Voir au sujet de l'église de Baie-Saint-Paul et son histoire. Charles Trudelle (abbé). *Notes historiques sur Baie-Saint-Paul*. La Malbaie, Éditions Charlevoix, 2010. 69 pages. Ce livre est disponible à la boutique de la Société d'histoire de Charlevoix. Bien qu'il ne fasse pas référence directement aux écrits de l'abbé Trudelle dans son récit, il est clair que Farnham se sert du texte sur Baie-Saint-Paul publié par cet ancien curé de la paroisse dans le recueil suivant: Charles Trudelle. *Trois souvenirs*. Québec, Imprimerie Brousseau, 1878. 172 pages.

7. Joseph Mallord William Turner (1775-1851) : peintre et aquarelliste anglais. Considéré comme un « précurseur de l'impressionnisme ».

8. Tremblement de terre de 1870 : 6,5 à l'échelle de Richter. Un des plus gros tremblements de terre ressenti dans Charlevoix.

9. Haverstraw. Ville de l'État de New York. 36 634 habitants en 2010.

10. Fusil de chasse.

11. Cet historien est l'abbé Charles Trudelle dont nous avons parlé dans une note précédente.

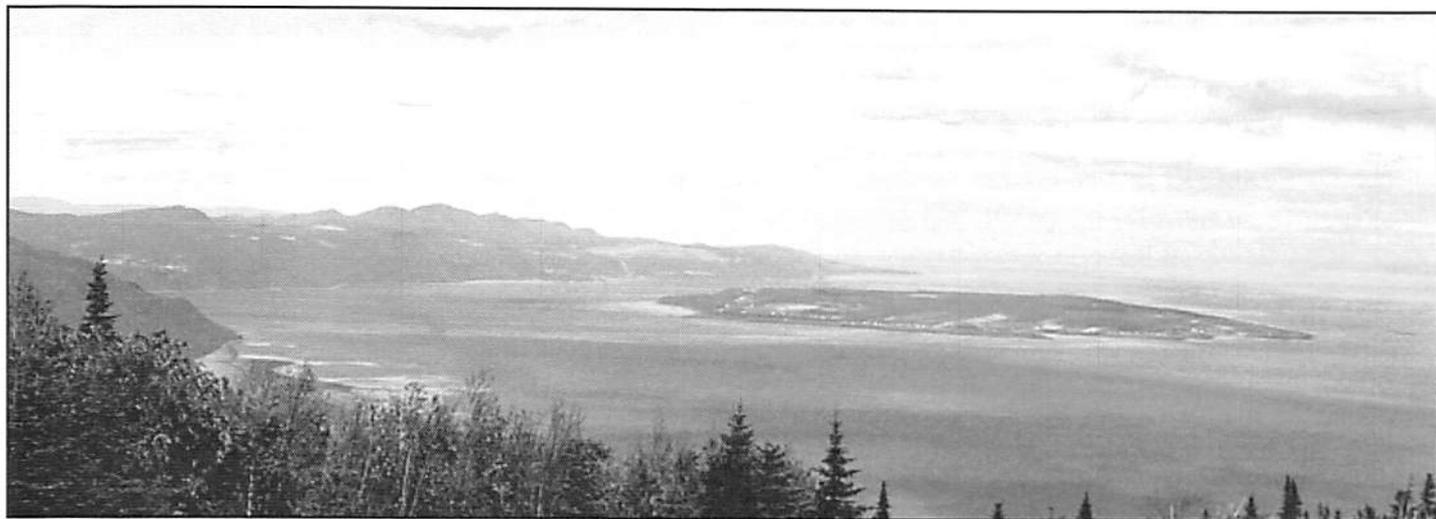
12. Jean-François Millet (1814-1875) : artiste-peintre français célèbre pour ses scènes paysannes.



Toutes les illustrations proviennent de l'édition originale de l'article

# DESCRIPTION ET ANALYSE DU RAPPORT PÊCHE/SEIGNEURIE À L'ÎLE-AUX-COUDRES AU 18<sup>E</sup> SIÈCLE

PAR MARIO LALANCETTE



*Île aux Coudres vue du Massif.* Photo: Normand Perron (Coll. SHC)

Jusqu'ici, la plupart des historiens qui ont cherché à définir la nature du régime seigneurial canadien du 18<sup>e</sup> siècle ont privilégié l'analyse des rapports existant entre la seigneurie et l'agriculture, principale activité économique de la majeure partie de la population canadienne<sup>1</sup>. Il nous paraît toutefois essentiel de tenir compte des rapports possibles entre le système seigneurial et les autres types d'activités productrices auxquelles s'adonne cette population si nous voulons être véritablement en mesure de saisir tous les effets de l'existence du cadre seigneurial au sein de la société canadienne du 18<sup>e</sup> siècle. C'est pourquoi nous nous sommes penchés sur l'étude des rapports qui ont pu exister entre le régime seigneurial et la pêche, activité qui occupait, à l'époque qui nous intéresse, une place importante dans l'économie de diverses régions de la colonie canadienne<sup>2</sup>.

Dans un premier temps, la voie monographique nous est apparue comme la meilleure façon d'aborder cette question. Nous avons donc, à cet effet, déterminé un terrain d'enquête adéquat, en l'occurrence la seigneurie de l'Île-aux-Coudres, sise dans la région de Charlevoix, où l'agriculture constitue l'activité de base de la population mais où la pêche représente une activité complémentaire de premier plan. Notre étude a porté sur l'ensemble des divers aspects du cadre seigneurial à l'Île-aux-Coudres pour nous permettre de bien y évaluer l'importance du rapport pêche/seigneurie. Nous devons toutefois nous limiter ici à un exposé sommaire des structures de la vie économique de cette petite collectivité insulaire, qui nous servira d'introduction à la description et à l'analyse du rapport pêche/seigneurie sur lequel nous insisterons plus particulièrement. Une telle étude a pu être possible grâce à l'abondante documentation accessible aux Archives du Séminaire des Missions Étrangères de Québec, institution qui fut seigneur de l'Île-aux-Coudres de 1687 jusqu'au moment de l'abolition du régime seigneurial en 1854.

## 1. Le milieu

L'île aux Coudres est située dans le haut estuaire du fleuve Saint-Laurent, à quelque quatre-vingt-cinq kilomètres au nord-est de la ville de Québec, mais à moins de trois kilomètres des côtes du pays de Charlevoix, vaste entité régionale sise sur la rive nord de l'estuaire laurentien, entre la côte de Beaupré et l'embouchure de la rivière Saguenay. Sur une largeur maximum de cinq kilomètres, l'île s'étend, orientée du sud-ouest au nord-est, sur une distance d'un peu plus de onze kilomètres. Vu du continent, son relief semble uniforme même si la côte nord de l'île, dite Côte des Roches, est trois fois plus élevée que les autres. Les rivages sont peu découpés et, sauf au nord, les terres s'enfoncent doucement sous les eaux pour donner naissance à de vastes battures ou estrans qui, vers le sud-ouest de l'île, persistent jusqu'à cinq kilomètres des côtes.

Le taux de salinité des eaux du fleuve s'élève graduellement depuis l'île d'Orléans, puis augmente brusquement le long des côtes de Charlevoix. Ces conditions hydrologiques intermédiaires, associées à un climat tempéré de type maritime, expliquent la richesse et la variété de la flore et de la faune de l'île aux Coudres. La forêt de type mixte, qui autrefois couvrait la majeure partie de l'île, a presque entièrement disparu avant la fin du 18<sup>e</sup> siècle, mais les grèves et les battures sont toujours recouvertes d'une luxuriante végétation composée surtout de plantes halophytes. La faune terrestre s'est appauvrie au rythme des déboisements de l'île, mais les faunes marines et euryphalines sont demeurées, jusqu'à nos jours, abondantes et diversifiées. Plusieurs espèces de poissons, tels que le hareng, l'éperlan, la loche et l'anguille, fréquentent régulièrement les battures de l'île et y attirent divers mammifères marins, comme le loup-marin, l'épaulard, le marsouin gris et surtout le béluga ou marsouin blanc, animal le plus typique de l'estuaire du Saint-Laurent.

En fait, l'île aux Coudres se rattache clairement aux basses terres de la vallée laurentienne par la nature de son relief et la composition de son sol, fait de roches primaires et de dépôts marins. L'accentuation du caractère marin de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de ses côtes explique non seulement l'originalité de son climat, de sa faune et de sa flore, mais aussi celle de la vie quotidienne des hommes qui sont venus s'y établir au début du 18<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>.

Le Charlevoix reçoit ses premiers habitants dès 1675, mais le peuplement de l'île aux Coudres ne débute que vers 1718. La population de l'île compte à peine soixante individus en 1728, mais ce nombre aura triplé en 1762 et quasi décuplé avant la fin du siècle. Après une rapide croissance démographique entre 1720 et 1770, grâce à un très fort taux de natalité (50 à 60 pour mille) et à un appréciable courant d'immigration régionale, l'île devient un véritable foyer d'émigration à compter de 1790. Pendant près d'un siècle, soit de 1790 à 1870, sa population se stabilise autour de 600 individus.

Cette petite population insulaire fait appel à diverses activités économiques pour assurer sa subsistance, les unes basées sur sa position stratégique le long de la voie de communication privilégiée que constitue le fleuve Saint-Laurent.

Disposant d'un terroir comparable à ceux des meilleures paroisses agricoles de la vallée laurentienne, les gens de l'île ont fait de l'agriculture leur principal moyen de subsistance. Le blé est ici, comme ailleurs dans la colonie, le principal produit cultivé, mais les pois, l'avoine, divers légumes et d'autres céréales assurent la diversité de la production. L'élevage complète le tout et réussit facilement vu la possibilité de récolter sur les grèves, les foins salés et les varechs dont bêtes à cornes et moutons sont friands. Il s'agit d'une agriculture paysanne qui cherche avant tout à satisfaire les besoins d'une unité familiale, sans pour autant renoncer à la possibilité de disposer des surplus négociables. L'agriculture n'est toutefois pas la seule occupation des habitants de l'île. Une foule d'activités secondaires intéressent ces insulaires, que ce soit pour assurer leur subsistance ou pour obtenir un revenu d'appoint. Parmi ces activités complémentaires retenons la coupe de bois, la fabrication de goudron, le pilotage des navires, et la construction ou le commandement d'une barque. C'est toutefois l'exploitation des pêches fixes de rivage qui constitue la principale de leurs activités secondaires<sup>4</sup>.

Les pêches fixes de rivage de l'Île-aux-Coudres sont de deux types. Les petites pêches fixes de rivage sont destinées à la capture de diverses espèces de poissons qui fréquentent les battures de l'île et tout spécialement l'anguille. Ce type de pêche est accessible à la majorité des familles. Les engins de pêche sont généralement installés à proximité de la demeure de leur propriétaire, le plus souvent sur sa terre même, toujours bornée par le fleuve à une des extrémités. De plus, ils sont peu coûteux et peuvent être facilement récupérés à la fin de la saison. Les choses sont toutefois fort différentes lorsqu'il s'agit de profiter de grandes pêches fixes de rivage, c'est-à-dire des pêches à marsouins.

La pêche du marsouin à l'île aux Coudres se pratique à l'aide d'immenses parcs de pêche qui sont construits, chaque année, sur les grandes battures du sud-ouest et du sud-est de l'île. Chacune de ces pêches, dont le nombre peut varier annuellement de deux à six, occupe une surface pouvant compter de trente à cinquante arpents de superficie (10 à 20 ha). Une mise de fonds importante est nécessaire pour se procurer certains moyens de production essentiels, comme des harpons, des filins et des barriques, mais le succès de la pêche réside avant tout dans la possibilité de s'assurer la participation d'un nombre de pêcheurs suffisants (soit entre dix et vingt-cinq hommes), capables de prendre part efficacement à toutes les opérations nécessaires à la production de l'huile et des peaux de marsouin qui sont l'enjeu de l'entreprise.

Au printemps, les insulaires tendent les nouveaux pièges sur les traces des anciennes pêches que la débâcle a inmanquablement détruites. Une fois cette dure besogne accomplie, il ne reste plus qu'à attendre! Il s'agit en fait d'une pêche irrégulière qui exige beaucoup de bras à un moment précis mais qui ne peut pas être déterminé d'avance. Un homme doit surveiller régulièrement les parcs de pêche et prévenir les autres pêcheurs dès que le marsouin s'y présente. L'animal peut être seul ou venir en troupeau de dix, vingt-cinq ou même cinquante individus. Dès qu'il pénètre dans la pêche il faut agir vite pour ne pas lui laisser la chance d'échapper au piège qui n'est en fait pour lui qu'une prison illusoire. Par équipes de trois ou quatre les hommes se dirigent en barque vers l'intérieur de la pêche pour y engager la tuerie. Il faut pourchasser chaque animal, le harponner et le remorquer jusqu'à la grève où il est aussitôt dépecé et sa graisse fondue pour en tirer l'huile. Le dépeçage et la fonte doivent se faire rapidement afin de préserver la bonne qualité du produit. L'huile et le cuir de marsouin sont des produits recherchés dont l'administration française encourage sérieusement la production. Chaque animal peut donner en moyenne une barrique et demie d'huile qui se vend habituellement entre 60 et 100 livres. Une seule marée de cinquante bêtes peut donc rapporter jusqu'à 7 500 livres. Le produit de cette pêche est cependant très variable et les années de disette succèdent trop souvent à celles d'abondance. On peut être une saison entière sans voir un seul de ces cétacés s'approcher des pêches. La pêche au marsouin ne pouvait donc pas devenir l'activité économique de base de cette collectivité. Elle devait toutefois représenter une activité complémentaire de premier choix pour ces insulaires qui pouvaient très facilement en profiter sans risquer de négliger leur agriculture. En fait, les habitants de l'île aux Coudres ajoutent à leur patrimoine foncier, un véritable patrimoine aquatique, collectif ou individuel, puisque leurs parts dans les pêches à marsouin ou les petites pêches fixes de rivage peuvent se vendre, s'échanger ou se transmettre par héritage tout comme un bien foncier.

Nous voilà donc devant une petite société paysanne insulaire, plus ou moins isolée, mais favorisée par la qualité de son terroir et l'accessibilité d'une importante gamme d'activités secondaires. Cette collectivité rurale doit chercher à satisfaire ses besoins, essentiels ou non, en fonction

des ressources disponibles, mais aussi des cadres socio-économiques imposés par la métropole française à sa colonie canadienne, avec lequel des habitants de l'Île-aux-Coudres ont dû compter dès l'origine, puisque au Canada « la seigneurie a précédé tout le reste »<sup>5</sup>.

## 2. Le rapport pêche/seigneurie à l'Île-aux-Coudres au 18<sup>e</sup> siècle

En 1677, les autorités coloniales concèdent l'Île-aux-Coudres et ses battures à titre de fief et seigneurie au Sieur Étienne de Lessart, habitant de la Côte de Beaupré. Le gouvernement métropolitain, pour des raisons obscures, refuse de confirmer cette concession. Après dix années de démarches infructueuses, Lessart, de guerre lasse, offre de vendre pour cent livres ses droits acquis aux Messieurs du Séminaire des Missions Étrangères de Québec, déjà propriétaire d'une partie des terres de la Baie-Saint-Paul, sises sur la côte de Charlevoix, face à l'Île-aux-Coudres. Le Séminaire accepte volontiers de conclure l'affaire mais à condition d'obtenir du Roi un nouveau titre de concession à son nom, ce qu'on lui accorde la même année soit en octobre 1687. On juge bon toutefois de ne pas donner au nouveau seigneur de l'île le droit de traite et le pouvoir de concéder des terres, droits qu'obtenait pourtant tout nouveau seigneur canadien! Le Séminaire se retrouve donc propriétaire d'un fief qu'il ne peut exploiter qu'à titre de domaine personnel et qui, à première vue, semble avoir bien peu d'attrait pour une institution religieuse qui constitue le deuxième plus grand propriétaire terrien de la colonie. Il suffit pourtant de connaître l'intérêt du Séminaire de Québec pour l'industrie de la pêche pour mieux saisir le pourquoi de cette transaction<sup>6</sup>.

Au cours des dernières décennies du 17<sup>e</sup> siècle, le Séminaire de Québec a constamment cherché à obtenir le contrôle de divers sites propices à la pêche commerciale. À cette époque, c'est surtout la pêche au loup-marin qui retient son attention, mais bientôt celle du marsouin l'intéresse davantage. Des marchands de Québec en ont toutefois obtenu le monopole dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et, en 1701, ce privilège est renouvelé en faveur de deux marchands québécois qui exploitent des pêches à marsouin sur les battures de Rivière-Ouelle, seigneurie située sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent, face à l'Île-aux-Coudres. Regroupés en société de pêche, les habitants de Rivière-Ouelle contestent vigoureusement le monopole de ces marchands et obtiennent, en 1710, un droit de participation dans les pêches des Sieurs Peire et Hazeur. Leur ambition véritable était toutefois d'obtenir le droit d'exploiter tout à fait librement des pêches à marsouin, aux devants de leurs terres. C'est pourquoi, même après le règlement de 1710, ils poursuivent toujours l'intendant de leurs réclamations et ont souvent maille à partir avec les marchands privilégiés et le seigneur de Rivière-Ouelle qui est entré dans la ronde. Finalement, ils obtiennent gain de cause en 1720<sup>7</sup>.

Le Séminaire de Québec a dû suivre ces événements avec intérêt, ayant tout avantage à voir disparaître le monopole des marchands pour pouvoir profiter librement de la pêche aux marsouins sur les battures de l'Île-aux-Coudres.

Toutefois, même si le Séminaire avait été libre d'entreprendre l'exploitation de la pêche au marsouin, il n'aurait pu donner libre cours à son projet tant et aussi longtemps que l'île demeurerait inhabitée. En effet, la pêche au marsouin nécessite, comme nous l'avons vu, une main d'œuvre nombreuse. Celle-ci ne peut être constituée d'engagés simplement expédiés sur les lieux de production le temps d'une saison de pêche parce qu'il s'agit d'une pêche intermittente, extrêmement capricieuse. Il n'est pas non plus question de créer un établissement agricole dans l'île pour occuper les fermiers et des engagés qui veilleraient surtout à l'exploitation de pêches à marsouin. Le Séminaire possède déjà plusieurs fermes dans la région, à Baie-Saint-Paul et à Saint-Joachim, dont il retire plus d'ennuis que de profits. La seule solution est donc d'attirer sur place une main d'œuvre indépendante et sédentaire qui trouverait dans l'agriculture l'essentiel de sa survie tout en ayant l'occasion d'investir une force de travail collective et peut-être même, idéalement, des capitaux, dans la construction et l'exploitation de pêches. La solution évidente était donc de concéder des terres dans l'île et d'y laisser se développer une population capable de fournir cette main d'œuvre essentielle. Dès 1710, le Séminaire réclame aux autorités le droit de concéder des terres dans son fief de l'Île-aux-Coudres. Il obtient gain de cause la même année, mais il faut attendre 1718 pour y voir arriver les premiers colons.

La distribution du sol à l'Île-aux-Coudres se fait officiellement entre 1728 et 1773, mais dès 1718 quelques individus y occupaient des terres sur simple billet de concession. Les contrats de concession sont uniformes et prévoient des droits coutumiers qui peuvent être réels ou personnels, et des droits conventionnels qui sont en fait des servitudes auxquelles le censitaire n'a pas réellement le choix de se soumettre ou non, car le seigneur est le seul à déterminer le contenu du contrat. Une politique très nette se dégage de ces contrats de concession; le seigneur entend garder le contrôle quasi-total des grèves et des battures de l'île. Aucun droit de pêche n'est accordé aux censitaires et leurs terres sont toujours bornées à la haute mer ou au bord du fleuve. Cette politique de concession explique donc l'aspect tout à fait particulier du domaine seigneurial de l'Île-aux-Coudres.

Un domaine seigneurial se compose habituellement de deux parties. D'abord le domaine de droit, c'est-à-dire celui que détient un seigneur en vertu de ses droits seigneuriaux ou d'un monopole quelconque. Seule la banalité du moulin meuble cette partie du domaine du seigneur de l'Île-aux-Coudres. Le domaine propre, lui, est constitué des diverses parties d'une seigneurie sur lesquelles le seigneur maintient son droit de propriété utile. À l'Île-aux-Coudres, en 1781, la mouvance couvre plus de 2 200 ha soit 90% de l'île. Par contre, le domaine propre – les grèves et les battures – n'est que de 1 400 ha. Ce domaine aquatique comprend l'ensemble des sites de pêche fixes du rivage. Les sites de pêche à anguille sont affermés moyennant une redevance de six livres pour chaque cent d'anguilles. Ce sont toutefois les sites de pêche à marsouin qui constituent la partie essentielle du domaine seigneurial. Plus rentable, et

de loin, que toutes les autres pêcheries de l'île, l'exploitation de la pêche à marsouin fait l'objet d'un contrôle seigneurial direct extrêmement strict.

Pour profiter de la pêche au marsouin, les gens de l'île doivent obtenir un droit de participation à l'une ou l'autre des sociétés de pêche créées sous la tutelle du seigneur qui nomme un directeur des pêches chargé de surveiller la construction et l'exploitation des parcs de pêche. Pour le 18<sup>e</sup> siècle (1749-1806), nous avons retrouvé une trentaine de « bail et ferme » ou de « permission » que le Séminaire accorde aux habitants qui s'intéressent à la pêche au marsouin. Valables pour un an, ces baux se présentent sous forme de contrats de société semblables à ceux que l'on peut retrouver à Rivière-Ouelle depuis le début du 18<sup>e</sup> siècle. Chacune des sociétés de pêche obtient du seigneur-bailleur le droit d'établir un parc de pêche pour un site précis et nommément désigné. Les sociétaires s'engagent à fournir tout ce qui est nécessaire à la pêche sans que le Séminaire soit obligé d'y contribuer en rien. Ils doivent pourtant livrer au seigneur un tiers des huiles produites, le tout entonné dans des futailles qu'ils embarquent sur le bâtiment envoyé pour en prendre livraison. Le bailleur doit toutefois fournir ses barriques, les rendre sur le site des « fonderies », payer le tonnelier qui en prend soin et envoyer une personne à temps pour prendre livraison des huiles. Peu à peu les baux sont plus précis et regorgent même de détails concernant l'éthique que le Séminaire entend voir respecter par les sociétaires. Ainsi, un pêcheur doit obtenir l'agrément de tous les membres de sa pêche pour céder sa place à un autre. Les membres d'une société ne peuvent « sous-fermer » la pêche en tout ou en partie sans la permission du Séminaire. Ils doivent de plus prévenir le seigneur s'ils désirent ne pas établir leur pêche, ce qui lui donne le droit de l'affermier à d'autres pêcheurs. Le directeur des pêches, agent seigneurial par la même occasion, et les deux plus anciens membres des sociétés de pêche peuvent exclure tout associé causant des désordres, par un simple avis envoyé au Séminaire. En 1806, il y a cinq pêches exploitées autour de l'île et l'économiste du Séminaire note dans son livre de compte : « Ces pêches ont toujours été affermées jusqu'à ce jour aux habitants qui en font les frais et donnent le tiers au séminaire qui ne fournit que ses futailles pour son huile et en paye le transport à Québec ». C'était là une tradition déjà vieille de plus de cinquante ans ! Ce n'est donc pas en vertu d'un simple droit de pêche seigneurial que le Séminaire de Québec profite des pêcheries de l'Île-aux-Coudres, mais grâce à son droit de propriété utile sur les sites nécessaires à l'établissement des pêches fixes de rivage, c'est-à-dire les grèves et les battures. Le peuplement de l'île avait assuré au seigneur la main d'œuvre nécessaire à l'exploitation de la pêche au marsouin. L'habitant de l'Île-aux-Coudres détient une force de travail qu'il consacre principalement à l'activité qui constitue sa source première de subsistance, l'agriculture. Mais il peut facilement investir une partie de cette force de travail dans l'activité complémentaire de premier ordre que constitue la pêche au marsouin. Il ne peut toutefois entreprendre ce type de pêche sur une base individuelle et doit faire appel à d'autres habitants de l'île pour en profiter. Ce sont donc des insulaires, et eux seuls, qui détiennent

la force collective essentielle pour exploiter les pêches à marsouin, mais le seigneur de l'île réussit à leur imposer sa tutelle en vertu du droit de propriété qu'il détient sur les lieux de production. En fait, la présence du seigneur est tout à fait inutile, mais le Séminaire dispose d'un contrôle total des pêcheries de l'île grâce à son droit de propriété direct sur les grèves et les battures. Il n'investit aucun capital dans l'exploitation des pêches, ni surtout aucune force de travail, mais il obtient tout de même un tiers de leur produit net, c'est-à-dire des huiles et non des marsouins ! Les baux à ferme accordés pour un an seulement ne sont pas sans nous rappeler les domaines congéables. La ferme d'une pêche à marsouin s'apparente à celle d'un établissement agricole car, dans chacun des cas, il s'agit d'un bien fonds ; le Séminaire ne loue pas des parcs de pêche ou le simple droit de pêcher sur son domaine, mais bien un terrain précisément désigné qui a comme particularité d'être régulièrement inondé par les eaux du fleuve. Les exigences du bail sont toutefois beaucoup plus lourdes dans le cas des sites de pêche que dans celui des exploitations agricoles car le Séminaire ne fournit rien à ses fermiers, ni logement, ni instruments de travail, si l'on fait exception des futailles nécessaires au transport de sa rente d'huile.

Pour terminer, il peut être révélateur de se pencher sur les revenus seigneuriaux de l'Île-aux-Coudres. Ils sont de deux ordres ; d'une part, les revenus que nous dirons d'origine féodale, c'est-à-dire ceux que le seigneur obtient grâce aux droits coutumiers et conventionnels que lui reconnaît la Coutume de Paris ou la tradition canadienne ; d'autre part, les revenus domaniaux, soit ceux que le seigneur tire en vertu d'un droit de propriété utile sur une partie de son fief. La mauvaise qualité de nos sources quantitatives ne nous a pas permis d'évaluer la part réelle de chacun des droits seigneuriaux dans le revenu féodal. En fait ce qui ressort davantage c'est l'instabilité de chacune des composantes de ce revenu.

Les revenus domaniaux sont tout aussi instables mais beaucoup plus importants. Nous n'avons aucune idée du revenu des pêches à anguille. Celui des pêches à marsouin nous est mieux connu, mais souvent par le produit de la vente des huiles reçues par le Séminaire. En 1734, l'économiste estime le revenu des pêches de l'île à 100 livres par année depuis 1720. En 1764, cependant, les huiles rapportent au séminaire la jolie somme de 8 892 livres. De 1774 à 1778, le même revenu varie annuellement entre 4 000 et 9 500 livres pour un total de 31 700 livres. L'année record fut 1783 avec un produit brut de 14 778 livres et 8 sols ! Par contre, en 1787, on enregistre un gain de 60 livres seulement pour la vente des huiles et, en 1792, le procureur note simplement au livre de comptes : « Point d'huile cette année », alors que l'année précédente l'île avait au moins fourni « les huiles de la maison et des fermes ». Le Séminaire ne vend donc pas l'ensemble des huiles qu'il retire des pêches de son domaine de l'Île-aux-Coudres ; ainsi une partie du revenu domaniaux nous échappe. Notons en terminant qu'à plusieurs reprises les pêches ont rapporté en une seule année un revenu supérieur à celui que les droits seigneuriaux pouvaient rapporter en dix ans. Les 100 livres investies par le Séminaire

de Québec à l'achat de la seigneurie de l'Île-aux-Coudres en 1687, comme les quelques 7 000 livres de dépenses diverses que nous avons pu retracer entre 1754 et 1801, ont donc été amplement récupérées par les revenus que ce fief a procurés à son propriétaire.

\*\*\*\*

Le Séminaire de Québec, déjà intéressé dans l'exploitation de diverses pêcheries de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, juge bon d'obtenir l'Île-aux-Coudres et ses battures à titre de fief et seigneurie en 1687. La seigneurie ayant devancé le peuplement à l'Île-aux-Coudres, comme partout ailleurs au Canada, le seigneur du lieu a donc eu l'avantage de déterminer lui-même la partie de son fief qu'il compte faire valoir personnellement, directement ou non, et celle qu'il juge préférable d'aliéner de quelque façon que ce soit. Rien ne lui interdit en fait d'exploiter directement la majeure partie sinon l'ensemble de son fief, mais le Séminaire comprend rapidement que pour profiter de la pêche au marsouin à l'Île-aux-Coudres, il doit provoquer l'établissement d'une main d'œuvre indépendante et sédentaire à proximité des lieux mêmes où se pratique la pêche et s'assurer le contrôle total des sites de pêche. C'est pourquoi il procède judicieusement à la concession du sol de l'île, à titre de censive, tout en veillant à maintenir intégralement son droit de propriété utile sur les sites de pêche, c'est-à-dire les grèves et les battures de l'île.

Le cadre seigneurial à l'Île-aux-Coudres ne nous apparaît nullement comme un élément essentiel, voire même favorable à l'établissement, à la survie et surtout au mieux-être des insulaires. Il s'agit plutôt d'une structure qui restreint leur liberté d'action, individuelle et collective, et prélève sans effet de retour positif une partie plus ou moins importante du produit de leurs principales activités économiques. Il ne s'agit donc pas là d'un cadre de peuplement et encore moins d'un système d'entraide sociale. Sa présence n'a rien d'essentiel dans le développement de l'agriculture et encore moins dans celui de l'exploitation de la pêche, comme le démontre clairement l'expérience collective vécue par les pêcheurs de Rivière-Ouelle. En fait, le cadre seigneurial permet à un privilégié, le séminaire de Québec, de drainer à l'extérieur de l'île, sans rien y investir ou presque, une partie du produit des deux principales activités économiques des insulaires. Ce prélèvement s'effectue en vertu d'un droit de propriété éminent sur la terre, du monopole des moulins et d'un droit de propriété utile sur les sites de pêche. Au 18<sup>e</sup> siècle, l'essentiel du revenu que retire le Séminaire de son fief de l'Île-aux-Coudres est d'origine domaniale. Toutefois, le seigneur n'a rien à investir dans la mise en valeur de son domaine aquatique. La seigneurie n'est donc pas ici un cadre d'exploitation capitaliste. Par contre, il ne s'agit pas non plus d'un cadre d'exploitation purement féodal, dans la mesure où le contrôle du seigneur sur le pêche découle d'un droit de propriété utile sur les grèves et les battures et non d'un droit de pêche seigneurial. C'est toutefois en vertu du privilège du seigneur canadien qui à l'origine peut déterminer la part du territoire de son fief qu'il se réserve à titre de domaine propre, que le Séminaire de Québec a pu s'assurer la propriété utile des lieux de pêche et en con-

trôler l'exploitation liée au privilège seigneurial. En fait, le seigneur de l'île nous apparaît comme un privilégié à qui l'État a cru bon de reconnaître un pouvoir juridique lui permettant de s'assurer un revenu à partir de la mise en valeur directe ou indirecte de diverses ressources naturelles accessibles sur l'ensemble du territoire qui lui a été concédée à titre de fief et de seigneurie.

Nous ne prétendons pas définir ici le système seigneurial canadien par une simple étude du petit fief de l'Île-aux-Coudres, surtout dans cet article qui met l'accent sur le rapport pêche/seigneurie. Notre recherche nous a cependant permis de dégager plusieurs aspects jusqu'ici méconnus du régime seigneurial canadien, et tout particulièrement son adaptabilité. La seigneurie canadienne fait preuve, en effet, d'une étonnante flexibilité puisqu'elle peut permettre de tirer profit du potentiel économique d'un territoire donné, quelles que soient ses caractéristiques. L'agriculture ne pouvait connaître qu'une faible expansion sur cette petite île où la pêche devait constituer une activité complémentaire de premier plan. Le cadre seigneurial allait offrir au Séminaire de Québec les moyens de tirer profit de l'une et l'autre de ces activités, tout en lui donnant l'occasion de privilégier le rapport pêche/seigneurie.

En fait, les monographies seigneuriales devront être multipliées dans l'avenir pour nous permettre de saisir l'essence et les nuances du système seigneurial canadien qui nous apparaît comme une véritable mosaïque dont les pièces n'ont pas nécessairement commune mesure en raison du caractère particulier de chacune des régions de l'axe laurentien.

#### NOTES

1. Ce texte présente quelques-unes des conclusions auxquelles nous a mené une étude globale du cadre seigneurial à l'Île-aux-Coudres au 18<sup>e</sup> siècle: Mario Lalancette, *La seigneurie de l'Île-aux-Coudres au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Université de Montréal, Département d'histoire, 1980, M.A. Un résumé en a aussi été publié dans Sylvie Dépatie, Mario Lalancette et Christian Dessureault, *Contribution à l'étude du régime seigneurial canadien*, Montréal, Cahiers du Québec, Hurtubise HMH, 1987, p. 85-152. Le rapport agriculture/seigneurie a souvent été étudié dans des limites étroites; traditionnellement l'historiographie présente la seigneurie comme étant le fer de lance de la colonisation agricole et lui donne un rôle de premier plan dans le peuplement, la distribution et la mise en valeur du sol. Voir par exemple les travaux de Marcel Trudel, définissant le seigneur comme un agent de colonisation et le régime seigneurial comme un régime d'entraide sociale: Marcel Trudel, « Le régime seigneurial », *Société Historique du Canada*, 6 1954, et *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, 1974. Les travaux du géographe R.C. Harris (*The Seigneurial System in Early Canada: a Geographical Study*, Québec -Madison, Presses de l'Université Laval -University of Wisconsin Press, 1966) et surtout ceux de Louise Dechêne, devaient réorienter les perspectives d'approche de cette institution canadienne: Louise Dechêne, «L'évolution du régime seigneurial au Canada: le cas de Montréal aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles», *Recherches Sociographiques*, 12 (2), 1971, p. 143-183. Pour une mise à jour récente de l'historiographie du régime seigneurial, voir Benoit Grenier, *Brève histoire du régime seigneurial*, Montréal, Boréal, 2012 et Sylvie Dépatie, « Recension de l'ouvrage de Benoit Grenier, Brève histoire du régime seigneurial. » *Revue d'histoire de l'Amérique fran-*

çaise, Vol. 65, no 4, printemps 2012, p. 517-522. <http://id.erudit.org/iderudit/1021056ar>.

2. La même démarche serait nécessaire à l'égard des rapports entre la seigneurie d'une part, et le commerce des fourrures ou l'exploitation forestière d'autre part. Voir par exemple les remarques intéressantes de Louise Tremblay *La politique missionnaire des Sulpiciens au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1668-1721*, M.A. Université de Montréal, Département d'histoire, 1981, au sujet des liens qui unissent le cadre seigneurial et le commerce des fourrures à Argenteuil et au Lac-des-Deux-Montagnes.

3. J. Le Querrec, « L'Île-aux-Coudres : vers un divorce ethnologique », *Anthropologie et Société* 5 (1), 1981, p. 165-191 : utile pour compléter la réflexion sur le rapport de l'homme et de son milieu.

4. Il nous semble indiscutable que le paysan canadien ne peut être demeuré insensible devant la possibilité de s'assurer un revenu com-

plémentaire, si cette source de revenu lui est facilement accessible et n'entre pas directement en conflit avec son activité première. Il y a toutefois peu d'activités économiques qui répondent à ces exigences en milieu canadien. L'industrie textile, qui occupe une place importante au sein de la vie paysanne française, est presque inexistante en milieu colonial canadien.

5. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au 17<sup>e</sup> siècle*, Paris, Plon, 1974, p. 241.

6. Une histoire détaillée du Séminaire des Missions Étrangères de Québec: Noël Baillargeon, *Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Monseigneur de Laval*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1972 et *Le Séminaire de Québec de 1681 à 1766*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, t.II

7. Pour un récit détaillé des faits : P. H. Hudon, *Rivière Ouelle, 1672-1972*, Rivière Ouelle, Comité du tricentenaire, 1972.

## CHRONIQUE MILITAIRE

# JEAN DE ROUSSEL WARREN

PAR RAYMOND FALARDEAU



Jean de Roussel Warren à l'école de pilotage de Saint-Hubert devant un appareil Fleet Finch Coll. privée

Né le 5 juin 1918, Jean de Roussel Warren a été un des Charlevoisiens qui a participé à la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945).

Élevé au Nouveau-Brunswick par sa grand-mère, Jean de Roussel Warren apprend ainsi l'anglais comme langue seconde. Durant les étés de son jeune âge, il passait la saison estivale à Pointe-au-Pic à l'Hôtel Château Murray appartenant à un de ses oncles. Il y travaillait comme porteur ou en anglais «bellboy».

À la suite de la période de tension qui a précédé la Seconde Guerre mondiale, Jean de Roussel Warren décide de s'enrôler dans l'aviation afin de devenir pilote. Sa première tentative au centre de recrutement de l'Aviation est cependant un échec. Mais, curieusement, deux semaines plus tard on le rappelle en lui mentionnant qu'il devait parfaire ses études. Il s'inscrit à l'Université Laval et, au cours de cette période, il se lie d'amitié avec John Murdock de Chicoutimi qui se fera connaître dans cette région, après la guerre, notamment comme propriétaire de la station de télévision CJPM.

Par la suite, il rejoint l'aviation et commence sa formation dans le cadre du «British Commonwealth Training Plan» (Nom anglais pour « Centre d'entraînement de l'aviation du Commonwealth »). Il obtient ses ailes de pilote à la station de Saint-Hubert en 1942.

Sa première affectation se fait à Comox en Colombie-Britannique où il pilote des avions de transport DC-3 assurant des rôles de liaison entre les différents points de défense afin de parer à une éventuelle attaque japonaise qui n'a finalement jamais lieu. Fin 1943, il est affecté à la « 9th



Bommery and Gunnery School » (Nom anglais pour 9<sup>ème</sup> école de bombardement et de mitrailleuses) de Mont-Joli. Il y pilote principalement des avions de type Fairy Battle (gros monoplan) qui permettent un vol très agréable. C'est à cette station qu'il rencontre une jeune aviatrice du nom d'Eleonore Hutchinson qui devient son épouse.

La guerre prend fin et Jean quitte cette vie d'aviateur fort aventureuse. Il rejoint son ami John Murdock à Chicoutimi pour travailler dans le domaine forestier. Deux ans plus tard, il apprend que son oncle désire vendre l'Hôtel Murray Bay de Pointe-au-Pic, où Jean de Roussel Warren a bien des souvenirs. L'établissement de 85 chambres datant du début du siècle (1900) avait été construit sur les plans de l'architecte Jean-Charles Warren. Cet hôtel s'imposait depuis sa fondation comme une destination de choix pour

les estivants de Québec et de Montréal venant y résider durant de longues périodes.

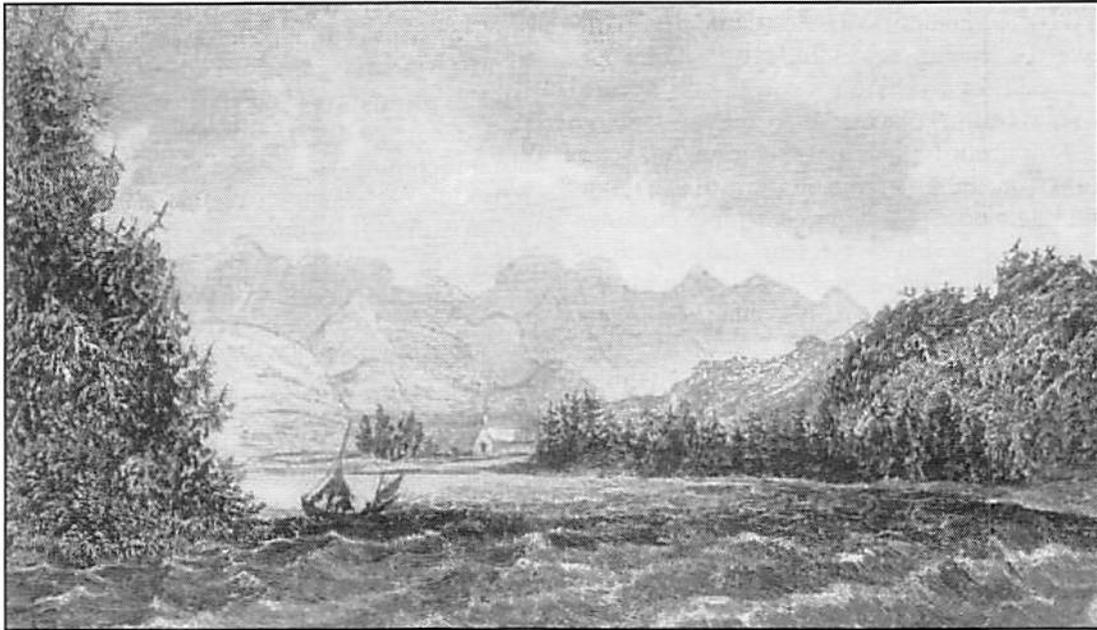
Jean de Roussel Warren fait l'acquisition de cet hôtel et il le modernise en lui ajoutant des salles d'eau dans toutes les chambres, remplaçant ainsi la vieille époque précédente où ne se trouvait qu'une seule salle de facilités au fond du passage de l'étage. Le temps avait fait son œuvre et les grands salons victoriens n'attiraient plus autant les foules. Il dirige l'hôtel Murray Bay jusqu'en 1978, date à laquelle il décide de le vendre. La Municipalité de Pointe-au-Pic procède ensuite à la démolition de la plus grande partie de l'hôtel mais une section demeure où Jean de Roussel Warren établit sa résidence et, du haut de ses 96 ans, il réside toujours en ce lieu et contemple encore le beau fleuve Saint-Laurent qu'il a si souvent survolé au temps où il était aviateur.



*Photos: extérieur et intérieur du Château Murray Coll. Raymond Falardeau*

# DES ÉRUPTIONS VOLCANIQUES À BAIE-SAINT-PAUL LORS DU TREMBLEMENT DE TERRE DE 1791?

PAR CHRISTIAN HARVEY



Représentation de Baie-Saint-Paul au 19<sup>e</sup> siècle. Coll. privée

À l'été 1828, le géologue Frederick Henry Baddeley (1794-1879) participe en compagnie de Joseph Hamel et d'Andrew Stuart à un périple d'exploration du Saguenay. Son mandat vise alors à étudier les caractéristiques minéralogiques de cette région - l'actuel Saguenay- mais aussi celles de quelques localités de Charlevoix. Avant le début de l'expédition, Baddeley avait obtenu un témoignage écrit pour le moins surprenant de Pierre-Prisque Gagnon résidant à Baie-Saint-Paul concernant le tremblement de terre de 1791. Le prêtre affirme avoir observé à partir du 26 décembre des « éruptions » précédant des petits séismes perceptibles quotidiennement après la secousse principale survenue le 6 décembre 1791. Le récit a été reproduit en 1829 dans un article de Baddeley paru dans la revue *Transactions*<sup>1</sup>. En voici un extrait :

« Avant la nuit du 26 au 27 [décembre 1791], je n'avais pas encore remarqué d'éruption de fumée épaisse, parfois ondoyante de flamme [...] Deux montagnes près de ma demeure ouest-quarante quelques degrés-nord laissent un passage à la vue entre elles pour laisser voir loin. C'est par cette passe que je vis une continuelle éruption, mêlée de fumée et de flamme, qui jetoit fort sur l'horizon; d'autres fois se tourmentaient entre elles comme trop gênées dans leur issue. J'ai remarqué plusieurs fois que cette éruption est presque toujours suivie de tremblement pour le même jour; et quand il manque il s'ensuit un jour obscur et jaune. Quand le tremblement arrive, on peut prédire qu'il va être d'autant plus proche que cette agitation de boucanne force pour sortir. Quelques personnes aux-

quelles j'avais montré ces préparations du tremblement m'ont prévenu à leur tour que dans un moment la terre va trembler, et l'effet le confirma. Enfin cette nuit du 26 au 27 forma un grand spectacle d'admiration, toute l'atmosphère fut en feu, et agitée; la face souffrait de la chaleur, le tems étant for calme; l'éruption fut continuele toute la nuit avec des flammes. L'approche certaine du tremblement se connaît quand par la passe entre les deux montagnes, on voit un nuage, ou boucanne, arrêté, ou agité, et qu'à droite et à gauche l'horizon est parfaitement clair ».

## Les analyses du phénomène

Frederick Henry Baddeley n'est pas un novice dans le domaine scientifique. Il est un chercheur reconnu dans l'histoire de la géologie au Canada. Ses études minéralogiques, dont celle du Saguenay, ont permis de mieux connaître le sous-sol de l'Est du Canada. Selon Henri Pilon:

« Baddeley, qui possédait une bonne formation et qui était un observateur méticuleux ainsi qu'un homme ambitieux, en fut l'un des pionniers; la valeur de son œuvre fut d'ailleurs reconnue plus tard par des géologues de renom, comme William Edmond Logan. Richard Henry Bonycastle le considérait même comme "le meilleur et le plus actif des géologues de cette époque au Canada".<sup>2</sup> »

Avec son témoignage en mémoire, Frederick Henry Baddeley et son équipe arrivent le 12 septembre 1828 en canot à Baie-Saint-Paul. Son supérieur, Andrew Stuart,

l'autorise à partir à la recherche du supposé volcan. Toutefois, Baddeley renonce à mener à bien cette recherche étant donné la distance et la régénération éventuelle de la flore sur le site près de 40 ans plus tard pour se borner à une autre investigation (dépôt de magnétite de fer). Le géologue revient sur la question quelque temps plus tard lors de la rédaction de son rapport d'exploration.

Dans son article, Frederick Henry Baddeley parle d'une « évidence fortement respectable<sup>3</sup> » que l'éruption observée par Pierre-Prisque Gagnon « correspond[e] bien avec les phénomènes connus de volcans en activité ». Selon nous, le constat d'un scientifique respecté comme Baddeley ne peut s'expliquer par la seule consultation d'un simple récit d'un prêtre. Elle repose plus largement sur la croyance en l'existence d'un volcan dans le secteur dans le milieu scientifique de la ville de Québec qui semble remonter à plusieurs années auparavant et avoir possiblement même influencé Pierre-Prisque Gagnon dans sa lecture du phénomène observé. Ce dernier loin de voir dans le tremblement de terre de 1791 une vengeance de Dieu, laisse plutôt percevoir une connaissance scientifique surprenante pour l'époque notamment avec l'utilisation d'un thermomètre au Réaumur inventé en 1731.

Une preuve s'en trouve dans le témoignage du médecin et scientifique John Mervin Nooth<sup>4</sup> (1737-1828) reproduit dans les mémoires d'Elizabeth Simcoe :

*« Il [John Mervin Nooth] a supposé qu'une éruption s'était produite d'un volcan, situé dans ce secteur si l'on en croit les rapports des Indiens, et que cette éruption récente pourrait avoir eu lieu là [Baie-Saint-Paul] causée par un tremblement de terre qui a été sévèrement senti il y a quelques jours près de la Baie Saint-Paul. Cependant, il y a une grande part de conjecture dans l'affirmation de l'existence de ce volcan.<sup>5</sup> »*

Installé à Québec en 1788, ce scientifique connaît bien le secteur car il a notamment participé à l'enquête sur le « mal de la Baie Saint-Paul ». De plus, Nooth affirme avoir observé une « grande lumière dans le ciel » dans la nuit du 23 décembre 1791 en direction de Baie-Saint-Paul, un phénomène s'expliquant par la présence du volcan. Notons également un autre récit d'un phénomène lumineux en lien avec le tremblement de terre de 1791. Dans la *Gazette de Québec* du 29 décembre 1791, on fait mention d'un événement similaire :

*« Le 17 vers cinq heures et demi du soir, une boule de feu, qui paraissait de la grosseur d'un boulet de 48, fut observée venant du Sud-ouest, et courant vers le Nord-Est; il disparut à la hauteur d'environ 140 toises, dans la descente perpendiculaire au-dessus de la Baie-Saint-Paul, après avoir crevé avec explosion ».*

Il existe donc d'autres témoignages contemporains (1791-1828) qui établissent un rapport entre l'existence supposée d'un volcan à Baie-Saint-Paul, des tremblements de terre et de phénomènes lumineux ou éruptions observables.

Dans la suite de son article, Frederick Henry Baddeley constate toutefois qu'aucun autre habitant de Baie-Saint-Paul en 1828 ne semble se souvenir de ces éruptions qu'il qualifie de volcaniques si ce n'est du souvenir d'une « chute de cendres couvrant la neige ». À ce propos, il avance deux explications. Il y avait « peu de colons » à cette époque et les « habitudes ou l'éducation » du « commun » d'alors pourrait l'amener plutôt à croire qu'il s'agit tout « simplement d'un feu dans la forêt ». Dans un deuxième article, Frederick Henry Baddeley fait état d'un second voyage à Baie-Saint-Paul au printemps 1829<sup>6</sup>. Revenant sur la question des volcans, il corrige des erreurs mineures concernant les dates et la température dans le récit de Pierre-Prisque Gagnon. Il reproduit également les témoignages publiés dans la presse de l'époque sur les effets des tremblements de terre à Baie-Saint-Paul en 1791. Or, Baddeley semble éluder cette question de la présence de volcans.

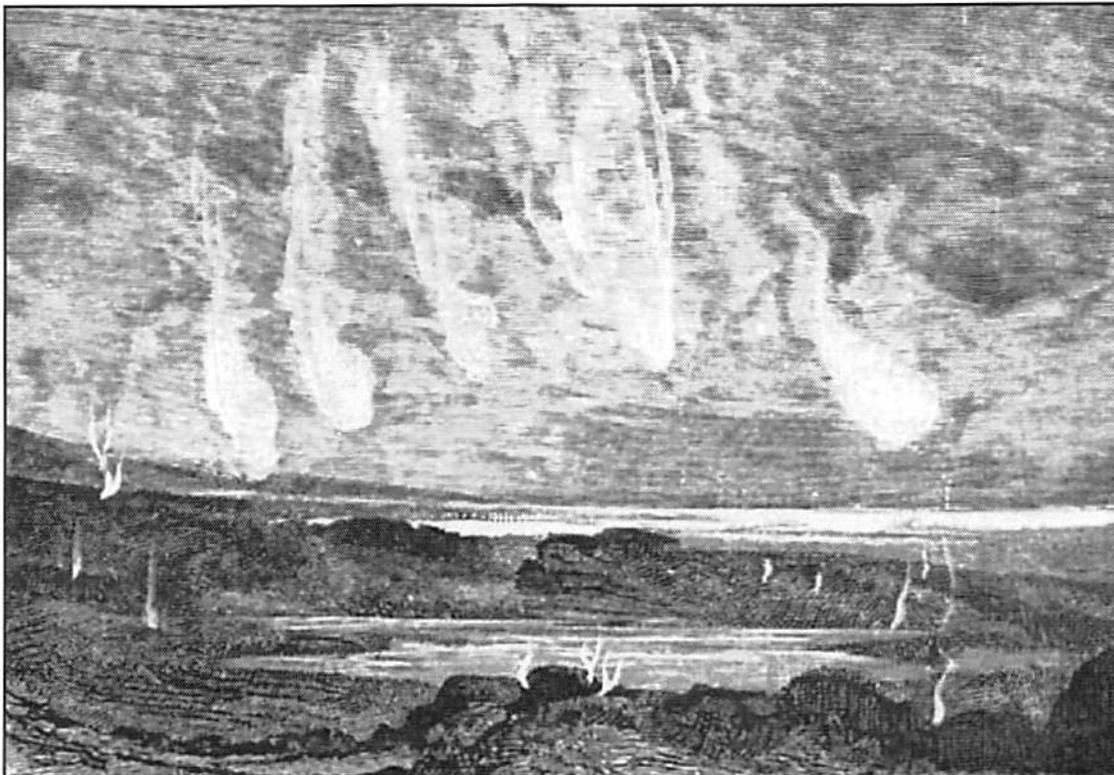
Quelques années plus tard, le médecin et géologue John Jeremiah Bigsby<sup>7</sup> (1792-1881) reproduit une partie du témoignage de Pierre-Prisque Gagnon dans son récit de voyage publié en 1850<sup>8</sup>. Il prend le temps d'affirmer que le phénomène n'a fait l'objet d'aucune constatation précise sur le terrain mais ne le juge aucunement impossible.

Finalement, en 1908, Mgr J.-C. K. Laflamme<sup>9</sup> dans son étude sur les tremblements de terre dans la région de Québec donne un assaut final à la crédibilité du témoignage de Pierre-Prisque Gagnon. Il y affirme que « l'abbé aurait bien pu être la victime d'une illusion d'optique<sup>10</sup> ». Il lui préfère un témoignage indirect de Pierre-Prisque Gagnon donné par Antoinette Mailloux et surtout recomposé par Alexis Mailloux donnant une vision d'un prêtre superstitieux prédisant, tel un devin, les prochains tremblements de terre<sup>11</sup>. Pierre Gouin dans son catalogue des tremblements de terre historiques au Québec ne fait pas état du récit de Pierre-Prisque Gagnon mais reproduit les extraits d'Alexis Mailloux<sup>12</sup>.

### **Une explication possible: les luminosités sismiques (EQL)**

Le phénomène observé par Pierre-Prisque Gagnon à Baie-Saint-Paul pourrait bien s'expliquer de nos jours grâce aux travaux portant sur les Earthquake Lights (EQL) ou luminosités sismiques, particulièrement dans un article récent des chercheurs québécois Robert Thériault et France St-Laurent<sup>13</sup>. Les phénomènes lumineux (illuminations, flammes, bandes lumineuses, etc.) observés avant ou pendant un séisme, dans un secteur situé près d'une faille, seraient causés par des charges électriques générées par une contrainte élevée dans certaines régions de la croûte terrestre. Le cas québécois le mieux documenté à ce jour est celui du tremblement de terre du Saguenay de 1988<sup>14</sup>. Aucun phénomène similaire n'a à ce jour été observé directement sur le territoire de Charlevoix. En 1663, une boule de feu a été observée à Québec mais la région n'était pas habitée à cette époque de l'année (février).

Les flammes observées par Pierre-Prisque Gagnon pourrait bien correspondre, selon les catégories établies par



Le phénomène observé par Pierre-Prisque Gagnon pourrait se rapprocher des flammes sismiques émanant du sol observées à Djidjelli (Algérie) en 1856. Croquis d'Eugène Ciceri dans Boscowitz (1885)

Montandon en 1948, aux « flammes sismiques émergeant du sol<sup>15</sup> ». La « grande lumière dans le ciel » rapportée par John Mervin Nooth pourrait se rapprocher de variantes connues de luminosités sismiques (forte et brève illumination de l'atmosphère). La « boule de feu » relevée dans la Gazette de Québec pourrait n'être pour sa part qu'un simple météore qui a explosé. Le fait le plus significatif dans le récit de Pierre-Prisque Gagnon est sans aucun doute cette corrélation entre la vue d'une « éruption » et, quelque temps plus tard, d'une secousse sismique. Selon le témoignage, la terre a tremblé depuis le 6 décembre pendant « quarante et un jours [...] depuis deux coups jusqu'à cinq par jour. » Finalement, la région de Baie-Saint-Paul se trouve à une proximité de plusieurs zones de faille. L'hypothèse que Pierre-Prisque Gagnon ait pu observer une forme de luminosités sismiques en 1791, même si elle ne peut recevoir de preuve absolue, est à tout le moins envisageable.

### Au-delà du vrai et du faux

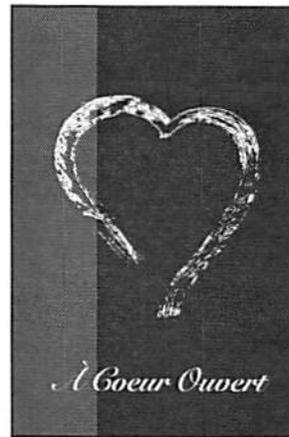
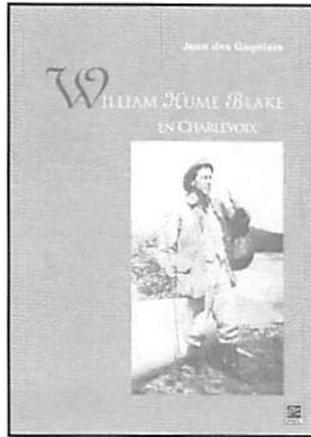
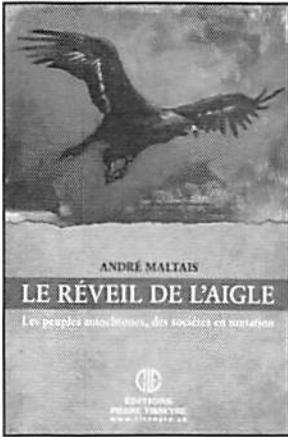
Il ne s'agit plus aujourd'hui de discuter de la présence d'un volcan à Baie-Saint-Paul. Une relecture de ce récit du tremblement de terre de 1791 permet possiblement de donner une explication scientifique différente à ce que Pierre-Prisque Gagnon a cru voir. Il s'agit fort possiblement d'un phénomène d'EQL ou de luminosités sismiques. Et nous oserions même dire que si les « éruptions » de Pierre-Prisque Gagnon n'étaient qu'une simple illusion d'optique ou une tromperie volontaire, son témoignage révélerait malgré tout une manière de comprendre, à une époque donnée, l'origine et les phénomènes rattachés aux tremblements de terre<sup>16</sup>.

### NOTES:

1. Frederick Henry Baddeley. « On the Geognosy of a part of the Saguenay Country », *Transactions*, Original Series 1, Volume 1 (1829).
2. Henri Pilon « Baddeley, Henry Frederick », *Dictionnaire biographique du Canada* (en ligne)
3. Traduction libre des extraits de cet article publié en anglais.
4. Charles G. Roland. « Nooth, John Mervin », *Dictionnaire Biographique du Canada* (en ligne)
5. Elizabeth Simcoe. *The diary of Mrs. John Graves Simcoe, wife of the first lieutenant-governor of the province of Upper Canada, 1792-6*. Toronto, William Briggs, 1911. p. 68-69. (Traduction libre)
6. Frederick Henry Baddeley « Additional notes on the Geognosy of St. Paul's Bay », *Transactions*, Original Series, Volume 2 (1831).
7. Anthony W. Rasporich. « Bigsby, John Jeremiah », *Dictionnaire biographique du Canada*, 1881-1890 (Volume XI).
8. John Jeremiah Bigsby. *The shoe and canoe, or pictures of travel in the Canadas, illustrative of their scenery and of colonial life*. Londres, 1850 p. 192-193.
9. J.-C. K. Laflamme. *Les Tremblements de terre de la région de Québec*. Ottawa, Royal Society of Canada, 1908. p. 157-183.
10. *Idem.*, p. 163.
11. Alexis Mailloux. *Histoire de l'île aux Coudres*. Montréal, Lux Éditeur, 2011 (1879).
12. Pierre Gouin. *Tremblements de terre historiques au Québec: de 1534 à mars 1925, identifiés et interprétés à partir des textes originaux contemporains*. Montréal, Guérin, 2001. 1491 p.
13. Robert Thériault, France St-Laurent, Friedemann Freund et John Derr. « Prevalence of Earthquake Lights Associated with Rift Environments », *Seismological Research Letters*, 85, 1 (Janvier-Février 2014) : 159-178.
14. France St-Laurent. « The Saguenay, Québec, Earthquake Lights of November 1988 –January 1989 », *Seismological Research Letters*, 71, 2 (Mars-Avril 2000): 160-174.
15. *Idem.*, p. 161.
16. Nous tenons à remercier France St-Laurent et Robert Thériault pour avoir relu le présent texte et soumis leurs commentaires. Les conclusions n'engagent toutefois que l'auteur.

# CHRONIQUE DU LIVRE

PAR SERGE GAUTHIER



André Maltais. *Le réveil de l'aigle. Les peuples autochtones, des sociétés en mutation*. Montréal, Éditions Pierre Tisseyre, 2013. 241 pages.

Expert reconnu de la question autochtone au Québec et au Canada, André Maltais livre ici une description convaincante et approfondie. C'est aussi un élan du cœur qu'il offre aux lecteurs. Bien au-delà des expertises et des réflexions savantes, la question autochtone est d'abord et avant tout un héritage culturel et historique. André Maltais en retrace le fil avec aisance et passion même. Son expérience personnelle se dessine derrière un engagement professionnel durable et reconnu. André Maltais fait appel au bon sens, à l'action, au changement face à une condition autochtone qui soulève encore tant de difficultés et d'inquiétudes. Son projet est novateur, impressionnant. C'est à lire et pas seulement par les experts car ce livre s'adresse aussi aux lecteurs soucieux de comprendre et de mieux saisir les enjeux souvent méconnus du cheminement socio-historique des peuples autochtones au Canada.

Jean Des Gagniers. *William Hume Blake en Charlevoix*. Québec, PUL, 2013. 178 pages.

William Hume Blake est un personnage important et notamment pour l'histoire de Charlevoix. Jean Des Gagniers se charge ici de nous le faire découvrir à travers ses récits enfin accessibles en français. Ce livre est un acquis important. Une porte ouverte sur des lieux et espaces souvent méconnus de Charlevoix mais appréciés de William Hume Blake. Le ton est intimiste. La passion est au rendez-vous. C'est à ne pas manquer.

Marie Thérèse Jourdain. *À cœur ouvert*. Richmond (BC), s.é, 2013. 251 pages.

Témoignage bouleversant d'une femme dont le cheminement se situe à quelques reprises dans la région de Charlevoix. Livre d'espoir aussi afin d'aider les autres à comprendre mieux le sens des épreuves que nous traversons tous et toutes dans la vie. Marie Thérèse Jourdain s'est livrée avec courage, dans un élan du cœur, plusieurs lecteurs et lectrices risquent de s'intéresser à cet appel vibrant de foi en Dieu et en la vie.

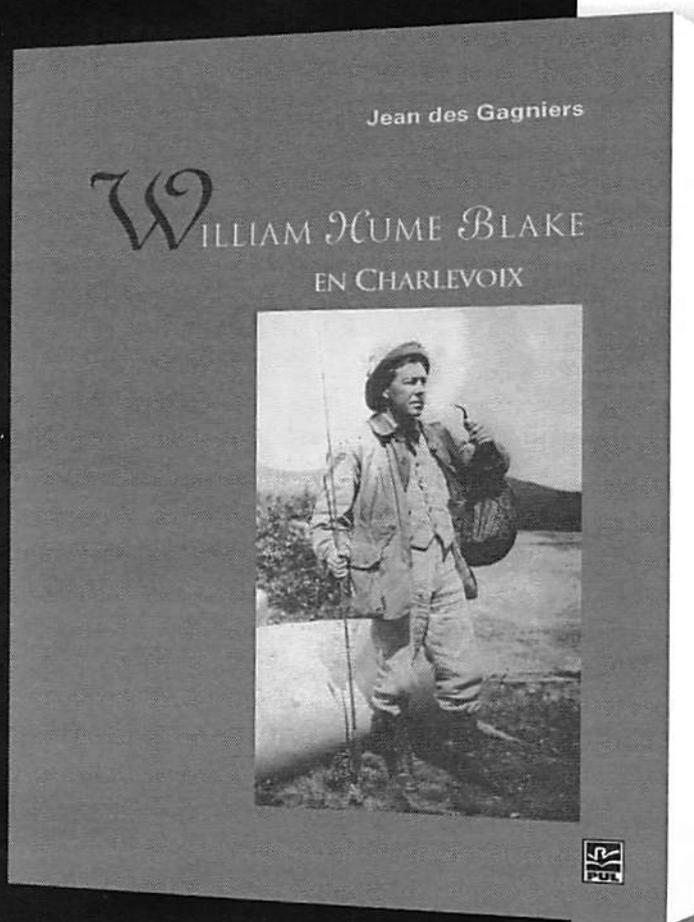
Pour renseignements : [theresejourdain@shaw.ca](mailto:theresejourdain@shaw.ca)

Aurélien Boivin. *Contes, légendes et récits de l'île de Montréal. 2. Montréal : une ville imaginée*. Notre-Dame-des-Neiges, Éditions Trois-Pistoles, 2013. 852 pages

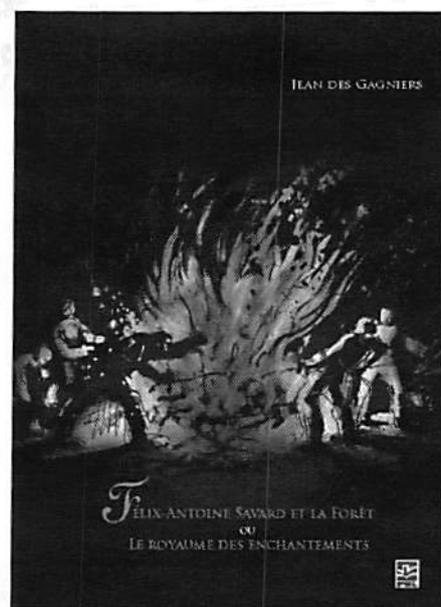
Nous avons déjà parlé du tome 1 de cet ouvrage dans un numéro précédent de notre Revue. Le tome 2 fascine tout autant avec des thèmes passionnants: nouvelles policières, souvenirs, nouvelles réalistes. Montréal comme vous ne l'avez jamais vu auparavant à travers des textes rares d'auteurs très connus ou souvent méconnus et même oubliés. Un travail monumental d'Aurélien Boivin. Si précieux et utile. Une somme gigantesque. Magnifiquement éditée par l'équipe des Éditions Trois-Pistoles. Un document essentiel à ne pas rater.

**JEAN  
DES GAGNIERS**

*Les écrits sur Charlevoix  
de William Hume Blake,  
traduit avec finesse par  
Jean des Gagniers*



**DU MÊME AUTEUR**



**William Hume Blake  
en Charlevoix**

ISBN : 978-2-7637-9482-2  
194 pages • 29,95 \$

**Félix Antoine Savard  
et la Forêt ou Le royaume  
des enchantements**

ISBN : 978-2-7637-9599-7 • 160 pages • 29,95 \$



**Presses de  
l'Université  
Laval**

[www.pulaval.com](http://www.pulaval.com)



**Bureau de La Malbaie**

480, rue Saint-Étienne, bureau 100  
La Malbaie (Québec) G5A 1H5  
418 665-4995

En 2014, la Société d'histoire de Charlevoix célèbre son 30<sup>e</sup> anniversaire; je suis heureuse de joindre ma voix à celle des passionnés de culture et de patrimoine pour souhaiter à tous ses artisans de très belles célébrations!

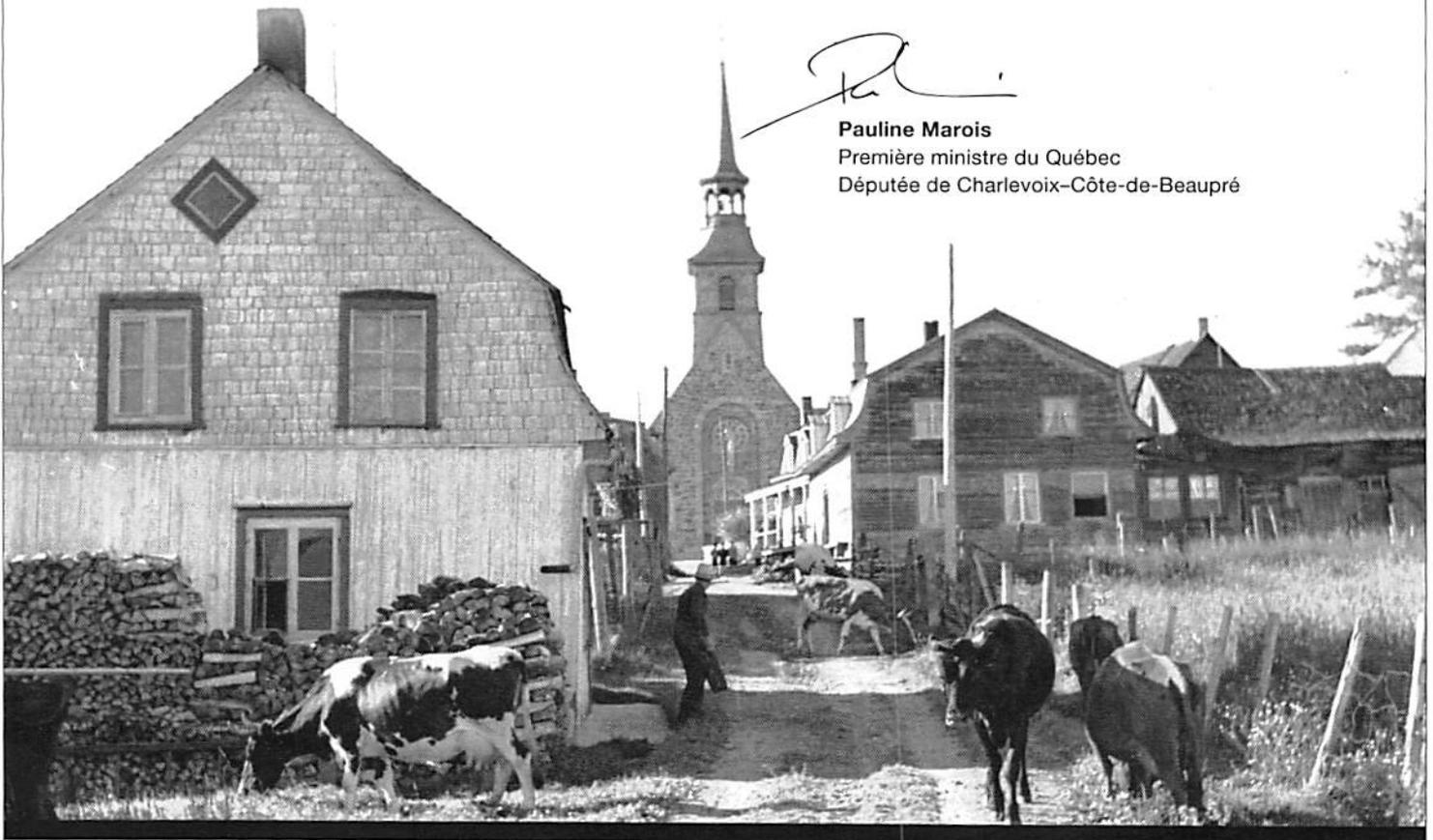
Marquant le début des festivités, cette nouvelle édition de la *Revue d'histoire de Charlevoix* vous fera à coup sûr voyager, rêver et réfléchir. Ce sera l'occasion, pour les plus âgés, de se remémorer certains hauts faits ayant marqué leur époque ou celle de leurs prédécesseurs. Les plus jeunes pourront, quant à eux, en apprendre davantage sur la façon dont s'est développé ce territoire d'exception, tant à travers ses moments glorieux qu'en évoquant les tragédies qui ont jalonné son parcours.

Évidemment, tous les événements survenus dans notre coin de pays en ont forgé la si particulière personnalité, et s'avèrent autant de raisons pour nous d'en être fiers. Mais encore faut-il se souvenir; en ce sens, je salue et remercie l'équipe de la Société d'histoire qui, année après année, honore par son formidable travail notre devoir collectif de mémoire.

À toutes, à tous, une très agréable lecture. Je souhaite qu'elle enrichisse votre sentiment d'appartenance à Charlevoix et vous amène à l'aimer encore plus.

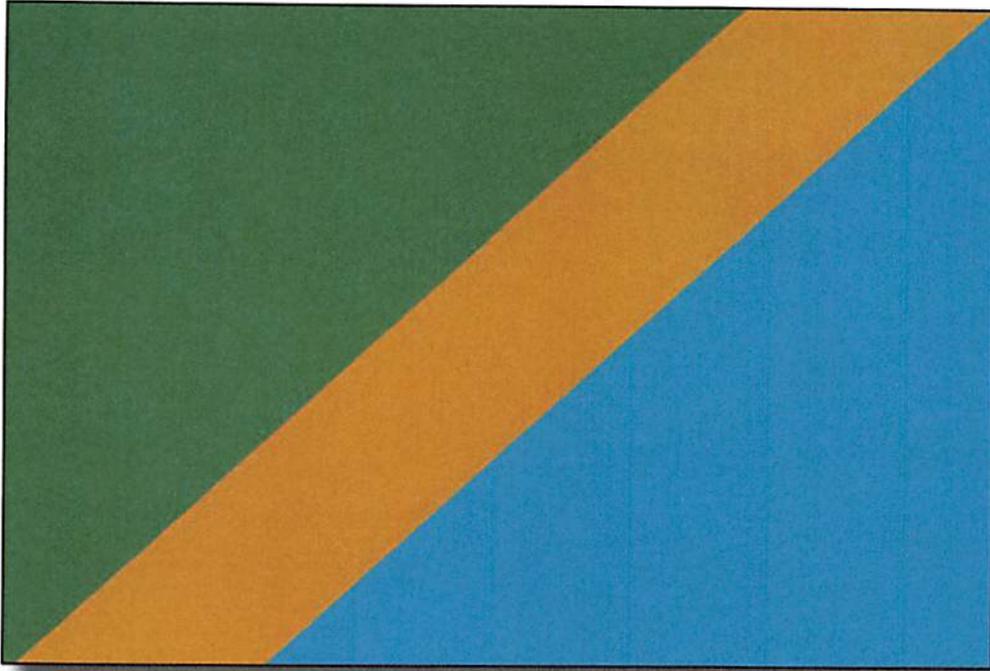
**Pauline Marois**

Première ministre du Québec  
Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré



UN  
**QUÉBEC**  
POUR TOUS

Québec



*Procurez-vous le  
Drapeau de Charlevoix!*

*Maintenant disponible en format 48 X 72 (75\$). Quantités limitées. Idéal pour grand mât et pour être visible de loin!*

*Format 24 X 36 (35\$) toujours disponible. Affichez votre fierté charlevoisienne. Pour acheter: [www.shistoirecharlevoix.com](http://www.shistoirecharlevoix.com)*

*Saumons de la Rivière du Gouffre (Saint-Urbain)*

Valeur : 300\$. Prix de vente à discuter.

Les profits de la vente serviront au maintien de la *Revue d'histoire de Charlevoix* qui ne reçoit aucune aide statutaire de nos gouvernements et à des activités de recherche sur l'histoire de Charlevoix.

Reçu d'impôt disponible.

Ce tableau est actuellement exposé au local de la Société d'histoire de Charlevoix au 156 de l'Église à La Malbaie. Pour informations : 418-665-8159.

*À l'occasion du trentième anniversaire de la Société d'histoire de Charlevoix aidez notre organisme en achetant un tableau unique de l'artiste Thérèse Sullivan!*





*Une occasion historique!  
Mise en vente du tableau de  
l'artiste Yves Downing  
« Barrage des Hautes-Gorges de  
la rivière Malbaie »*

*Valeur sur le marché : 2 200\$  
Prix à discuter.  
Reçu d'impôt disponible.*

*Vous pouvez dès maintenant  
acheter le tableau d'Yves Downing  
pour aider au financement de la  
Société d'histoire de Charlevoix et  
conserver ainsi un souvenir impé-  
rissable d'un site historique à la  
veille d'être démoli.*

*Le tableau est actuellement exposé  
au bureau de la Société d'histoire  
de Charlevoix (156, de l'Église à  
La Malbaie). Pour informations :  
418-665-8159.*